**VENDREDI 16 JANVIER 2026 -** TERRES DE BOURGOGNE - N° 1868
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

# Terres de Bourgogne

INNO'VENTE
BIEN NAÎTRE DU MARAULT
35 Reproducteurs charolais de race pure certifiés A+
HERD BOOK CHAROLAIS
JEUDI 22 JANVIER 2026
Agropôle du Marault
Magny-cours (58)
Plus d'informations :
www.charolaise.fr/innovente
ou via le QR code ci-contre
Contact : HERD BOOK CHAROLAIS
06.89.03.05.64 / 03.86.59.77.00

# Des tuyaux trop petits pour le photovoltaïsme



**La production d'énergie électrique s'est énormément développée en une décennie, notamment dans le milieu agricole. Pourtant, le secteur se trouve aujourd'hui confronté à des cas de saturation du réseau électrique qui génèrent beaucoup d'incompréhension, alors que le discours officiel favorise le développement des énergies renouvelables. Enedis Bourgogne explique les raisons de cette situation et les solutions qui peuvent être mises en œuvre. Le sujet est crucial pour beaucoup d'agriculteurs qui ont repensé leur modèle économique en pariant sur ce type de diversification.**

*Page 03*



P.04
ACTUALITÉS *Départements*
Actions syndicales // Stopper l'enfumage...



P.10
ACTUALITÉS *Région*
Les GDS s'expriment // DNC : prenons de la hauteur !



Illustration générée par IA

P.11
PRODUCTIONS *Élevage*
Reproducteurs charolais // Treize élevages vous ouvrent leurs portes

Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.etsbuchez.fr
PAILLAGE
DISTRIBUTION
Une gamme pour toutes les tailles de troupeau
STOCK DISPO
LUCAS
Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers
Charny
Donzy
Ouanne
St Gondon
03 86 96 20 08
www.debruin.fr

⚠ SILEX ⚠
VOTRE NOUVEAU DISTRIBUTEUR LOCAL D'INTRANTS AGRICOLES
Bœurs-en-Othe
06 49 60 55 45 - gm@gmsilex.fr
Agrément 8900041

# // SOMMAIRE


## ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ACTIONS SYNDICALES: REMONTÉS COMME DES PENDULES

.05 MANIFESTATION: STOPPER L'ENFUMAGE...

.06 GRANDES CULTURES: RÉUNION DE CRISE AVEC LE PRÉFET DE CÔTE-D'OR

.07 JA DE BRINON-SUR-BEUVRON: « UNE DYNAMIQUE CROISSANTE »

.08 VŒUX DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 21: L'ANNÉE S'ANNONCE CHARGÉE !

.09 NOUVELLE ANNÉE: LES VŒUX DES ORGANISATIONS AGRICOLES

## ACTUALITÉ // RÉGION

.10 TRIBUNE: DNC, PRENONS DE LA HAUTEUR!

## PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 REPRODUCTEURS CHAROLAIS: VOUS ÊTES ATTENDUS

.12 ÉLEVAGES BOVINS: LES RAVAGES DE LA FCO

## PRODUCTIONS // CULTURES

.13 BETTERAVES: TROUVER DES SOLUTIONS POUR UNE FILIÈRE PÉRENNE

## PRODUCTIONS // VIGNE

.14 CHAMBRE D'AGRICULTURE: AU SERVICE DE LA VIGNE

## PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.15 TRANSFORMATION: UNE PÂTE À TARTINER LOCALE

## DOSSIER //

.16 ENSEIGNEMENT AGRICOLE

## SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

.31 ÉQUIPEMENTS





# // LE DESSIN

# // EN BREF

## **UE-Mercosur** Le Conseil de l'UE donne son feu vert à la signature de l'accord

Comme attendu après l'inflexion de la position italienne dans le courant de la semaine, les ambassadeurs de l'UE ont donné leur feu vert, le 9 janvier par procédure écrite lors d'une réunion du Coreper II, à la signature par la Commission européenne de l'accord commercial entre l'UE et le Mercosur. La France, la Pologne, la Hongrie, l'Autriche et l'Irlande ont exprimé leur opposition au texte, alors que la Belgique s'est abstenue. Tous les autres États membres se sont prononcés en faveur de l'accord. *« L'Europe envoie aujourd'hui un signal fort indiquant notre sérieux s'agissant de nos priorités »*, s'est félicitée dans un communiqué la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen qui ajoute qu'il s'agit d'un *« accord gagnant-gagnant »*. Bruxelles estime également avoir *« entendu les préoccupations »* des agriculteurs et y avoir *« donné suite »*. Cette validation par le Conseil de l'UE ouvre maintenant la voie à une signature rapide du traité commercial dès le 17 janvier. *« Je me réjouis à l'idée de me rendre au Paraguay afin que nous puissions entamer cette nouvelle ère ensemble »*, a d'ores et déjà indiqué Ursula von der Leyen.

## **Bovins/DNC** Le fonds d'aide annoncé en décembre sera doublé, à 22 M€

Le fonds d'aide de 11 millions d'euros (M€) pour les éleveurs subissant les conséquences économiques de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), annoncé le 16 décembre par le Premier ministre, sera doublé, à 22 M€, a indiqué Annie Genevard le 9 janvier. Il sera destiné aux « acteurs touchés économiquement par le blocage des bovins », a-t-elle précisé en conférence de presse. Lors de la première annonce de ce fonds en décembre, Sébastien Lecornu avait déclaré qu'il s'adresserait aux « petits élevages ». Le 9 janvier, la ministre de l'Agriculture n'a pas évoqué ce critère de taille, mais a évoqué les exploitations « les plus en difficulté ». ». « Nous serons dans moins de dix jours en Italie pour négocier des laissez-passer » pour les exportations de bovins vivants, a ajouté Annie Genevard. Les exportations d'animaux vaccinés contre la DNC sont fortement restreintes vers l'Italie et encore interdites vers l'Espagne, les deux premiers débouchés des broutards français. « La crise nous montre aussi que nous sommes démunis lorsque le pays d'export nous ferme ses portes », a estimé la ministre, qui a annoncé le lancement d'« une étude flash pour que la France dispose des outils industriels d'engraissement suffisants si jamais l'export faiblit ».

## **Assurance prairies** Les AS animales de la FNSEA exigent une *« refonte totale »* des recours

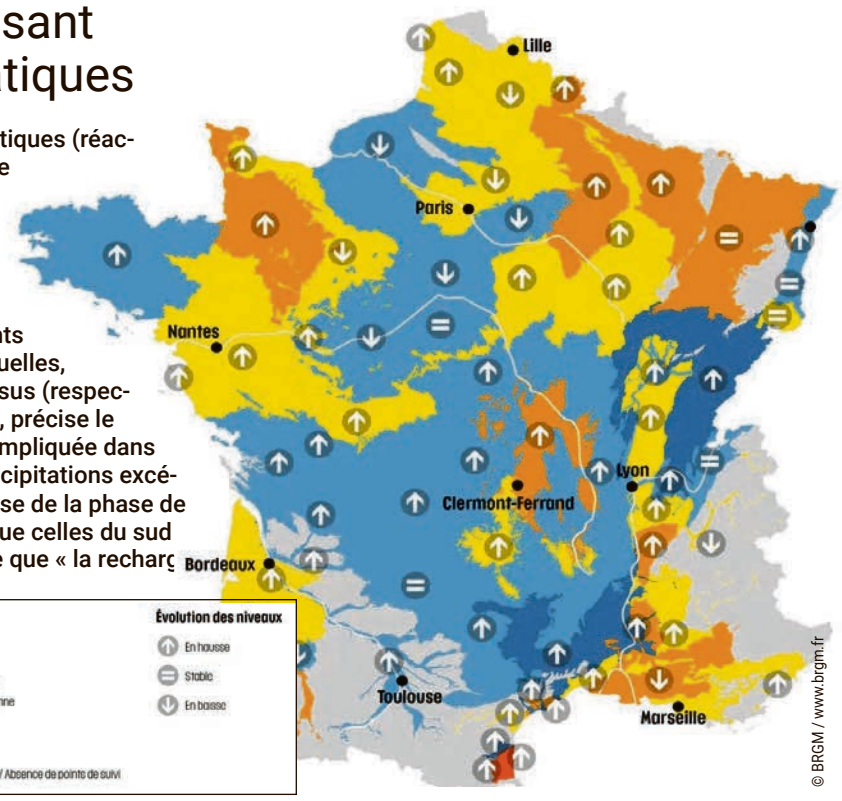
Dans une lettre ouverte au Premier ministre publiée le 7 janvier, les associations spécialisées d'éleveurs de ruminants de la FNSEA[1] exigent un retour aux *« expertises terrain »* et une *« refonte totale »* du dispositif de recours dans le cadre de l'assurance des prairies. La procédure actuelle, instaurée par la loi Entraves, est *« non-opérationnelle »*, estiment-elles. Dans leur viseur, une instruction technique du ministère de l'Agriculture du 29 décembre, qui *« complique à outrance la procédure »*. *« Il faudrait un recours individuel de chaque éleveur »*, déplorent les AS, *« alors même qu'aucune notification ne leur a été faite de leur situation, et que l'opacité règne »*. Les syndicats pointent aussi le rôle, insuffisant à leurs yeux, des nouveaux Comités départementaux d'expertise (CDE): cette instance *« devrait se contenter de commenter "qualitativement" le bilan de campagne, pour qu'ensuite ce soient les experts des assureurs au national qui arbitrent les contestations, et bien entendu classent tout cela "sans suite"! »* La FNSEA critique régulièrement l'indice satellitaire d'évaluation des pertes de récoltes des prairies, ainsi que le système de recours en cas de contestation.

*(1) FNB (bovins viande), Fnec (caprins), FNO (ovins), FNPL (bovins lait)*

# // EN IMAGE

## **Eau** Un niveau satisfaisant pour les nappes phréatiques

En décembre, les niveaux des nappes phréatiques (réactives et inertielles) étaient « satisfaisants, de modérément bas à modérément hauts », a indiqué le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) le 12 janvier dans un communiqué. « La situation s'améliore légèrement mais reste très proche de celle de novembre: 30 % des points d'observation sont sous les normales mensuelles, 24 % sont comparables et 46 % sont au-dessus (respectivement 35 %, 22 % et 43 % en novembre) », précise le communiqué. La situation reste toujours compliquée dans le Languedoc Roussillon. Cependant les précipitations excédentaires de décembre ont permis une reprise de la phase de recharge des nappes de cette région ainsi que celles du sud du Massif central. Le BRGM estime en outre que « la recharg ne devrait pas être très active en janvier pour la plupart des nappes inertielles du Bassin parisien et de l'est de l'Artois, du fait d'une sécheresse météorologique persistante en décembre ».




Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

**Éditeur:** SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
**Associés principaux:** FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
**Commission paritaire des journaux et publication** 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
**Tirage moyen par numéro:** 6200 ex.
**Abonnement annuel:** 130 € - **Prix au numéro:** 2,55 €
**Imprimeries:** Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
**Origine du papier:** France / Belgique
**Taux de fibres recyclées:** 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
**Rédaction:** redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
**Publicité**: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

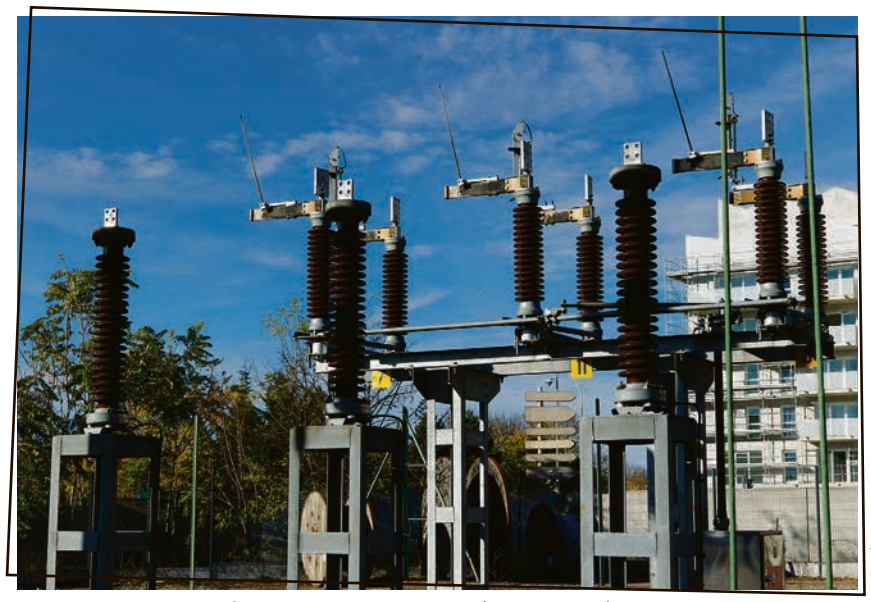
Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ÉNERGIE

# Le casse-tête du lien photovoltaïsme-réseau électrique

**Ces dernières années, la production d'énergie photovoltaïque est apparue comme une voie de diversification et de consolidation des revenus pour de nombreux exploitants agricoles. Problème : l'absorption de ce surcroît d'énergie par des réseaux électriques non prévus pour cela, n'a pas été anticipée. Enedis Bourgogne revient pour nous sur les difficultés que cela soulève et les pistes envisagées pour améliorer la situation.**



Enedis

**Les postes source transforment de la haute tension (200 000 volts) en haute tension moyenne. Enedis en possède 90 en BFC. Huit supplémentaires vont être construits d'ici 2032.**

*« Lorsque je suis arrivé en 2023, nous faisions 300 mises en exploitation d'installations photovoltaïques d'agriculteurs. En 2025, on a approché les 800, sur les quatre départements bourguignons »*. Ce constat, c'est Thomas Fraïoli, directeur régional Enedis en Bourgogne qui le fait. Un constat qui résume le défi qui se pose à la production d'électricité renouvelable en lien avec le monde agricole. Ces dernières années, l'activité a connu une montée en puissance forte, favorisée par différentes législations et la nécessité, pour nombre d'agriculteurs, de consolider le modèle économique de leur exploitation. S'ajoutent à cela des objectifs nationaux ambitieux de production d'énergies renouvelables (ENR) : L'État a mis en place, dans l'objectif d'une neutralité carbone en 2050, une politique incitative qui a très bien fonctionné. Trop bien peut-être, puisque la dynamique enclenchée a mis en lumière des cas dans lesquels les capacités locales d'accueil du réseau électrique ne sont pas suffisantes pour accueillir de nouveaux projets. Pour Enedis, il y a une réelle problématique : *« Cela concerne certains départements ruraux,* précise Thomas Fraïoli. *La demande, sur les producteurs « basse tension » de niveau supérieur à 36 kW, a explosé en l'espace de deux ans. Ces producteurs sont, à plus de 80 %, des agriculteurs »*.

## Multiplication des centres de production

La loi relative à l'Accélération de la production d'énergies renouvelables (Aper) du 10 mars 2023, s'est traduite par la mise en œuvre de l'arrêté S21(1). Ce dernier a fourni à des producteurs la possibilité d'avoir un tarif de revente intéressant et garanti 20 ans, ce qui a entraîné l'émergence de nouveaux modèles économiques, tels que le financement de bâtiments agricoles, et la multiplication des centres de production. *« Aujourd'hui,* poursuit le directeur régional d'Enedis, *on compte plus de 1,2 M de centres de production en France, dont 52 000 en Bourgogne-Franche-Comté. En 2022, au niveau national, on raccordait 2,2 GW par an. En 2025, grâce à la structuration de l'ensemble de la filière industrielle nous devrions dépasser les 6 GW… En quatre ans, nous avons multiplié le nombre de raccordements par 3 »*. En face, le réseau électrique actuel s'est bâti, depuis la Seconde guerre mondiale, en s'appuyant sur de grands centres de production (centrales à charbon, à fuel, hydroélectrique, nucléaire). Si le bon dimensionnement du réseau a permis d'accueillir de nombreux producteurs d'ENR ces dernières années, certaines zones géographiquement limitées présentent des situations dans lesquelles le réseau ne peut plus accueillir de nouveaux projets sans la réalisation de travaux importants. Face à l'inflation des centres de productions liée aux ENR, les technologies et les infrastructures d'Enedis ont dû être adaptées afin de préserver une règle essentielle au bon fonctionnement du réseau électrique : l'équilibre offre-demande. *« On doit soutirer autant d'électricité qu'on en injecte,* souligne Thomas Fraïoli, *c'est un phénomène purement physique »*. Pourtant, de nombreux agriculteurs ayant un projet photovoltaïque déplorent les délais imposés pour ces raccordements, qui mettent en péril les plans de financement envisagés pour leur investissement. D'autres, déjà raccordés, se voient parfois confrontés à une obligation absurde : celle de se débrancher du réseau pour éviter d'y injecter une énergie impossible à absorber, et de se retrouver dans une situation qui leur coûte de l'argent au lieu de leur en rapporter ! *(voir encadré)*.

## Des points de situation réguliers

L'engouement pour les installations photovoltaïques a conduit Enedis à renforcer la création de petits postes de distribution qui assurent la liaison entre les réseaux haute tension et moyenne/basse tension. Mais ces travaux réclament d'étudier le réseau pour estimer sa capacité d'accueil. En 2024, le Préfet de Côte-d'Or, qui était alors Franck Robine, convoque le directeur d'Enedis Bourgogne pour échanger sur le fait que de plus en plus d'agriculteurs considèrent la vente d'énergie renouvelable comme un relais de croissance. *« À l'époque, j'ai donc proposé au Préfet et aux représentants du monde agricole, de la Dréal et même des acteurs de l'énergie (installateurs…) de faire régulièrement un point pour cerner les projets les plus exposés et voir quelles solutions étaient possibles »*. Une approche qui a bien fonctionné et a permis d'apaiser les relations. Petit à petit, les différents postes-sources de Côte-d'Or se sont remplis mais les postes de transformation qui sont dans ces postes-sources ont une capacité d'absorption limitée de l'énergie, en fonction de la consommation en aval. *« Plus la consommation est forte sur un poste,* précise Thomas Fraïoli, *plus on pourra raccorder d'ENR, parce qu'on sait qu'elle sera absorbée. Mais, sur des postes très ruraux, sur lesquels la consommation est très faible, la capacité d'absorption se trouve plus limitée. Nous avons identifié cinq postes-sources en Bourgogne qui présentent des situations de saturation le temps que de nouveaux travaux puissent avoir lieu. De manière plus générale, les réseaux électriques sont une industrie du temps long et qui demande de la planification afin d'anticiper les investissements nécessaires pour les adapter. Cette planification se réalise à travers les schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables définis par RTE, validés par les Préfets et qui se construisent en concertation avec les acteurs locaux »*.

## Zones de congestion

La question de la capacité d'absorption des postes-sources n'est pas la seule question à régler *(voir encadré.)* Toutefois, l'évolution récente de la législation, qui, l'été dernier, a fait machine arrière en mettant un terme au tarif d'obligation d'achat pour les puissances installées comprises en 100 et 500 KWc, pourrait calmer le jeu sur les volontés d'installations photovoltaïques en milieu agricole et donner un peu d'air aux acteurs des réseaux électriques pour se remettre à niveau. Néanmoins, pour l'heure, Enedis n'observe pas de diminution du nombre de demandes de raccordement. En parallèle une solution pourrait aussi résider dans les projets d'autoconsommation collective des ENR : *« ils semblent se développer avec, là aussi, une législation qui a évolué : jusqu'à présent, ces projets d'autoconsommation collective se limitaient à un périmètre de 5 km autour du producteur. Aujourd'hui, il y a des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui travaillent sur des projets avec un périmètre de 50 km autour de la production »*. Reste que, sur certaines zones géographiques de Bourgogne, la problématique de la capacité des réseaux à absorber les ENR reste entière et réclamera du temps pour être résorbée. Les principales zones de congestion des postes-sources actuelles sont :

- en Côte-d'Or : la zone de Châtillon-sur-Seine / Venarey ;
- dans l'Yonne : la zone d'Avallon / Mailly ;
- dans la Nièvre : la zone du Bazois / Château-Chinon et Parize / Saint-Pierre.

*« Dans certaines zones géographiques, il est très difficile d'accueillir de nouveaux projets de production ENR,* conclut Thomas Fraïoli, *et nous accompagnons l'ensemble des acteurs qui agissent sur ce marché en les informant sur les capacités locales du réseau afin qu'ils puissent identifier les zones sur lesquelles ils peuvent s'implanter »*. Enedis développe actuellement un outil cartographique qui devrait être disponible prochainement et qui permettra à tout le monde d'avoir un aperçu des capacités locales du réseau.

**Berty Robert**

*(1) Arrêté qui permettait à des exploitants d'installations d'énergie photovoltaïque à la puissance comprise entre 100 et 500 KWc de revendre tout ou partie de leur production grâce au principe de l'obligation d'achat par EDF. Cette obligation n'a plus cours depuis l'évolution législative de juin dernier.*

## Se débrancher pour perdre moins d'argent

**En période de fort ensoleillement, on a une production énergétique qui peut devenir si importante qu'elle entraîne un prix négatif de l'énergie produite. On en arrive alors à la situation où des agriculteurs producteurs doivent finalement payer pour injecter leur énergie. Pour éviter d'en arriver là, certains font le choix de se débrancher. Il n'y a alors plus de production, donc plus de revenu, mais les annuités, elles, courent toujours.**

## Difficultés qui s'additionnent et travaux prévus

**Comme une difficulté n'arrive jamais seule, aux problèmes de capacité des postes source existants s'ajoute le fait que la Bourgogne est traversée par une ligne à haute tension de 400 000 volts qui irrigue d'autres lignes sur la région, dont des lignes 63 000 volts, anciennes, qui ne peuvent plus accueillir d'ENR, toujours en raison du principe de l'équilibre offre-demande. Par ailleurs, pour injecter des ENR sur une ligne, la tension doit être un peu supérieure à la moyenne, mais c'est un cercle vicieux : plus vous injectez de l'énergie, plus la tension monte, jusqu'à ce qu'elle devienne trop haute et fasse sauter les oscillateurs… Face à un tel défi, Enedis agit de plusieurs façons.** *« Nous avons lancé,* **précise Thomas Fraïoli** *un nouveau « Plan de tension » qui, par renforcement du réseau ou modification de prises, va permettre de modifier les seuils de tension et donc accueillir plus d'ENR. »* **En Bourgogne, cela représente environ 100 millions d'euros de travaux /an. D'autre part, huit postes-sources supplémentaires vont être installés sur la Bourgogne. La construction de cinq d'entre eux a été déclenchée et les trois autres devraient voir le jour d'ici 2032, ce qui permettra de raccorder davantage de producteurs.** *« Nous comptons aussi nous appuyer sur le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENR),* **ajoute Thomas Fraïoli.** *Déclenché par RTE lorsque l'entreprise constate un risque de saturation du réseau en lien avec le niveau de production d'ENR, ce schéma va contribuer à améliorer la situation en permettant la construction de nouvelles infrastructures. Dans ce cadre, de nouveaux travaux ont été lancés par RTE en 2024, sous l'égide du Préfet et de la Région BFC et d'autres feront l'objet de décisions, courant 2027. »*

// ACTIONS SYNDICALES

21

# Remontés comme des pendules

**De nombreux agriculteurs ont participé à différents blocages, la semaine dernière en Côte-d'Or. Une nouvelle action, cette fois-ci régionale, se tenait ce jeudi à Dijon.**



À Arc-sur-Tille, où de nombreuses bennes ont été déversées devant le péage.




Les JA d'Arnay-le-Duc, rejoints vendredi dans la journée par leurs homologues de Pouilly et Saulieu.



Les Jeunes agriculteurs de la Côte, après avoir bloqué les deux péages de Beaune le 6 janvier, en ont fait de même avec celui de Nuits-Saint-Georges deux jours plus tard.

Le monde agricole gronde et le fait savoir. La semaine dernière, jusqu'à 11 blocages d'axes routiers ont été recensés en simultané en Côte-d'Or. *« C'était jeudi et vendredi. Si certains en ont douté, la mobilisation a bien été remarquable dans sa globalité »*, décrivait Antoine Carré, le président de la FDSEA21. Le responsable syndical remercie et félicite ses troupes, ainsi que les nombreux JA qui étaient de sortie : *« la météo n'était pourtant pas favorable mais ils n'ont rien lâché. Le soutien de la population avec de nombreux dons a été très appréciés. Les gars ont échangé entre eux et ce lien social ne fait pas de mal. Ces différentes actions syndicales ont été très bien gérées avec les forces de l'ordre, il n'y a eu aucun conflit, comme nous le souhaitions. Certains blocages ont duré jusqu'à cinq jours, c'était le cas à Til-Châtel et Beaune. Nous avons décidé de les lever : pour certains, c'était peut-être un peu prématuré, mais c'était pour assurer la sécurité et surtout, pour mieux ressortir par la suite. À commencer par ce jeudi à Dijon ! »*. Des échanges entre JA BFC et la FRSEA le week-end dernier ont donc permis de déterminer cette date du 15 janvier. Contacté lundi juste avant un conseil d'administration JA-FDSEA21, Antoine Carré ne connaissait pas encore tous les contours de cette manifestation : *« cela ne saurait tarder… Une chose est sûre : nous allons rendre visite à plusieurs services de l'État. Est-ce que ça va être chaud ? Ça peut. Une idée a été suggérée par les JA d'Arnay : celle d'aller récupérer en amont tous les drapeaux de l'Europe traînant dans le département, pour les emmener devant la préfecture avec des écriteaux mentionnant la mort de l'agriculture française. Cette idée me plaît bien, en tout cas »*. Le Côte-d'orien n'excluait pas d'autres actions cette semaine : *« nous allons sonder le terrain. Une autre date est déjà fixée, celle du 20 janvier, avec la mobilisation nationale à Strasbourg »*. Antoine Carré rappelle qu'il n'y a pas que le Mercosur : *« au niveau sanitaire, il n'y a pas que la DNC, il y a aussi la FCO et la tuberculose. Concernant cette dernière, nous avons demandé au préfet une revalorisation de l'abattage diagnostique. Aujourd'hui, une vache est indemnisée 2 500 euros : nous sommes loin du compte. Nous avons demandé 500 euros de plus et encore, nous sommes gentils. La DDPP21 doit prendre en charge ce montant pour que les gars abattent leurs bêtes rapidement, sans nuire aux enjeux sanitaires. Nous attendons une réponse rapide du préfet avec qui nous avons abordé bien d'autres dossiers, comme celui de l'OFB »*. Le président de la FDSEA ajoute un mot sur la crise des productions végétales : *« la situation est dramatique… Personnellement, je n'ai presque rien déstocké, j'espérais une évolution dans le bon sens. Je viens d'appeler ma technicienne et c'est encore pire, les orges sont à 143 euros/t et le blé à 150 euros/t. Nous avons encore perdu… L'annonce des 40 millions d'euros de la ministre, c'est une fumisterie. Si l'on divise par les 400 000 fermes du pays, nous serions à 100 balles chacun ! On marche toujours sur la tête. Il est grand temps de redonner une capacité de production à la France et à l'Europe. Sinon, on est mal barrés ! »*.

AG

// DIJON CÉRÉALES

21

# Que lumière soit faite

**Un collectif réunissant des agriculteurs vient de se constituer pour établir « la transparence et les vérités pour Dijon Céréales ».**

Il réunit des adhérents de la coopérative, des administrateurs et des délégués permanents : le collectif *« Transparence et vérités pour Dijon Céréales »* vient de voir le jour et, comme son nom l'indique, son but sera de faire *« toute la lumière »* sur la coopérative. *« Et plus précisément sur les sept dernières années, pour tout ce qui touche à la gestion et la direction de la structure »*, informe Clément Babouillard, adhérent et ancien administrateur. Cet exploitant d'Ampilly-les-Bordes est à la tête du groupe : *« celui-ci n'a pas de statut pour l'instant. La liste des membres est sans doute amenée à s'étoffer. Si des personnes sont intéressées à nous rejoindre, qu'elles me contactent. Nous voulons redonner confiance aux adhérents, pour que la coopérative reparte de l'avant. Cela passe par de la transparence sur ce qui s'est passé pour en arriver là où nous sommes aujourd'hui… Nous allons appuyer la plainte qui a été déposée par Jacques de Loisy, adhérent de la coopérative. Une enquête est en cours : celle-ci doit se faire dans les règles de l'art, en bonne et due forme. Avec de la clarté et de la transparence, les producteurs auront toutes les chances d'adhérer au nouveau projet en confiant des tonnages à la coopérative, les volumes étant bien évidemment le nerf de la guerre pour l'économie de la structure… Il faut croire en la nouvelle équipe et avoir confiance ! »*. Clément Babouillard ajoute que *« regarder et comprendre ce qui s'est passé »* permettra *« de ne plus reproduire les mêmes choses à l'avenir »… « il pourrait même y avoir des sanctions, selon les résultats de l'enquête »*. Chaque membre du collectif sera le relais des vérités et de messages résolument tournés vers l'avenir sur le terrain. Voici la liste des agriculteurs faisant partie du dispositif : Jean-Pascal Sommant, Thierry Aubry, Clément Babouillard, Laurent Baudin, Vincent Fretel, Vincent Lecuret, Jérémie Fischer, Francis Guyot, Charles Schneider, Sylvain Lecour, Jean-Luc Gerbron, Emmanuel Raillard, Alexandre Noirot, Gaétan Perrot, Christophe Gérard, Pascal Vion, Christian Coucheney, Bertrand Pallant, Cyrille Fèvre, Emmanuel Donichak, Yohan Guyard, Pascal Beaumont et David Poissonnier.

*Contact : Clément Babouillard au 06 87 99 09 26.*

// MANIFESTATION

# 58 Stopper l'enfumage...

**Une mobilisation agricole a eu lieu le 9 janvier suite à l'appel de la FDSEA 58 et des JA 58 pour dénoncer plusieurs éléments ; explications.**



Les thématiques de la mobilisation du 9 janvier dans la Nièvre étaient : les accords du Mercosur, la prédation ou encore le prix des céréales.



De nombreux exploitants et sympathisants étaient rassemblés sous le pont de l'autoroute à Varennes-Vauzelles. Crédit

Suite à l'appel à mobilisation de la FDSEA 58 et des JA 58 le 9 janvier, une trentaine de tracteurs étaient au rendez-vous sous le pont de l'A 77 à Varennes-Vauzelles, point stratégique depuis 2024. Pour cette journée, plusieurs éléments rassemblaient les exploitants et sympathisants : la prédation dans le département qui fait encore de nombreux dégâts, la signature des accords du Mercosur, la situation financière des exploitations céréalières ou encore la rémunération des exploitants…

## Contexte et demandes

Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, introduit : *« On continue la mobilisation par rapport à tout ce qui se passe dans le monde agricole aujourd'hui, à savoir, la prédation qui continue de faire des victimes dans notre département avec peu de décisions favorables pour défendre les élevages. Ensuite, nous sommes ensemble pour les grandes cultures qui souffrent énormément à cause d'éléments géopolitiques rendant les prix des céréales bas. il faut que les décisions soient prises. Un contexte mondial donne donc le droit de vie ou de mort des exploitations et il faut que l'État en ait conscience, et que des décisions soient prises là aussi. Les accords du Mercosur sont aussi dans la balance ce jour, avec des accords qui sont toxiques pour l'avenir de nos productions et néfastes pour le consommateur. En effet, il faut avoir en tête qu'avec cette mobilisation, nous voulons défendre les producteurs et aussi les consommateurs »*. Le son de cloche est le même pour Simon Gauche, président des JA de la Nièvre qui insiste : *« le Mercosur, nous n'en voulons pas. Le loup, nous n'en voulons pas »*. De son côté, Jean-Charles Zwaenepoel, céréalier et président de la section grandes cultures de la FDSEA 58, souligne : *« Nous sommes là en soutien à la mobilisation parisienne. Et ce que nous souhaitons est : l'annulation des accords du Mercosur, l'annulation des taxes sur les engrais et l'augmentation du budget de la PAC. Pour rappel, notre salaire n'a jamais augmenté et depuis 3 ans nous ne nous en dégageons plus. Nous sommes en situation de crise et cela suffit. Nous avons perdu 40 % de nos aides en 20 ans. C'est insupportable ! Nous demandons un choc de compétitivité pour avoir le droit de travailler, ainsi qu'un assouplissement normatif pour simplifier notre travail et atteindre une tranquillité »*.

Afin d'engager un certain dialogue, la préfète de la Nièvre, Fabienne Decottignies, s'est rendue sur les lieux du rassemblement. Et, en fin de journée, une délégation de manifestants est allée à la Préfecture afin d'alerter un peu plus sur les conséquences de la prédation dans le département pour la filière ovine, avec un lâcher de moutons dans le jardin de la Préfecture. Un symbole fort pour conclure la mobilisation du 9 janvier, où le monde agricole a finalement invité sa réalité auprès des consommateurs mais aussi auprès des institutions d'État.

**Chloé Monget**

// MANIFESTATION

# 89 « Le flou artistique »

**Ce lundi 12 janvier, le réseau FDSEA-JA de l'Yonne s'est réuni devant plusieurs institutions gouvernementales pour lutter contre les surcharges administratives, l'accord contre le Mercosur, la MACF ou encore la baisse du budget de la Pac.**

C'est à 14 h 30 que le réseau FDSEA-JA de l'Yonne a déchargé les premières bennes devant la DDT de l'Yonne pour montrer son mécontentement. Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne attend le cortège de tracteurs pour commencer son discours devant les manifestants. *« Le Mercosur, on le redit à chaque fois, mais on n'en veut pas. On ne peut pas laisser rentrer des produits qui ne correspondent à rien, qui ne respectent aucune norme. On nous demande des tonnes de normes, des paperasses à remplir et les produits qui vont rentrer, ils rentreront sans aucune norme. C'est totalement incohérent et inadmissible. L'Europe et la France doivent garantir que les paysans puissent vivre dignement de leurs métiers »*, attaque-t-il, le mégaphone dans la main. En regardant les nombreux jeunes agriculteurs présents, il ajoute *« qu'aujourd'hui, c'est difficile d'engager des gens dans des productions en difficulté. Ce qu'on reproche énormément à l'État et à l'Europe, c'est de ne pas donner de vision d'avenir. On l'a dit, la souveraineté alimentaire a été inscrite dans la loi comme étant d'intérêt général majeur. Mais au-delà de ça, concrètement, les actes, quels sont-ils ? »*, interpelle-t-il devant le grand bâtiment de la DDT de l'Yonne. Avant de poursuivre la manifestation au rond-point de Paris à Auxerre, il s'exclame une seconde fois. *« On a des projets dans le département qui n'avancent pas, comme pour stocker de l'eau, pour nous redonner des possibilités de produire en grandes cultures, en élevage, en viticulture, dans tous les domaines. Ce n'est plus possible pour un certain nombre d'entre nous. On va perdre des agriculteurs. Alors, il y a tous ceux qui partent en retraite, mais je crains qu'il y en ait qui arrêtent et qui veuillent aller faire autre chose parce qu'ils ne pourront pas tenir jusqu'à la fin de leurs carrières. Et ça, ce n'est pas acceptable »*, hèle-t-il.

## Lutter pour l'avenir du secteur

Après un arrêt au rond-point de Paris, le cortège de tracteurs rencontre les Auxerrois du centre-ville. Les klaxons se multiplient et les messages de courage également. *« Ce soir, ce sont les vœux du préfet, donc il y aura du monde et il faut qu'ils sachent que l'agriculture va mal aujourd'hui. Il faut que les paysans soient respectés »*, informe-t-il. Mission réussie. Après avoir déposé du fumier devant le symbolique portail, Charles Baracco, président des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne et Damien Brayotel sont reçus par le préfet. Le moment pour le président des JA de s'exprimer sur la jeunesse agricole. *« Qu'elle soit installée ou en passe de l'être, ou en étude encore actuellement, il n'y a aucune vision pour les jeunes, aucune perspective positive pour la profession. Il me semble quand même qu'elle a du sens cette profession. Je trouve ça dramatique qu'on soit encore là auprès de vous pour témoigner notre désarroi. Je n'arrive pas à comprendre que le gouvernement ne s'empare pas de ce sujet essentiel qu'est l'alimentation. Entre le Mercosur, la baisse du budget de la Pac, la taxe aux engrais… Enfin, dites-nous, où est-ce que le gouvernement veut en venir ? »*, interpelle-t-il, en regardant le préfet, Pascal Jan. Il prend à son tour le mégaphone pour répondre aux présidents et s'adresser aux manifestants. *« Aujourd'hui, vous êtes dans la concurrence déloyale. Je me suis entretenu avec la ministre de l'Agriculture lors de sa venue dans l'Yonne. Je l'ai avertie de cette réalité. En ce qui concerne la présidente de la Commission européenne, elle affirme qu'elle applique le Mercosur avant même la ratification du Parlement européen, ce qui semble entre nous, assez surprenant quand même, dans le respect des procédures démocratiques. Dans ces cas-là, il faut que les organisations politiques saisissent la Cour de Justice de l'Union européenne parce que cela a un effet, c'est la suspension immédiate de l'accord »*, affirme-t-il. Les agriculteurs s'emparent alors du mégaphone pour parler de problématiques locales, comme la difficulté d'implanter un poulailler, les contrôles Pac, ou encore les surcharges administratives. Avant de partir, le réseau FDSEA-JA donne rendez-vous aux agriculteurs le jeudi 15 janvier à Dijon et le mardi 20 janvier à Strasbourg pour poursuivre les manifestations.




Pierre Gonnet, président du canton de Villeneuve-sur-Yonne aux JA.




Le réseau FDSEA-JA de l'Yonne a manifesté, ce lundi 12 janvier devant la DDT de l'Yonne.

**Charlotte Sauvignac**

// GRANDES CULTURES

21

# Réunion de crise avec le Préfet de Côte-d'Or

**Les acteurs du monde agricole et les services de l'État ont fait le point auprès du Préfet de Côte-d'Or sur la situation des productions céréalières, confrontées à des difficultés depuis plusieurs années. Chacun a pu exposer des constats qui attendent des réponses.**

Trois heures au cours desquelles chacun a pu s'exprimer: la réunion organisée le 5 janvier à la Préfecture de Côte-d'Or, à Dijon, a permis à tous les participants de faire valoir leurs points de vue et inquiétudes sur la situation des productions céréalières. Elles sont confrontées, depuis plusieurs années, à un ensemble d'éléments (baisse de rendements, aléas climatiques, pertes de marchés à l'export, baisse des cours…) qui rendent la position des exploitations agricoles concernées périlleuse. Initiée par le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Jacques de Loisy, cette réunion de crise rassemblait, autour du préfet Paul Mourier, des financeurs (Banque de France, Crédit Agricole, Crédit Mutuel), tous les syndicats agricoles, les organismes stockeurs et de négoce (Dijon Céréales, 110 Bourgogne, Soufflet, Bresson, Bourgogne du Sud), CerFrance, la DDT et la Draaf.



Les productions végétales peinent de plus en plus à atteindre leur seuil de rentabilité.

## Maîtrise des charges, préservation des aides

Antoine Carré, président de la FDSEA 21, revient sur ce qui s'y est dit: *« Les présentations de CerFrance ont été claires: depuis la mise au Marché à terme international de France (Matif) des céréales, au début des années 2000, on constate beaucoup plus d'instabilité et de variabilité des cours, dans un contexte de hausse de charges et donc de résultats économiques altérés. Les cours des céréales sont indexés sur le marché mondial, ce contre quoi on ne peut pas faire grande chose, donc, pour améliorer le revenu des exploitations aujourd'hui, soit on maîtrise les charges, soit on évite de perdre des aides. »* Face à ce contexte, les différents acteurs locaux ont le sentiment que les positions de l'État, notamment sur les usages de l'eau, évoluent de manière positive. D'autant plus qu'en Côte-d'Or, un travail est mené sur cette question par le monde agricole. Néanmoins, les producteurs céréaliers attendent des actes, par rapport à leur situation, et devant le constat d'une forte détérioration des situations économiques. *« Il y a un peu plus de 5 ans,* poursuit Antoine Carré, *on comptait entre 1 et 2 % d'exploitations en grandes difficultés, on est aujourd'hui à 15 %. »* Pour apporter une explication, le président de la FDSEA 21 s'est appuyé sur sa propre expérience: *« entre mon installation, en 2014, et 2024, les prix du blé n'ont quasiment pas bougé, à 170 euros/t. J'ai comparé avec certaines charges: en 2014, un tracteur qui coûtait 110 000 euros, en coûte aujourd'hui 200 000, pour un modèle équivalent. Si l'on prend l'exemple de la solution N39 en engrais, on est passé de 170 euros/t à 380, voire 420 avec le MACF (Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières entré en vigueur le 1er janvier)! Les taux bancaires étaient à 0,7 % en 2014 on est presque à 3,5 % aujourd'hui. 2014 avait été une mauvaise année et cela avait entraîné des résultats nuls pour les exploitations. En 2024, avec le même prix de blé, cela s'est traduit par un énorme trou de rentabilité…À 170 euros/t, c'est impossible de gagner de l'argent. »*

## Des exigences qui ont un prix

Antoine Carré souligne aussi que l'augmentation des matériels ne vient pas de nulle part: elle est en partie due à la hausse des exigences en matière de normes environnementales. Les tracteurs sont équipés de vanne EGR (qui permet de réduire les émissions de gaz toxique), de catalyseur… *« Nos tracteurs polluent moins et c'est très bien mais ces charges environnementales sont uniquement supportées par les agriculteurs. Si on voulait les répercuter sur tout le monde, il faudrait le faire sur le prix du blé qui devrait être à 250 euros/t. À titre personnel, je n'ai pas le pouvoir d'agir sur le prix du blé, en revanche, les agriculteurs peuvent se battre pour éviter de perdre des aides PAC. »*

**Berty Robert**

// FDSEA DE L'YONNE

89

# Une année élective

**Les réunions cantonales de la FDSEA se poursuivent en ce début d'année et cette fois-ci c'est à Fontenoy que nous retrouvons les deux animateurs pour une nouvelle session.**

C'est à la mairie de Fontenoy que les cantons de Saint-Sauveur-en-Puisaye et Toucy se sont réunis pour assister à la réunion cantonale, vendredi 9 janvier. Arnaud Delestre, actuel président du canton de Saint-Sauveur-en-Puisaye et président à la Chambre d'agriculture de l'Yonne commence la réunion en laissant les deux animateurs Oana Poisson et Léandre Vocoret se présenter. En ce qui concerne les actualités départementales, *« nous allons débuter par les projets photovoltaïques. La FDSEA de l'Yonne est en partenariat avec CRAI Énergies. Huit projets ont été finalisés, dont deux raccordés sur de nouveaux bâtiments »*. Arnaud Delestre en profite pour ajouter qu'à *« Tonnerre, le réseau est saturé car trop de projets sont présents sur le territoire et que cela pose des problèmes sur la création de nouveaux projets photovoltaïques »*. Les agriculteurs prennent note, le regard intéressé. Par la suite, elle poursuit en abordant le projet pollinisateur majoritairement présent à Chéroy, comptant déjà près de dix agriculteurs engagés. *« D'ailleurs, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à me contacter »,* interpelle-t-elle sur un ton léger. Porté par la FDSEA, ce projet met en place l'implantation de jachères mellifères avec des financements et du Conseil départemental et rdeu Conseil régional, jusqu'à *« 2 ha/exploitation »*. Elle enchaîne sur les chartes des Zones de non-traitement (ZNT) aux côtés d'habitations. Pour Arnaud Delestre, *« tant qu'il y aura une charte ZNT par département, il y aura des failles. Il vaut mieux réaliser des chartes nationales qui se déclinent en fonction du département »*. De son côté, Oana Poisson rappelle qu'*« il faut utiliser le gyrophare pour avertir les riverains que les agriculteurs sont en train d'utiliser des produits phytopharmaceutiques »*. Sujet houleux, les *« zones intermédiaires »* arrivent dans la discussion. L'animatrice en productions végétales en profite pour rappeler la signification de ce terme, il s'agit des *« territoires qui ont une qualité de sols et des rendements plus faibles »* et qui se recoupe aussi avec *« des critères socio-économiques »*. Elle revient ensuite sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ZI pour lesquelles seulement *« huit dossiers ont été déposés dans l'Yonne en 2025 »*, elle questionne alors les agriculteurs présents afin de comprendre les raisons. *« C'est sur un contrat de 5 ans et le cahier des charges était très important »*, confie un des présents avant d'ajouter qu'*« on avait que des cultures de printemps, je ne produisais plus de colza à la fin. J'ai donc arrêté »*.

## Un échange constructif

En hochant la tête, elle informe donc que *« la FDSEA a la volonté de faire reconnaître les particularités des zones intermédiaires dans la PAC afin de créer une enveloppe spécifique »*. Pour la FDSEA, une autre piste intéressante serait *« de développer l'élevage avicole, qui est particulièrement complémentaire avec les exploitations céréalières »*. Au niveau national, *« plusieurs FDSEA aimeraient porter la cause des zones intermédiaires auprès de leurs députés »*. Arnaud Delestre ajoute que la problématique est *« le manque de cohésion au sein des zones intermédiaires. Il n'y a pas d'unité au sein des territoires concernés, il y a un bout de l'Yonne, de la Côte-d'Or ou encore de la Nièvre. Il faut donc sortir de la carte, avoir des chiffres et aller sur les exploitations pour vraiment se rendre compte de l'étendue des zones intermédiaires »*, critique-t-il. Avant de passer aux élections, Léandre Vocoret s'adresse aux agriculteurs pour parler des baux, avec la révision de l'arrêté cadre du département et des fermages, avec l'exonération dites « Chirac ». De leurs côtés les syndiqués confient que *« nous ne l'avons pas demandé car cela ne nous changeait pas grand-chose »*. Léandre écoute et confie que *« dans le Tonnerrois, notamment en ce qui concerne les viticulteurs, cela faisait une grosse différence »*. Face aux papiers de réélection, c'est le canton de Saint-Sauveur qui débute. Arnaud Delestre, actuel président laisse donc la place à Henri Ragon, éleveur de vaches laitières. *« Cela permettra d'avoir plus de représentation d'éleveurs »*, se réjouit Léandre Vocoret. De son côté, le canton de Toucy réélit Fabien Lambert, céréalier.

**Charlotte Sauvignac**



Ce vendredi 9 janvier, les réunions cantonales de la FDSEA de l'Yonne se poursuivent.

// JA DE BRINON-SUR-BEUVRON

# 58 « Une dynamique croissante »

**Le 20 décembre, les JA de Brinon-sur-Beuvron organisaient leur jugement de bétail et un marché de Noël. Retour sur l'événement.**



JA de Brinon

La présentation des animaux fut commentée par Louis Clément de Givry, ici en photo, et Anaïs Pinto-Vannier.



JA de Brinon

De nombreux lots ont été offerts par les partenaires des JA de Brinon pour l'événement.

Afin de clôturer l'année 2025 en beauté, les JA de Brinon-sur-Beuvron proposaient leur traditionnel jugement de bétail en plus d'un marché de Noël, le 20 décembre. *« Nous avons choisi de renouveler cette formule lancée en 2023 en gardant comme fil rouge de toucher une population différente et de l'initier aux jugements de bétail »*, souligne Mickaël Tardivon, président des JA du canton. La présentation des animaux était commentée par Louis Clément de Givry, expert au Herd-Book Charolais et Anaïs Pinto-Vannier, notamment éleveuse de Percherons. Si la bonne ambiance était au rendez-vous, l'événement se déroulait dans un contexte particulier, comme le détaille Mickaël Tardivon. *« La toile de fond de la DNC, nous a empêchés de déplacer les bovins hors de l'exploitation. De ce fait, ces derniers sont restés au Gaec Beaumier à 200 m du marché de Noël ; il suffisait de suivre le parcours fléché pour les rejoindre »*. Il poursuit : *« les ovins (mis à disposition par le Gaec des Aubus) et les équins (Percherons d'Arzembouy) étaient quant à eux sur la place du marché. En sus, il y avait une présentation de volailles et des balades à poneys proposées par le centre équestre de Chanteloup à la grande joie des enfants et des plus grands »*.

## Une attraction forte

Un programme complet qui ravît les visiteurs, malgré une météo peu clémente. *« Rien ne décourage nos habitués, qui furent environ 100 à partager le déjeuner du midi »* se réjouit Mickaël. Si pour lui la présence des visiteurs est une preuve de réussite, il n'en oublie pas les partenaires : *« lls nous ont permis de renouveler plus sereinement la mise en place des infrastructures nécessaires à l'évènement, notamment pour abriter les 22 exposants du marché de Noël. Ainsi, nous remercions : Groupama, la Sicafome et le Crédit Agricole. Dans la même veine, nous avons réussi à convaincre deux nouveaux soutiens que nous remercions également : la Commune de Brinon et la Communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny. D'autre part, il faut rappeler l'implication des concessionnaires et des nombreux acteurs du para-agricole pour les nombreux lots distribués aux 40 candidats des jugements de bétail »*. Pour Mickaël Tardivon, cet élan de cohésion ne s'arrête pas là, *« nous avons su attirer trois nouvelles recrues, ce qui vient conforter une dynamique croissante et nous encourage à poursuivre sur cette lancée. Ce noyau nous permet d'entamer plus sereinement la préparation du Comice qui se tiendra en août 2027 dont la première réunion publique aura lieu le 6 février »*.

Chloé Monget d'après communiqué

### Palmarès

**Bovins : 1. Sevin Milye, 2. Boulineau Jason, 3. ex aequo : Nicolas Joly et Augustin Robin, 4 Dorlet Marie, 5. Nandrot Charline, 6. ex aequo : Poncet Prune et Lachaud Nathan, 7. Rolin Emy, 8. Lallemand Jérémy, 9. Boussage Benjamin, 10. Bories Gabriel, 11. Camusat Baptiste, 12. Merle Étienne.**

**Ovins : 1. Dorlet Marie, 2. Robin Augustin, 3. Vallée Louise, 4. ex aequo : Merle Étienne, Clément de Givry Perrine, Joly Nicolas, 5. Nandrot Charline, 6. Lallemand Jérémy, 7. Rollin Emy, 8. Boulineau Jason, 9. Camusat Baptiste, 10. Bories Gabriel.**

// JOURNÉES BÂTIMENTS

# 21 Cinq destinations au choix

**La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une nouvelle édition de ses journées portes ouvertes bâtiments, du 2 au 6 février.**

C'est reparti pour un tour. Tous les ans à la même période, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose ses journées bâtiments, et 2026 n'échappe pas à la règle.

Cinq visites sont ainsi proposées du lundi 2 au vendredi 6 février, dans les principales productions du département. Le lundi et le jeudi seront dédiés aux bovins allaitants, les ovins seront au centre des discussions le mardi et les bovins laitiers viendront conclure ces portes ouvertes le vendredi. *« Tout le monde est le bienvenu ! Ces journées permettent d'échanger tous ensemble sur des points techniques très variés. Le partage d'expériences est toujours très intéressant, que l'on ait un projet en tête ou non ! »*, lance Léa Grey, technicienne à la Chambre d'agriculture. Celle-ci remercie les exploitants qui ont accepté d'ouvrir leurs portes lors de cette édition, malgré un contexte sanitaire incertain.

AG

*Contacts bovins allaitants : Léa Grey (06 80 92 89 65),*

*ovins allaitants : Cléane Hernandez (06 33 50 84 47),*

*bovins lait : Clément Gobance (06 75 74 63 83), GDS21 : Gilles Rabu (06 86 80 02 77).*

## Le programme




**Lundi 2 février à 14 heures : Benoît Boudier à La-Roche-en-Brenil (stabulation en aire paillée pour 50 bœufs et stabulation logeant 60 vaches et leurs veaux, avec un couloir de contention innovant). Mardi 3 février à 10 h 30 : Gaec Verrier à Époisses (Bergerie pouvant loger 196 ovins avec toiture isolée en panneaux sandwich), à 14 h 30 : EARL de la liberté à Lucenay-le-Duc, avec là aussi une toiture isolée en panneaux sandwich, conçue pour installer des panneaux photovoltaïques). Jeudi 5 février à 10 h 30 : Gaec des deux sapins à Ampilly-lès-Bordes (stabulation structure métallique financée par Tenergie, pouvant loger 60 vaches allaitantes en aire paillée intégrale). Vendredi 6 février à 14 heures : Gaec des trois provinces à Villeneuve-sur-Vingeanne, dans un bâtiment équipé d'un robot de traite de marque « Lely », avec des logettes matelas sans paille.**

// CERFRANCE ALLIANCE CENTRE

# 58 Un nouveau directeur général



Cerfrance Alliance Centre

Nicolas Krajevitch, 52 ans, nouveau directeur général de Cerfrance Alliance Centre.

Le 5 janvier, Nicolas Krajevitch, 52 ans, a pris ses fonctions comme directeur général de Cerfrance Alliance Centre. Il est diplômé d'un double cursus en Systèmes d'Information et en Gestion-Finance. Dès ses études il crée une start-up, avant de se poursuivre dans le secteur de la banque de détail. Il y occupe successivement des fonctions en marketing, conseil et systèmes d'information, jusqu'à devenir Directeur de la transformation, des technologies et de l'innovation au sein de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, où il pilotait la transformation digitale de l'ensemble des activités. Engagé de longue date dans le modèle mutualiste, Nicolas Krajevitch a construit sa carrière en région, au plus près des territoires, des entreprises et de leurs enjeux. Il détaille : *« Rejoindre Cerfrance Alliance Centre s'est imposé comme une évidence : une entreprise associative à dimension mutualiste, un territoire porteur et des clients adhérents à accompagner, une activité de services à dominante financière et de véritables défis de transformation à relever. Je suis fier et heureux d'écrire, avec vous ce nouveau chapitre »*.

D'après communiqué

DÉPARTEMENTS

// VŒUX DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 21

# L'année s'annonce chargée !

**À l'occasion des vœux de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, son président, Jacques de Loisy n'a pas éludé les sujets agricoles du moment.**

Lundi 12 janvier, le président de la Chambre de l'agriculture de Côte-d'Or, Jacques de Loisy, a tenu à adresser ses meilleurs vœux à ses collaborateurs, ainsi qu'aux représentants du monde agricole et aux élus. Lors de son discours, il s'est dit *« honoré de présider la Chambre avec un bureau dynamique, représentatif de l'ensemble des métiers agricoles. »* Jacques de Loisy en a profité pour rappeler tous les sujets actuels auquel l'agriculture du département se confronte, au vu du contexte sanitaire et économique.

## « Sans eau, pas de vie, pas d'agriculture »

Au cœur des préoccupations de la Chambre, la gestion de l'eau : *« 2026 doit être une année de transformation et de réalisations »*, affirme Jacques de Loisy. Conscient des enjeux environnementaux à venir, il explique : *« Sans eau : pas de vie, pas d'agriculture. C'est l'affaire de tous, un des sujets les plus importants du monde agricole. Il faut en prendre soin en quantité et qualité. »* Pour ce faire, la Chambre travaille activement sur les solutions possibles quant à la création de réserves. Sous forme d'étangs, ou de mares qui seraient alimentées par des eaux de ruissellement de pluie. Ces réserves seraient ensuite mises à disposition des besoins de l'agriculture mais aussi d'autres services : *« Pour le bien de tous et toutes »* défend le président. Afin de réaliser ce projet, un manifeste, déjà soutenu par le Département, est en cours de diffusion. Il permettrait alors de créer ces réserves : *« la gestion de l'eau, c'est aussi la création de valeurs auprès des exploitations mais également le moyen de créer et de maintenir de l'emploi »*, autre sujet important pour le département et ses habitants.

## « Agricultures rentables, installations durables »

*« Des agricultures rentables pour des installations durables »*. Plus qu'un slogan, la Chambre a une véritable vocation d'accompagnement dans l'installation des jeunes agriculteurs du département. Mais, selon le président, ces exploitations doivent être rentables afin de faire face aux nouvelles lois et taxes décidées prochainement au Parlement européen. Lors de ce point, le président a abordé la question de l'organisation du foncier, notamment pour faciliter l'installation en agriculture sur le territoire. Des installations également concernées par les décisions de la Politique Agricole Commune (PAC), l'année prochaine : *« Un sujet de préoccupation majeure pour notre département, qui n'a que trop souffert avec les précédentes directives. »*, alerte Jacques de Loisy.

## « Un sujet qui préoccupe »

Le président de la Chambre a poursuivi sa prise de parole sur le sujet sensible de la Dermatose Nodulaire Contagieuse, dites DNC, découverte au trimestre dernier. Il invoque la protection sanitaire, *« pour préserver la génétique de nos élevages »*. Il poursuit : *« C'est une maladie venant des pays sud, inconnue dans notre département. C'est un sujet qui préoccupe »*. Cependant, il a tenu à souligner l'implication et la responsabilité des éleveurs, face à la crise : *« Une mise en place de mesures fortes, avec des contraintes importantes pour les éleveurs. Ça a été un effort collectif. Aujourd'hui, 99 % des éleveurs ont vacciné dans les zones concernées. »* À propos de cette vaccination, Jacques de Loisy questionne les actions mises en place actuellement, notamment sur l'abattage total. Un cas malheureusement déjà connu du département avec la tuberculose des années précédentes : *« La Côte-d'Or, c'est aussi un territoire de génétique. (…) Il faut réfléchir au sujet de la vaccination, notamment pour le cheptel souche. »* Un discours plein d'espoir et de projets, qui (re)donne confiance en l'avenir de l'agriculture locale. 2026, nous comptons sur toi !




Parmi les élus présents, François Sauvadet, président du Conseil départemental de Côte-d'Or (à droite). Jacques de Loisy est au centre.

**Louise Terrillon**

// RECHERCHE

# Les légumineuses, sujet majeur de l'Inrae BFC

**L'UMR Agroécologie du Centre Inrae Bourgogne-Franche-Comté de Dijon héberge, au sein du Centre de ressources biologiques Protea une collection riche de plus de 15 000 légumineuses à graines, pour l'agriculture et l'alimentation de demain. Il a récemment ouvert ses portes aux visiteurs.**

Le Centre de ressources biologiques des protéagineux (CRB Protea), hébergé à Dijon par l'UMR Agroécologie sur le centre Inrae BFC, conserve plus de 15 000 accessions patrimoniales et scientifiques de pois, féverole, lupin et lentilles. Plateforme reconnue d'intérêt national via sa labellisation IBiSA, le CRB Protea est une des composantes de l'Infrasctructure scientifique collective (ISC) RARe (Inrae networks of Agricultural and Environmental Biological Resources Centers). C'est aussi une infrastructure stratégique d'envergure nationale et européenne pour les recherches en génétique, génomique et amélioration variétale des légumineuses, dont l'UMR Agroécologie bénéficie pour ses recherches conduites autour des légumineuses à graines, tant sur le plan agricole qu'alimentaire. Le CRB Proteacontinue d'accroître la diversification de sa collection à l'international pour étendre les recherches sur d'autres variétés de légumineuses à graines. Pivot essentiel de la transition agricole et alimentaire du territoire, il contribue à la stratégie environnementale du projet « ProDij, mieux manger, mieux produire », conduit par Dijon Métropole, en contribuant au développement de la filière légumineuse locale. Le CRB Protea a bénéficié de plus de 500 000 € d'investissements pour du matériel moderne financé par le Feder, la Caisse des Dépôts et Consignations, Dijon Métropole et Inrae dans le cadre du projet Territoire d'innovation « Dijon, alimentation durable 2030 ».



Les légumineuses : un énorme champ de recherches pour Inrae en BFC.

Inrae

## Expertises scientifiques

Ce matériel, des visiteurs pouvaient le découvrir lors d'une porte ouverte organisée en décembre. Au sein du centre Inrae de Dijon, Le pôle LEGae étudie la génétique et l'écophysiologie des légumineuses à graines pour soutenir la transition agroécologique et alimentaire. Il réunit des expertises scientifiques en biologie, écophysiologie, génétique et génomique pour concevoir des variétés performantes, adaptées au changement climatique et riches en protéines de qualité.

Ses objectifs de recherche sont de comprendre les réponses des légumineuses face aux stress hydrique, thermique et aux variations de nutriments. Identifier les déterminants génétiques du rendement et de la qualité des graines. Développer des outils de présélection et des ressources génétiques pour la sélection variétale. Gérer le CRB Protea et la plateforme de phénotypage haut-débit des interactions plantes–microorganismes. Le centre Inrae Bourgogne-Franche-Comté est l'un des 18 centres régionaux de l'Inrae, acteur majeur de la recherche et de l'innovation.

Il rassemble une communauté de 980 personnes (personnels Inrae, Institut Agro Dijon et Université Bourgogne Europe), réparties au sein de 7 unités implantées sur ytrois sites en région : Dijon, Bretenière et Poligny (Jura). Les recherches conduites visent à accompagner la transition agroécologique, l'alimentation durable et la préservation des ressources naturelles et à la biodiversité.

**D'après communiqué**

## LES VŒUX DES ORGANISATIONS AGRICOLES

### // CRÉDIT AGRICOLE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

# 21 89 Sérénité et réussite dans vos projets

En cette nouvelle année 2026, je tiens à vous adresser, au nom de la caisse régionale du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, mes plus chaleureux vœux de santé, de sérénité et de réussite dans vos projets. L'agriculture de notre territoire fait face à des défis nombreux – climatiques, sanitaires, économiques et structurels – qui exigent une capacité d'adaptation permanente. Pour permettre à celles et ceux qui vivent et travaillent ici de les relever, nous continuerons d'être le banquier des bons comme des mauvais jours, en phase avec les réalités du terrain. En 2025, nous avons renforcé notre soutien à vos initiatives, qu'il s'agisse d'installation des jeunes générations, d'évolution des élevages, ou de projets innovants dans les transitions énergétique et environnementale. Pour 2026, je nous souhaite de poursuivre ensemble cette dynamique, en privilégiant l'écoute et en apportant nos expertises, afin de construire une agriculture résiliente, durable et porteuse de sens pour nos campagnes. Soyez assurés de notre engagement quotidien à vos côtés et recevez, chers collègues, mes meilleurs vœux pour cette année nouvelle.

**Jean-Yves Remillet, président du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne**



**Jean-Yves Remillet, président du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne.**

### // PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

# 58 « Un bon climat »

Sylvain Mathieu, président du Parc naturel régional du Morvan (PNRM) et Fabrice Voillot, président du groupe de travail agriculture, ainsi que toute l'équipe d'élus et de salariés du Parc, adressent leurs meilleurs vœux à tous les agriculteurs et toutes les agricultrices du Morvan pour cette année 2026. Nous vous souhaitons un bon climat dans tous les sens du terme : si possible pas d'excès climatiques, mais aussi un bon climat politique avec de la stabilité et de la visibilité, la préparation d'une bonne Pac 2028-2034, avec notamment le confortement de l'ICHN, le refus du Mercosur, un bon climat sanitaire et aussi un bon climat économique afin de pouvoir vendre vos productions à un bon prix. L'agriculture est fondamentale pour maintenir un Morvan vivant, c'est pour cela que le Parc fait son maximum pour vous aider ; nous souhaitons écrire prochainement à chacune et chacun d'entre vous pour vous en parler.

**PNRM**



PNRM

**Sylvain Mathieu, président du PNRM.**

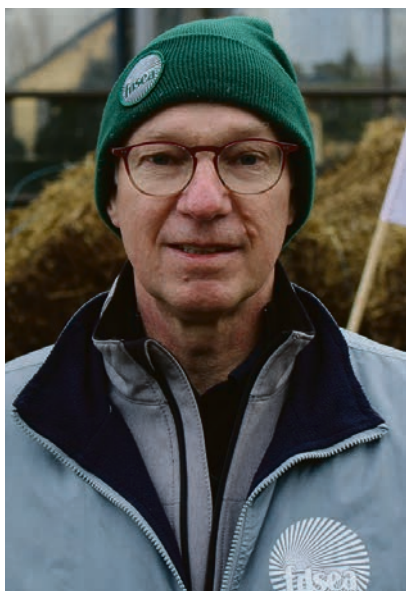


PNRM

**Fabrice Voillot, président du groupe de travail agriculture du PNRM.**

### // FDSEA DE L'YONNE

# 89 Se mobiliser pour l'avenir



**Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne**

*« L'année 2025 s'est terminée dans un climat d'inquiétude pour toutes les productions avec des résultats économiques dans le rouge pour la 3e année consécutive en grandes cultures, pourtant, avec une récolte correcte, avec la menace de la DNC en élevage, avec des difficultés récurrentes à l'export en viticulture avec des niveaux de taxes inédits. En plus de ce contexte global anxiogène et oppressant, l'Europe et la France sont incapables de donner un cap, une vision d'avenir pour notre agriculture, incapables de protéger les agriculteurs des importations distorsives, des fluctuations de prix, de l'inflation, des charges, des risques sanitaires. Pire, l'Union Européenne et son gouvernement, loin de nous simplifier la vie, projettent des taxes supplémentaires, une baisse du budget de la PAC, une ouverture plus grande des frontières à des produits qui ne respectent aucune des normes et réglementations qui nous sont imposées. Quel manque de vision, quel manque de cohérence ! Ils marchent sur la tête et cela impacte gravement nos revenus. Pour 2026, je souhaite que nos activités, mobilisations portent plus de fruits concernant la souveraineté alimentaire. Je souhaite que l'État qui a inscrit la souveraineté alimentaire dans la loi, nous donne enfin les moyens de produire, avec un changement complet de logiciels. Sans naïveté, nous devrons nous battre ensemble pour desserrer l'étau administratif, multiplier les luttes contre la décroissance, redonner le goût d'entreprendre, aller chercher la rémunération qui nous est due pour redonner des perspectives d'avenir à tous les jeunes qui sont passionnés par nos métiers. »*

**Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne**

### // JEUNES AGRICULTEURS

# 89 « Les jeunes s'emparent du syndicalisme »

*« Je souhaiterais présenter tous mes vœux de bonheur et de succès aux agricultrices et aux agriculteurs de notre département, avec une pensée particulière aux jeunes agriculteurs, qu'ils soient déjà installés ou en cours d'installation et qui, dans ce contexte ont très certainement du mal à se projeter. Cette année 2026 est décisive au niveau de notre profession. Le gouvernement doit entendre notre détresse. Ce n'est plus tenable, entre le Mercosur, la baisse de la Pac, la taxe aux engrais, le réchauffement climatique qui impacte notre profession sur différents aspects et l'enjeu démographique. Malgré tout, j'ai un message d'espoir : on peut quand même être fier de ce qu'on fait. Tout le monde n'a pas la chance d'avoir un métier qui a autant de sens et de se battre pour des causes nobles, connues du grand public. En tant que président des Jeunes Agriculteurs, j'aimerais ajouter que je suis fier que les jeunes s'emparent du syndicalisme et s'investissent. On peut être rassurés. Au sein de notre syndicat, il faut continuer de communiquer positivement sur notre métier à travers des fêtes agricoles. Il y a un enjeu important envers la population, le consommateur et la jeunesse. Avec la fin de mon second mandat qui approche, je souhaiterais m'avancer et remercier tous ceux avec qui j'ai travaillé, tous ceux avec qui j'ai eu la chance de défendre notre métier. Pour toutes ces belles rencontres et ces beaux partages, je vous remercie ».*

**Charles Baracco, président des JAde l'Yonne**



**Charles Baracco, président des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne.**

### // CRÉDIT AGRICOLE

# 58 « Un contexte encore exigeant »

*« 2026 s'ouvre dans un contexte encore exigeant pour le monde agricole. Les dernières campagnes ont rappelé combien les aléas climatiques et les tensions économiques, sanitaires pèsent sur les exploitations et sur celles et ceux qui les font vivre. Dans cet environnement incertain, les équipes du Crédit Agricole Centre Loire sont mobilisées : au-delà du suivi au quotidien plus de 1 100 agriculteurs ont été rencontrés spécifiquement sur leur exploitation durant cet été dont 300 dans la Nièvre. Être à vos côtés demeure le cœur de notre action. Pour l'agriculture, notre priorité reste de continuer à vous accompagner face aux grands défis à venir : le renouvellement des générations et les transmissions d'exploitation ainsi que les projets liés aux transitions agricoles, énergétiques et environnementales. Banque mutualiste, nous réaffirmons notre engagement à promouvoir des valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité au service de toutes les agricultures et des territoires. Meilleurs vœux 2026 ! »*

**Joëlle Robert, vice-présidente du conseil d'administration de la Caisse Régionale, et Romuald Rabiet, directeur Expertises et Services Clients ainsi que directeur du site de Varennes-Vauzelles.**



Mounire Lyame

**Joëlle Robert, vice-présidente du conseil d'administration de la Caisse Régionale.**



Ludovic Letot

**Romuald Rabiet, directeur Expertises et Services Clients ainsi que directeur du site de Varennes-Vauzelles.**

// TRIBUNE

# DNC : prenons de la hauteur !

**À l'heure où les médias se déchaînent et des éleveurs s'interrogent à propos de certaines modalités de gestion de la crise sanitaire, les GDS de BFC proposent de regarder la situation avec recul, à l'écart des réseaux sociaux inondés de fausses informations et de propos partisans, voire haineux.**

## D'où venons-nous et que voulons-nous ?

L'histoire des luttes sanitaires animales en France est longue et riche de nombreuses expériences, auxquelles ont été associés les GDS depuis leur création. Ces luttes ont toujours cherché à améliorer le statut sanitaire du cheptel français afin de contribuer à la santé et à la productivité des animaux d'élevage, et de valoriser ces statuts sanitaires sur les marchés commerciaux. En matière de santé animale, il existe deux types de stratégies collectives contre les maladies infectieuses et contagieuses : la prophylaxie sanitaire vise à dépister les foyers et à les assainir pour enrayer la propagation de la maladie alors que la prophylaxie médicale, basée le plus souvent sur la vaccination, vise à diminuer les effets de la maladie, et éventuellement à ralentir sa diffusion. La première vise l'éradication de l'agent infectieux responsable de la maladie (« vivre sans »), alors que la seconde laisse entrevoir une coexistence (« vivre avec »).

Ces stratégies ne s'opposent pas toujours. Elles ont parfois été combinées pour améliorer l'efficacité d'une lutte. Ce fut le cas pour la lutte contre la brucellose et la fièvre aphteuse ce qui a permis de classer la France comme pays indemne.

La lutte contre la DNC, maladie vectorielle, combine également stratégies sanitaire et vaccinale, car l'expérience a montré qu'elles étaient indispensables et complémentaires pour atteindre l'objectif d'éradication. Le recours à la vaccination est souvent utile lorsqu'un territoire est exposé à une présence forte ou incontrôlée de l'agent infectieux, ce qui est souvent le cas avec une maladie vectorielle.

Toutes les maladies ne sont pas éradicables et on peut s'interroger sur le bien-fondé d'une stratégie d'éradication. Certains estimeront que l'éradication d'une maladie non transmissible à l'homme et disposant d'un vaccin efficace n'est pas justifiée au regard du prix à payer pour les foyers qui subiront un abattage. D'autres mettront en avant l'incidence économique majeure si on vient à laisser s'installer la maladie qui fera des dégâts conséquents dans une population bovine naïve sur le plan immunitaire et qui perturbera les marchés à l'export, avec un impact à la baisse sur les cours, sans parler des coûts cumulés d'une vaccination annuelle.

La classification en catégorie « A » (maladies à plan d'urgence) de cette maladie au niveau européen est une conclusion évidente de cette analyse coût/bénéfice. Jusqu'à 2025, la DNC était une maladie exotique pour l'Europe, et son éradication était imposée pour éviter toutes ses conséquences, sanitaires comme commerciales. Collectivement, l'Europe a fait le choix du « vivre sans ». En France, voulons-nous « vivre avec » et nous couper du reste de l'Europe ? Nous avons déjà un exemple avec la FCO. Au cours de l'année 2024 qui a connu l'émergence des sérotypes 3 et 8, la BFC a compté 10 000 bovins morts supplémentaires et 40 000 naissances en moins. Il existait pourtant des vaccins pour s'en protéger. Le « vivre avec » a donc aussi un coût sanitaire, plus diffus et sans doute moins médiatique que les abattages de lots atteints, mais beaucoup plus conséquent pour les animaux et les éleveurs. Il faut donc mettre tout cela dans la balance et faire un choix collectif.

Les abattages totaux pour brucellose ou tuberculose, les bovins IPI euthanasiés pour éviter de propager la BVD, les réformes accélérées pour les bovins positifs en IBR sont autant de sacrifices consentis par les éleveurs pour protéger l'ensemble de la communauté. Les générations plus jeunes qui ont touché l'héritage sanitaire longuement bâti par leurs anciens devraient se souvenir qu'il peut vite se dilapider si on n'y prend pas garde.

## L'abattage dit « total » : mal nécessaire ou acharnement bureaucratique ?

L'abattage dans les foyers qualifiés, à tort, de total, car il s'agit d'euthanasier tous les animaux d'un lot exposé à la maladie et pas nécessairement tout l'élevage, est le plus traumatisant pour les éleveurs et difficile à comprendre pour le grand public. L'explication de cette approche est technique et scientifique : à ce jour on ne dispose d'aucun moyen fiable de repérer des animaux infectés car ils peuvent être asymptomatiques mais contaminants, le virus n'est pas toujours décelable sur le sang dans de nombreux cas, la maladie se propage très vite lors de l'activité vectorielle et il est quasi impossible en conditions d'élevage de garantir l'absence de vecteurs.

C'est un axe de recherche qu'il faudra développer, mais le temps de la recherche est souvent très long et incompatible avec celui de la gestion de crise.

Pour avoir accompagné des éleveurs confrontés à ces « dépeuplements », nous avons vu leur détresse immense et tenté de leur apporter notre soutien. Il faut écouter leurs témoignages : l'euthanasie de leurs animaux a un sens, celui de la solidarité, si chère au monde agricole. Certains ont été surpris ou écœurés par des manifestations qui ignorent, voire bafouent, leur sacrifice au service de la collectivité. La tournure politique, souvent démagogique et partisane de ces manifestations, est indécente face au courage et à la dignité de ces éleveurs.

***Les générations plus jeunes qui ont touché l'héritage sanitaire longuement bâti par leurs anciens devraient se souvenir qu'il peut vite se dilapider si on n'y prend pas garde.***

## La vaccination généralisée : vraie ou fausse bonne idée ?

Il convient de présenter une analyse des avantages et des inconvénients de cette stratégie. Elle consisterait à étendre la vaccination à des territoires non encore atteints par la maladie. Certains éleveurs demandent qu'elle soit volontaire et laissée à l'appréciation de chacun. Nous écartons cette approche, car tous les experts affirment que le taux de couverture vaccinale serait insuffisant pour maîtriser la circulation du virus, et nous cumulerions les inconvénients de la vaccination (son coût, la perte du statut indemne, y compris pour les élevages non vaccinés situés dans la zone) et sans aucun bénéfice (maintien de la maladie).

Nous nous situons dans le cas d'une vaccination généralisée et obligatoire à l'échelle d'un territoire. Il appartient à chacun de faire un choix en assumant toutes ses conséquences. Ajoutons qu'un territoire qui vaccine de façon systématique envoie un signal très négatif sur sa capacité de maîtrise sanitaire, qui ne rassure pas ses clients.

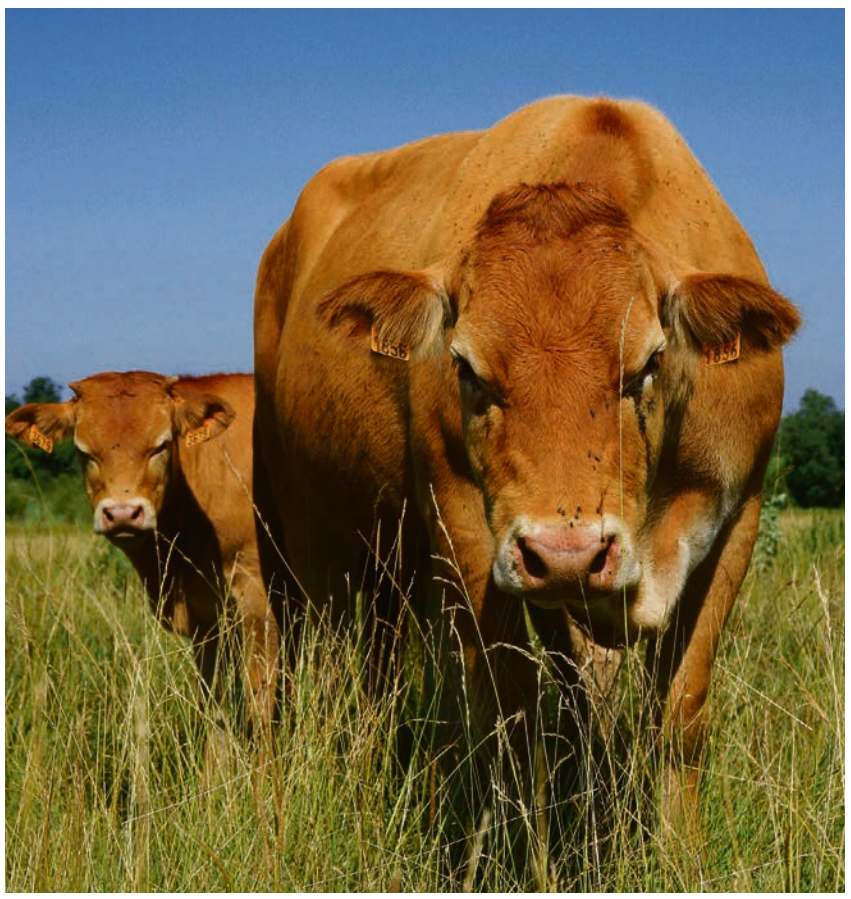
## Vaccination et abattage sélectif : une ouverture ?

La vaccination collective est d'abord une ceinture de sécurité pour une stratégie qui vise l'éradication de la maladie. On peut s'interroger sur l'intérêt d'éliminer tous les animaux exposés au sein d'un foyer, alors qu'ils auraient été vaccinés et placés dans un contexte suffisamment vacciné depuis au moins 60 jours. La baisse d'activité vectorielle liée à l'hiver peut aussi conforter cette interrogation. Il s'agit là d'une prise de risque qu'il faut évaluer avec les scientifiques et l'environnement des élevages touchés. Il est facile de réclamer un tel protocole quand il est appliqué loin de chez soi. Quel éleveur serait prêt à l'accepter chez son voisin ?

À ce jour, nous n'avons pas encore les connaissances qui pourraient garantir l'absence de risque, mais on sait que les mouches sont souvent encore bien présentes au sein des bâtiments d'élevage, même en plein hiver, et qu'une proportion non négligeable (1 à 10 %) des bovins ne développe pas toujours d'immunité protectrice suite à la vaccination. Ce sont donc des ingrédients qui pourraient entretenir l'infection à bas bruit et l'aider à passer l'hiver.

Certains foyers ont montré que le virus parvenait à persister dans des élevages même vaccinés depuis plusieurs semaines. Si elle devait être menée, une telle expérimentation devrait donc être très encadrée et sécurisée.

Cette question mérite d'être approfondie sur des bases objectives, avec des moyens diagnostics plus performants qui restent à mettre au point.



## La position et le rôle des GDS dans cette crise

Les GDS sont des associations d'éleveurs qui ont pour objet la santé animale des animaux d'élevage (tout en considérant la santé humaine lorsque certaines maladies animales sont zoonotiques). Ils sont indépendants de toute autre structure et apolitiques, ce qui ne les empêche pas de dialoguer avec tous les acteurs qui les sollicitent.

Dans une crise sanitaire, en général gérée par l'État, le rôle premier des GDS est l'information de l'ensemble des éleveurs, l'accompagnement de ceux qui sont touchés, et le cas échéant la réalisation de tâches déléguées par l'État. Ils n'hésitent pas à faire part des difficultés d'application pour une stratégie sanitaire et à faire des propositions. On leur doit le recours à l'abattage sélectif et à la technique de l'interféron qui n'était pas prévu initialement dans la réglementation sanitaire française, ni européenne de la tuberculose bovine.

Dans le cas de la DNC, les GDS se sont largement mobilisés pour communiquer aux éleveurs l'état de la situation épidémiologique et les règles sanitaires en vigueur en fournissant des informations fiables et documentées. Afin de parvenir à l'objectif d'éradication, nous avons accepté la délégation de gestion des vaccinations proposée par l'État, afin d'obtenir au plus vite une immunité collective. Grâce à la mobilisation des vétérinaires et des éleveurs des zones réglementées, le taux de vaccination a atteint des records jamais vus dans l'histoire des luttes sanitaires.

À ce jour notre analyse, fondée sur les données scientifiques, l'expérience des pays ou régions confrontées à cette maladie, la situation épidémiologique nationale (moins de 120 foyers pour des milliers dans le cas des Balkans) et les enjeux économiques, est que la meilleure stratégie dans la situation actuelle reste l'éradication. Elle nécessite un accompagnement très fort, humain, sanitaire et économique, des élevages touchés, et nous nous y employons avec d'autres.

Certaines modalités de la lutte méritent d'être discutées, mais avec une approche technique et rationnelle et non sous une pression politico-médiatique. Notre espoir est que tous les efforts consentis par les éleveurs portent rapidement leurs fruits et la situation des premières régions atteintes nous conforte dans cet espoir.

À ce jour la lutte est loin d'être gagnée, la situation du sud-ouest nous inquiète et nous déplorons les appels à la désobéissance aux règles sanitaires qui ne feront qu'aggraver cette situation. Les éleveurs en feront les frais, pas ceux qui les auront poussés à commettre des fautes.

Nous restons à la disposition de nos adhérents et de nos partenaires pour poursuivre ces explications et entretenir un dialogue le plus constructif possible. Le seul gagnant dans les invectives qui sont lancées, c'est le virus, pas les bovins, ni les éleveurs !

**Les présidents des GDS de Bourgogne-Franche-Comté**

ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21

# Vous êtes attendus

**Le Comité d'agriculture de Semur-en-Auxois et la Fédération charolaise de Côte-d'Or organisent une semaine commerciale du 19 au 23 janvier. Treize élevages vous ouvrent leurs portes à cette occasion.**



Image générée par IA

Ne cherchez pas le nom de cet éleveur : cette image a été générée par ChatGPT ! La liste des participants, réels, figure dans cet article.

Auxois sud annulé, Semur annulé : il n'y a eu aucun concours de reproducteurs charolais en 2025 en Côte-d'Or, pour cause de restrictions liées à la DNC… Face à un tel constat, les organisateurs de ces deux manifestations ont décidé de s'unir pour proposer une opération commerciale innovante. Celle-ci regroupe des élevages charolais participant au concours de Semur et des adhérents de la Fédération. Treize exploitations vous accueillent ainsi du lundi 19 au vendredi 23 janvier. *« Nos deux entités affichent de la solidarité par cette organisation commune. De nombreux animaux de qualité sont plus que jamais disponibles à la vente »*, présente Jean-Luc Baudot, président du Comité d'agriculture semurois. *« Une exposition-vente devait même conclure ces visites, le samedi 24, mais celle-ci ne se fera finalement pas »*, fait remarquer Éric Bize, président du comice agricole de Pouilly. Chaque élevage aura à cœur de présenter sa génétique, avec de très bons reproducteurs évoluant avec leur ascendance. Un verre de l'amitié sera proposé à tout visiteur désirant acheter, repérer ou juste se renseigner.

## Les participants

EARL Gabory Bruno (Jeux-lès-Bard, 0687434033), EARL Guenot Nicolas (Allerey, 0631235601), Gaec Baudot Élevage (Pont-et-Massène, 0607755974), Gaec Baulot Yannick et Xavier (Villars-et-Villenotte, 0670122009), Gaec Cadoux Père et fils (Saint-André-en-Terre-Plaine, 0689180587), Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine, 0664024730), Gaec de Pergeot (Châtellenot, 0624696113), Gaec Lechenault Yves et Gabin (Foissy, 0668677441, 0658004840), Gaec Ménétrier-Parizot (Avosnes, 0688006635), Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres, 0614135911), François Lucand (Molphey, 0676528185), SCEA Riotte-Schrapfer (Angely, 0608066166), SCEA Sébastien Tursin (Villargoix, 0685515686).

AG

*Renseignements : Lydie Perrin (03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr, bourgogne-franchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/)*

## Coup de gueule

**Le concours charolais du Salon de l'agriculture est lui aussi annulé. Jean-Luc Baudot n'avait pas attendu cette annulation pour annoncer sa non-participation. L'éleveur de Pont-et-Massène nous faisait part de son état d'esprit la semaine dernière, quelques heures avant l'officialisation de l'absence de charolais à la porte de Versailles.** *« On sacrifie l'élevage tout au long de l'année mais quand il faut aller faire le beau à Paris, on a besoin des éleveurs ! Nous avions un taureau pour le Salon : la décision de ne pas le présenter a été prise il y a longtemps. C'est une question d'éthique. L'accord du Mercosur va être signé et on nous demande d'aller vanter nos produits ? C'est du grand n'importe quoi, il faut être en phase avec ce que l'on réclame »*. **Jean-Luc Baudot a même rédigé une lettre qui a été envoyée à tous les politiques de son département. En voici quelques extraits :** *« Pour contrecarrer les inepties qui sont aujourd'hui vécues dans nos territoires d'élevage et plus précisément en Ariège, nous avons une solution extrêmement efficace, celle de ne pas présenter d'animaux au salon de l'agriculture. J'ai averti des présidents de races en leur disant si nous sommes en phase avec nos revendications, si nous voulons être cohérents, il faut boycotter le salon. J'ai participé au Sia avec des animaux des dizaines de fois et croyez-moi, c'est la mort dans l'âme que je vous écris cela, mon manifeste est sincère. Je ne vois pas d'autres solutions plus appropriées. On ne peut pas subir l'interdiction de manifestations d'élevages, de limitations de mouvements, des euthanasies par centaines et tous se réunir en février dans notre capitale avec un brassage d'animaux venant de toute la France. Bien sûr, ces animaux sont contrôlés sanitairement parlant mais la maladie peut couver sans signes extérieurs alors, deux poids deux mesures »*. **Jean-Luc Baudot ajoutait une autre** *« ineptie »* **dans sa lettre :** *« la vache égérie du salon 2026 est de race Brahman, originaire d'Amérique-du-Sud, elle vient de Martinique. Elle est arrivée dans une exploitation de Haute-Saône en attendant le salon. J'ai vu un reportage dans lequel cet animal se nourrit de bananes… Les responsables du salon expliquent que c'est une race avec une adaptabilité extrêmement importante au réchauffement climatique… »*.

// VENTES

71

# À Jalogny, la vente maintenue

**En Saône-et-Loire, la station de Jalogny doit composer avec les contraintes sanitaires liées aux maladies vectorielles. Malgré un recrutement perturbé, elle a fait le plein et la vente aux enchères se fera bien à Charolles le 20 février, en ayant notamment recours à la vente en ligne.**

Cette année, la campagne d'évaluation à la station de Jalogny aura une nouvelle fois connu un contexte sanitaire compliqué. Le recrutement des animaux (mi-août puis les 1er et 2 septembre) tombait en pleine crise de DNC. Lorsque les veaux sont entrés en station le 30 septembre, un foyer avait été identifié dans le Rhône et certains départements d'origine des veaux étaient concernés par le zonage sanitaire. *« Cinq veaux que nous avions recrutés avant le zonage n'ont pas pu venir et deux exploitations n'ont pas pu être visitées par la commission car elles se trouvaient dans la zone réglementée »*, confie Didier Giraud, président du GIE Synergie Charolais Station de Jalogny. Malgré cela, la station est parvenue à rentrer 90 veaux atteignant sa pleine capacité. Mi-octobre, la DNC touchait le Jura et l'Ain ce qui plaçait le Clunisois en zone de surveillance (ZR5). Conséquence : *« il a fallu vacciner tous les veaux contre la DNC. Ce qui a été fait le 20 novembre »*, indique Didier Giraud. La station s'est adaptée à la situation en appliquant un protocole sanitaire des plus rigoureux. Le site a été confiné. Les veaux sont tous vaccinés contre la MHE, les FCO-3, 4 et 8, la DNC, fait valoir le président. *« Bon an mal an, malgré ces contraintes,* confie Didier Giraud, *nous sommes toujours parvenus à organiser notre vente. On en verra d'autres avec de nouveau des zones où l'on ne pourra pas recruter ; d'autres où l'on ne pourra pas vendre… Il faudra encore s'adapter »*.

## Réponse aux incertitudes

La montée en puissance de la vente en ligne est une réponse à ces incertitudes. Grâce à la Sicafome de Moulins-Engilbert, dans la Nièvre, la station de Jalogny donne la possibilité aux acheteurs d'enchérir en ligne depuis 2020. Cette solution entre dans les mœurs des éleveurs et elle est une alternative pour les plus éloignés ou en cas d'empêchement. La Sicafome assure la prestation de vente électronique pour la station saône-et-loirienne depuis bientôt une vingtaine d'années. Le logiciel utilisé a été mis en service début 2020 et testé avec succès par les stations charolaises du Marault (58), de Jalogny, de Créancey (21) ainsi qu'au Gaec Gauthé (58)… La société à l'origine du logiciel qui équipe pour la vente électronique la quasi-totalité des marchés de France est devenue une SAS détenue par 12 de ces marchés. *« Nous en sommes désormais maîtres et cette société nous équipe et assure notre maintenance 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Cela nous permet de continuer de développer en commun nos outils »*, confie Martial Tardivon, directeur de la Sicafome.

## Évolution positive

Ce collectif est sur le point de lancer une nouvelle plateforme pour la vente à distance. La vente aux enchères en ligne inclurait un système d'enchères en amont. La vente pourrait ainsi débuter (en ligne) les jours précédant la vente et se poursuivre le jour J. Cette évolution permettra d'élargir l'accès des acheteurs à la vente. Elle devrait être opérationnelle dans le courant de 2026, estime Martial Tardivon. Le 20 février, la vente aux enchères aura bel et bien lieu à Charolles. L'évolution de la situation rend possible le transfert des veaux de Jalogny à Charolles puis leur commercialisation et livraison dans les élevages des acquéreurs. Ces mouvements seront toutefois conditionnés à une visite vétérinaire et à un laissez-passer. Les contraintes sanitaires ont aussi ce mérite que la station de Jalogny propose au final *« des veaux hypersains, vaccinés contre toutes les maladies vectorielles du moment et triés par la spermatogenèse, tout cela en plus de leurs performances et de leur potentiel génétique »*, fait valoir Didier Giraud.

Marc Labille



ÉLEVAGE

// ÉLEVAGES BOVINS

# 21 Les ravages de la FCO

**Certains élevages sont très fortement impactés par la FCO. C'est notamment le cas dans le secteur d'Arnay-le-Duc.**



Thomas Bélorgey devrait approcher la cinquantaine de pertes.

Souvenez-vous : nous avions rendu une petite visite à Antoine Jeannin il y a quelques semaines. Cet éleveur du village de Marcheseuil déplorait d'importantes pertes — près d'une cinquantaine — dans son cheptel à cause de la FCO. Ce jeune Côte-d'Orien n'est pas un cas isolé. Non loin de là, à Mimeure, Thomas Bélorgey enregistre des dégâts similaires au sein du Gaec familial comptant un peu plus de 200 femelles charolaises à la reproduction. *« Nous ne serons pas loin des 50 pertes sur l'année nous aussi, c'est certain. C'est clair : ça fait mal, je dirais même que c'est la cata »*, confie l'éleveur, qui vient de finir la vaccination de ses bovins. L'arrivée des problèmes avait été détectée il y a presque un an maintenant, le 27 janvier, lors de l'échographie des premières bêtes censées vêler en septembre : *« il y avait 40 % de vaches vides, sur la centaine que nous avions mises au taureau… Nous avons redécalé les vêlages mais tout n'a pas rempli »*. La deuxième *« session »* des vêlages du Gaec Bélorgey a débuté en novembre et, en plus de veaux manquants, de nombreux animaux présentaient tous types d'anomalies : *« certains sont morts une demi-heure après la naissance. D'autres ont tenu un peu plus longtemps. Pour un certain nombre d'entre eux, l'euthanasie était malheureusement la seule issue possible… Se lever les nuits pour faire naître des veaux qui meurent peu de temps après, c'est triste et vraiment pas intéressant »*. En plus des pertes liées aux vaches vides, 25 veaux sont morts sur l'exploitation : *« oui, ce sera donc une cinquantaine de pertes pour nous, sur l'année. Sur le plan comptable, cela va représenter près de 120 000 euros de chiffre d'affaires en moins ! Nous nous en serions bien passés. Il y a 5-6 ans, nous avions eu des dégâts à cause de la BVD, c'était déjà compliqué mais ce n'était rien à côté de la FCO. J'ai d'autres collègues dans le coin qui sont dans le même cas que nous. Nous entendons beaucoup de choses sur la DNC : c'est dramatique lorsque les troupeaux sont entièrement abattus, mais les problèmes sanitaires dans les élevages ne s'arrêtent malheureusement pas à cette maladie »*.

AG

## Pas gâté non plus



**Romain Jarlot, éleveur charolais installé sur la ferme familiale à Saint-Prix-lès-Arnay, connaît lui aussi de nombreux dégâts liés à la FCO. Environ 30 % de ses vaches ont été vides cette année :** *« Tout n'est bien sûr pas imputable à cette maladie, mais je pense qu'environ deux tiers le sont. En ce qui concerne la mortalité, nous en sommes aujourd'hui à 17 veaux, pour une centaine de viables. Ces 17 veaux étaient tous anormaux : ils se tapaient contre les barrières, ils tournaient en rond dans les cases ou bien se laissaient tomber comme mort. Des confrères disent qu'ils sont aveugles mais je pense qu'il n'y a pas que ça. Certains veaux sont morts dès le vêlage, d'autres ont tenu jusqu'à trois semaines malgré notre attention et nos soins qui ont été malheureusement vains »*. **Romain Jarlot s'attend, au final, à approcher voire dépasser la quarantaine de pertes sur l'année :** *« il nous restera une soixantaine de vêlages au printemps, nous ferons le bilan à ce moment-là mais c'est certain, ce sera quoi qu'il arrive très négatif. Cette situation est difficile sur le plan moral mais aussi économique : il va nous manquer des veaux à vendre cet été. Le problème sera le même dans deux ans avec les génisses… Cela va se répercuter sur plusieurs années »*. **Le jeune éleveur vaccinera probablement ses bovins à la mise à l'herbe :** *« l'an dernier, je n'étais pas spécialement très motivé à le faire et de toute façon, il n'y avait pas de vaccins disponibles au moment où j'aurais pu agir. Sur la vaccination, on en entend un peu tout dans nos campagnes, il n'est pas facile de se faire un avis. D'ailleurs, même certains éleveurs qui ont vacciné ont eu des problèmes… »*.

## Le point avec le GDS

**Nous avons contacté le Groupement de défense sanitaire de Côte-d'Or pour obtenir des éléments sur ces dégâts liés à la FCO. Cette problématique est prise très au sérieux par l'équipe de techniciens et le conseil d'administration, actuellement dans une phase de recherche d'informations et d'écoute. Les éleveurs sinistrés sont invités à contacter Virginie Pabiou, qui se déplacera sur les exploitations concernées. Aucune décision n'est prise, pour le moment, sur le déclenchement d'un éventuel plan d'aides. La situation est** *« très complexe »* **tellement les situations divergent selon les exploitations. Le GDS 21 rappelle que** *« certains éleveurs n'ont pas vacciné pour différentes raisons et des pertes sont parfois très importantes. Des cas très problématiques sont aussi rencontrés dans des troupeaux pourtant vaccinés. Nous devons dresser un état des lieux assez précis pour prendre des décisions, sachant que tous les dégâts ne sont pas systématiquement liés à la FCO et au même sérotype »*. **Il ne reste aujourd'hui plus rien des 35 millions d'euros des crédits Feader, qui étaient disponibles à l'échelle de la région l'an passé. Il existe également le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) qui est en train de se mettre en place, mais pour l'année 2024. Pour les dégâts déplorés en 2025, il faudra donc attendre encore au moins un an. D'autres fonds sont susceptibles d'être débloqués au niveau national, mais ces derniers sont généralement réservés lorsque la vaccination a été réalisée. Dans l'attente de prendre des décisions, le GDS de Côte-d'Or invite plus que jamais les éleveurs à réserver dès à présent, auprès de leur vétérinaire, les vaccins pour anticiper la saison virale 2026.**

*Pour réserver les vaccins, utilisez le QR Code suivant à l'aide de votre smartphone ou rendez-vous sur www.agribourgogne.fr/articles/les-ravages-de-la-fco/*

// LAIT

# 58 Accord conclu entre la laiterie Triballat et les producteurs Rians Centre

**Alors qu'un accord-cadre entre l'organisation des producteurs Rians Centre et la laiterie Triballat vient d'être signé, à Rians, dans le Cher, le prix du lait de vache est toujours dans la balance. Des producteurs nivernais sont concernés.**

Un accord-cadre a été conclu entre l'Organisation des producteurs Rians Centre (OPRC) et la laiterie Triballat, en décembre, afin de fixer les modalités entre les deux parties, fournisseurs et collecteur. Ce document administratif permettra de définir les règles sur la vente du lait. Pour l'instant stables, les prix payés au producteur pourraient être revus à la baisse dès le début de cette année. Suite à la restructuration de l'Association des producteurs de lait du bassin Centre (APLBC) qui devenait trop importante, et afin de répondre à la loi Égalim, les producteurs de lait de vache fournisseurs de l'entreprise Triballat ont créé une nouvelle entité en 2024. L'OPRC regroupe 46 producteurs de 5 départements : le Cher, l'Allier, l'Indre, la Nièvre et le Loiret. Avec cet accord-cadre, qui comporte beaucoup de paramètres, les deux parties répondent aux exigences de la loi. Les négociations sur le prix de base du lait se déroulent tous les trimestres ou tous les mois pour trouver un accord.




### Inquiétudes face aux négociations à venir

*« La laiterie Triballat a toujours eu des bonnes relations avec ses producteurs depuis des générations donc il n'y a pas d'inquiétude à avoir »*, ajoute Henri Triballat, directeur de production de l'entreprise. Le prix du lait s'établit en fonction de plusieurs critères. Le calcul du prix de base prend en compte divers indicateurs nationaux en lien avec le niveau de production pour la partie producteur et en lien avec la transformation pour la laiterie de Rians. De quoi l'avenir proche sera-t-il fait ? Si, aujourd'hui, les producteurs sont satisfaits de leur laiterie, le prix de base est équivalent à 450 €/1 000 l, ils s'inquiètent pour les prochaines négociations. La qualité des fourrages cette année et le gain des céréales qu'il est préférable de garder pour l'alimentation des animaux que de vendre sur le marché où les cours sont au plus bas, conduisent à une meilleure qualité et quantité de lait. *« D'un côté, notre bassin de production est comparé à celui de la région Normandie, alors que nous n'avons pas les mêmes volumes, et de l'autre nous devons faire face à une production mondiale qui explose. Il ne faudrait pas que le prix amorce une tendance à la baisse alors que nos coûts de production et nos conditions météorologiques ne sont pas les mêmes que les producteurs dans l'Ouest »*, développe Damien Deneuve, président de l'OPRC. Ce prix de base pourrait varier dans les prochaines semaines. *« Il fluctue en fonction de l'offre et de la demande. Nous observons une baisse de la consommation des produits laitiers en France,* justifie Henri Triballat. *Le prix du lait fait partie des matières premières agricoles, selon la loi Égalim, qui ne peuvent pas être négociées lors des négociations commerciales entre la laiterie et les Grandes et moyennes surfaces (GMS) »*. Néanmoins, le président de l'OP rétorque : *« le prix de base du lait ne doit pas baisser étant donné que les charges n'ont pas baissé. Si la laiterie n'arrive pas à maintenir le prix du lait sur notre bassin, son avenir dans la région sera compromis. »*

Cécile Trumeau

// BETTERAVES

# Trouver des solutions pour une filière pérenne

**Après une assemblée générale à Paris en fin d'année dernière, la CGB, le syndicat betteravier, a organisé une réunion syndicale auprès de ses adhérents icaunais pour faire le point, ce mardi 13 janvier.**



La CGB, le syndicat betteravier a réuni ses adhérents, ce mardi 13 janvier, pour une réunion syndicale.

C'est au sein de l'hôtel Kyriad à Malay-le-Grand, que Benoît Yot, directeur de CGB Champagne Bourgogne et Sébastien Roger, vice-président de CGB Champagne Bourgogne ont donné rendez-vous aux betteraviers pour une réunion syndicale. Avec 135 planteurs icaunais et 2 280 hectares dédiés à la betterave, l'Yonne fait partie des départements de la région Champagne Bourgogne à produire des betteraves. Après l'arrêt de la sucrerie de Souppes-sur-Loing en janvier 2025, c'est désormais la sucrerie de Cristal Union à Corbeilles en Gâtinais (70 %) et de Tereos à Connantre (30 %) qui collectent les betteraves. Après une récolte mitigée, Benoît Yot souhaite revenir sur la campagne 2025. Cette année-là avait un potentiel *« prometteur, avec des semis précoces, majoritairement réalisés en mars (99 %), contre une moyenne sur cinq ans, où près de 50 % des semis se réalisaient jusqu'au 1er avril »*, analyse-t-il, avant de poursuivre, un brin de déception dans la voix. *« Cependant, nous avons subi une pression importante des pucerons ainsi qu'une forte expression de la jaunisse dans certains de nos secteurs »*, constate-t-il. Côté météo, *« nous avons eu un printemps sec accompagné d'un épisode caniculaire à la fin du mois de juin, suivi par des précipitations estivales très disparates, avec des secteurs à fort déficit hydrique ainsi qu'une arrière-saison propice à la progression des rendements, poids et richesse »*, ajoute-t-il. À son tour Sébastien Roger convient que *« le facteur limitant, tout au long de cette campagne, à part à la fin du mois d'août, a été l'eau »*. Du côté de la récolte, *« aucune non-conformité n'a été signalée sur l'ensemble de la campagne dans nos quatre sucreries ainsi qu'à Corbeilles-en-Gâtinais. Nous devons être exigeants afin que cela n'arrive pas. Après de vrais échanges avec nos interlocuteurs, nous avons la volonté commune de maintenir une qualité de réceptions. Tout cela pour un bon prix »*, manifeste Benoît Yot.

## *« On ne peut pas minimiser le changement climatique »*

Du côté de l'actualité syndicale, Sébastien Roger interpelle les participants en revenant sur les *« moyens de production de plus en plus contraints, notamment par rapport aux distorsions de concurrence française. Les molécules interdites en France sont utilisées chez tous nos principaux compétiteurs européens »*.

Dans ce cadre, le sujet se tourne désormais vers le rapport de l'Inrae publié en octobre 2025. Au-delà du traitement actuel, cette étude relate le fait que *« des alternatives non chimiques qui ont été en partie reprises dans les travaux du PNRI et de l'ITB ont été proposées : usage de plantes compagnes, champignons entomopathogènes, variétés résistantes. L'Anses insiste sur le fait que ces solutions sont à efficacité insuffisantes si utilisées seules et que des stratégies combinatoires en lutte intégrée doivent absolument être développées, en raisonnant de la parcelle au territoire »*. (source : Inrae).

Face à *« une absence de solution efficace »*, Sébastien Roger souhaite *« relancer la suite de la proposition de loi dite « Duplomb », suivre le dossier NBT concernant de potentielles solutions génétiques au sein de l'UE et sécuriser les moyens de protections disponibles en 2026 »*.

Pour rappel : *« Deux moyens de protections pourront être utilisés cette année, l'actuel et le second par dérogation »* rappelle-t-il.

À cela s'ajoute, *« l'Axalion, une nouvelle matière active, en cours d'évaluation au niveau de l'Union Européenne »*. Avec un brin d'espoir dans la voix, Benoît Yot termine la réunion par une analyse ciblée des marchés de la betterave. Considéré comme *« un marché mature, le marché de la betterave est attaqué de toute part, par les spéculations »*. *« Nous avons un excédent de production, avec un stock bas, le plus bas sur les quinze dernières années »*, ajoute-t-il.

Dans l'assemblée, les voix s'échauffent. *« Personne ne gagne d'argent avec les cours actuels »*, manifeste-t-il. Sébastien Roger manifeste le fait que *« si les stocks mondiaux sont bas, tout est fait pour que cela remonte »* et *« à la fin de cette année, il risque d'y avoir une augmentation des prix »*.

Charlotte Sauvignac



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89

# Au service de la vigne

**C'est en octobre dernier que Bérénice Jacqueson a rejoint la Chambre d'agriculture de l'Yonne en tant que conseillère viticole. Retour sur son parcours.**

Issue d'une famille de viticulteurs de Saône-et-Loire depuis plusieurs générations, Bérénice Jacqueson a toujours souhaité travailler dans ce secteur *« sans forcément que ce soit en reprenant le domaine »*, confie-t-elle. *« Mon frère a rejoint sa compagne en Touraine et est devenu tractoriste. Quant à mes grands-parents ils étaient viticulteurs, et ils ont arrêté depuis peu. C'est maintenant mon oncle qui est sur le domaine en Saône-et-Loire, à Paris-Hôpital précisément. C'est un petit village des Maranges »*. De son côté, avec un bac professionnel en horticulture en poche, elle décide d'intégrer un brevet de technicien supérieur agricole en viticulture et œnologie à l'AgroBio Campus de Davayé. Elle enchaîne par une licence professionnelle en viticulture et en environnement à la faculté de Reims, comprenant des notions comme *« la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, la biologie, la physiologie de la vigne, la viticulture durable, les biotechnologies végétales, la réglementation, la phytopathologie ainsi que le management »*. Avant d'intégrer le master en sciences de la vigne et du vin, Bérénice Jacqueson obtient un certificat de spécialisation en conduite de machines agricoles, comprenant notamment les enjambeurs et tracteurs. Pour maîtriser la théorie et la pratique, elle suit un stage de neuf mois au sein du Domaine de la Bressande. Par la suite, elle intègre le master où elle se spécialise en intégrant différentes structures. Le comité interprofessionnel des Vins d'Alsace est l'un des premiers lieux qui l'accueille en tant que stagiaire. 4 mois au cours desquels elle a pu travailler sur des croisements entre cépages. *« C'est un programme national, décliné au niveau régional, ayant pour objectif de croiser des variétés résistantes à des cépages locaux tels que le riesling et le gewurztraminer dans le but d'obtenir une résistance au mildiou et à l'oïdium tout en conservant la typicité aromatique et l'identité des cépages alsaciens »*, détaille-t-elle.



Bérénice Jacqueson, nouvelle conseillère viticole à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

## Conseiller dans un domaine qui lui est familier

Par la suite, *« j'ai eu la chance d'intégrer la Chambre d'agriculture de l'Aube au cours d'un stage de six mois »*, confie-t-elle. C'est d'ailleurs à travers ce stage qu'elle a trouvé le thème de son mémoire, à savoir *« l'impact de la vitiforesterie dans le vignoble champenois »*. *« Des études ont déjà été menées dans les vignobles du sud de la France sur cette thématique. Cependant, de nombreux paramètres diffèrent, notamment le sol, le climat et les modes de conduite du vignoble, par rapport aux vignobles bourguignons et champenois. Des essais ont donc été mis en place en Champagne, que j'ai eu la chance de suivre et d'analyser dans le cadre de mon mémoire de fin d'études »*, témoigne Bérénice Jacqueson.

Forte de nombreuses expériences, Bérénice Jacqueson est donc arrivée à la Chambre d'agriculture de l'Yonne comme conseillère viticole. Accompagnée par Sophie Bardet sur le terrain, elle a pour mission de réaliser du *« conseil en saison et du suivi de parcelles, ce qui impliquera le diagnostic et le réglage des pulvérisateurs, l'agroéquipement, le suivi des outils d'aide à la décision agricole comme le suivi et valorisation du réseau sencrop de la Chambre d'agriculture de l'Yonne »*. En parallèle, Bérénice Jacqueson assurera le suivi du projet « Vitaf », spécialisé sur la vitiforesterie en Bourgogne Franche-Comté, et accompagnera les viticulteurs engagés dans la démarche. Ce projet Vitaf a pour but de *« créer une dynamique agroforestière dans les vignobles de BFC de manière plus générale afin de limiter les effets du dérèglement climatique »*.

**Charlotte Sauvignac**

// COLLOQUE

21

# Quelles pratiques agroécologiques en viticulture ?

**Les Chambres régionales d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Grand Est et le réseau Écophyto Dephy organisent un colloque consacré aux pratiques viticoles agroécologiques. Il se tiendra le 29 janvier, à la Maison des Entreprises, à Dijon.**

Quelles pratiques agroécologiques peuvent, aujourd'hui, être considérées comme pertinentes, en viticulture, dans le contexte de changement climatique avec lequel nous devons composer ? Cette question sera au centre du colloque organisé jeudi 29 janvier, à Dijon. La Maison des Entreprises (6, allée André Bourland) servira de cadre à cet événement qui se tiendra de 9 h 30 à 16 h 30. Il s'adresse aux viticulteurs, étudiants, conseillers, animateurs de collectif et à tous ceux qui souhaitent découvrir des pratiques innovantes pour un vignoble engagé dans la réduction des produits phytosanitaires. Construit autour de témoignages de viticulteurs, d'experts, d'animateurs de collectif, de chercheurs et de pépiniéristes, ce rendez-vous mettra en avant les leviers techniques et humains déjà mobilisés sur le terrain : variétés résistantes aux maladies (jusqu'à la vinification et à la dégustation), couverts végétaux pour limiter l'usage d'herbicides tout en préservant la qualité des sols, produits alternatifs (biocontrôle, préparations naturelles peu préoccupantes).

## Réflexion tous azimuts

Cet événement est proposé par les Chambres régionales d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Grand Est, ainsi que le réseau Dephy. Créé en 2010 dans le cadre de la stratégie Écophyto, ce réseau vise à éprouver, valoriser et déployer sur le territoire français des techniques agricoles permettant de réduire l'usage des produits phytosanitaires, tout en étant performants sur les plans économique, social et environnemental. Le colloque s'organisera en plusieurs parties au cours desquelles seront présentés les résultats nationaux et tendances régionales observés par le réseau Dephy. Une table-ronde portera ensuite sur la place à donner dans les stratégies de demain aux variétés de vigne résistantes. Elle permettra d'entendre les intervenants suivants :

- Guillaume Arnold, ingénieur d'études et chercheur au sein de l'UMR SVQV à l'Inrae Colmar ;
- Laurent Delière, ingénieur Inrae, expert filière viticulture au sein de la Cellule d'animation nationale ;
- Pierre-Marie Guillaume, vice-président de la Fédération française des producteurs de végétaux (FFPV) et dirigeant des Pépinières Guillaume, en Haute-Saône ;
- Charlotte Huber, directrice technique de la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) ;
- Nathan Muller, viticulteur en agriculture biologique à Traenheim, en Alsace ;
- Caroline Paire, doctorante en agronomie à l'Institut Agro Montpellier, UMR MoISA ;
- Marion Wimmer, cheffe de projet Matériel végétal au Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB).




Face au changement climatique, les pratiques viticoles doivent évoluer en profondeur. Le colloque du 29 janvier ouvrira des pistes de réflexion.

La journée se poursuivra avec des témoignages de viticulteurs et d'animateurs de collectifs, avant d'aller plus loin dans la réflexion grâce à plusieurs ateliers : réduction des herbicides en préservant le sol ; produits alternatifs (biocontrôle, PNPP) ; variétés résistantes aux maladies.

La journée prendra fin sur une synthèse des travaux, les perspectives et l'annonce de visites locales sur le terrain, qui devraient se tenir au printemps et permettre un prolongement concret aux travaux du colloque. Enfin, Marielle Andrian, professeure en sciences de la vigne et directrice adjointe de l'Institut universitaire de la Vigne et du Vin (IUVV) Jules Guyot à Dijon, qui fera office de grand témoin sur la journée, clôturera les travaux.

**Berty Robert, avec communiqué**

*Pour s'inscrire : https://sites.google.com/view/colloque-viti-29janvier26/inscription*

DIVERSIFICATION

// TRANSFORMATION

# Une pâte à tartiner locale

**Nous avons rencontré Sylvain et Claire, créateurs de la pâte à tartiner « Noisettou », pur produit local.**

C'est à Nuars, dans la Nièvre, que Sylvain tient le café bar *« Aux trois points rouges »* avec son frère. *« Nous avons vécu pendant de longues années en région parisienne, et nous avons décidé de tout quitter en 2018 pour rejoindre l'Yonne et faire une reconversion professionnelle »*, confie-t-il aux côtés de sa compagne Claire. Pendant que Sylvain a ouvert ce café bar, Claire a choisi de créer une autoentreprise *« les marmites de Cobannos »*, et produit une pâte à tartiner avec des produits locaux. *« Cela faisait plus de dix ans que nous concevions nous-mêmes notre pâte à tartiner »*, se souvient-elle le sourire aux lèvres avant d'ajouter que *« nos proches sont devenus fans et ont laissé tomber la pâte à tartiner industrielle pour la nôtre »*. C'est donc face à ce succès que Claire décide de tenter l'expérience. *« Notre produit contient 47 % de noisettes locales, 23 % de sucre, donc quasiment moitié moins que dans l'industrie. Notre vrai travail c'est la sélection et le sourcing »*, convient-elle. Pour entrer plus dans le détail, elle explique *« les noisettes sont issues en majorité de producteurs de Puisaye »*, le sucre est issu *« de betteraves bios transformées par Cristal Union à Corbeilles-en-Gâtinais »* et que le chocolat provient de la marque Kaoka, une entreprise *« qui travaille sur la durabilité des cultures, sur un travail équitable »*. Distribuées par de nombreuses boulangeries, comme *« Chez Pètre »* dans la Nièvre, épiceries fines telles qu'*« Hyper Super Val »* dans l'Yonne, ou encore des magasins de producteurs comme *« Les Relayeurs »*, les Marmites de Cobannos commencent à se faire connaître par le bouche à oreille.

## Être gourmand en valorisant la production locale

Rêveuse, Claire ajoute qu'à long terme elle souhaiterait produire ses propres noisettes pour *« être autonome »*. *« Cela permettrait d'assurer une sécurité dans la production de pâtes à tartiner »*. Claire ne manque pas d'imagination et aimerait *« proposer une recette accompagnée de truffes de bourgogne pour une clientèle davantage gastronomique »*. En reprenant ses esprits, elle va chercher ses différentes recettes, comprenant *« l'originale, celle avec une déclinaison d'éclats de caramels fait maison par Sylvain, avec des déclinaisons d'aiguilles de sapin et la dernière avec une déclinaison de chocolats plus fort en cacao »*, liste-t-elle. La pâte à tartiner avec des aiguilles de sapin issues du Morvan propose une saveur d'agrume sans présence d'agrumes, comme s'*« il existait un goût de mandarine »*. Pour ses préparations, le couple icaunais utilise le laboratoire d'un apiculteur, sauf



Sylvain et Claire ont crée la pâte à tartiner « Noisettou » dans l'Yonne.

que *« ça marche mieux que prévu et nous devons donc l'emprunter plus souvent »*, explique à son tour Sylvain. L'an prochain, ils souhaitent donc construire leur propre laboratoire avec un point vente. Innovante, cette pâte à tartiner a besoin de *« séduire »* par la pédagogie. Claire s'emploie donc à le faire à chaque rencontre avec le consommateur. *« J'aime à dire que la pâte à tartiner peut également être un produit de qualité, où la noisette reste l'ingrédient principal »*, argumente-t-elle, avant d'ajouter que *« les consommateurs doivent se défaire de l'idée gustative que la pâte à tartiner industrielle à laissé dans leurs mémoires »*.

**Charlotte Sauvignac**

// TRANSFORMATION LAITIÈRE

# 16 médaillé(e)s dans l'Yonne

**Jeudi 8 janvier, l'association des fromagers fermiers de l'Yonne s'est réunie à l'occasion de son assemblée générale et de la remise des prix icaunais du Concours des Fromagers Fermiers de Bourgogne.**

C'est à 10 heures que Déborah Colard, responsable valorisation des ressources locales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne a donné rendez-vous à Mathilde Boulanger, présidente de l'association et éleveuse de chèvres à Champ-sur-Yonne ainsi qu'aux membres de l'association, au sein de la Chambre d'agriculture de l'Yonne à Auxerre. À leurs côtés, Géraldine Blanc, éleveuse de chèvres à la Ferme des Grenouillettes, Adeline Baudot, éleveuse de vaches à la Fromagerie du Clocher, Stéphanie Piffoux, éleveuse de chèvres à l'EARL des Montants, Damien Fenouillet, éleveur à la Chèvrerie des Dames Douces, Emmanuelle Toussaint, éleveuse de chèvres aux demoiselles de Manue et Caroline Paquette, éleveuse de chèvres à Etais-la-Sauvain sont présentes pour faire le bilan. *« À l'origine, cette association avait été créée pour permettre aux membres de trouver des personnes qualifiées pour se faire remplacer, dans différentes situations »*, témoigne Mathilde Boulanger. Conscientes que l'an passé, les activités ont été dures à réaliser, les fromagères de l'association souhaitent revoir leurs objectifs à la hausse cette année. *« Nous relançons la formation « cultivez le bien-être au travail et l'efficacité pour un meilleur équilibre de vie » au mois de novembre, dans le Jura »*, manifeste-t-elle.



De gauche à droite : Stéphanie Piffoux, Adeline Baudot, Géraldine Blanc et Caroline Paquette, quatre médaillées présentes à la remise des lots

## Commencer l'année du bon pied

Parti sur bonne lancée, le groupe de femmes continue et lance plusieurs propositions : *« nous pourrions faire une formation sur la soudure entre femmes ? J'ai entendu parler d'un espace qui serait disponible »*, questionne Caroline Paquette, suivie par Adeline Boudot, qui demande si *« une formation sur les contrôles qualités pour les agréés serait possible ? »*. Le sourire aux lèvres, Déborah Colard, acquiesce. Dans un second temps, Agathe Rateau, technicienne des services vétérinaires à la DDCSPP a été invitée afin de faire le bilan sur les *« manquements qui ont été constatés au sein des exploitations qui ont été contrôlées au cours de l'année »*. La technicienne balaie la liste et informe qu'il est important *« de mettre à jour le dossier d'agrément, de vérifier les thermomètres de contrôle, de faire un suivi des sondes, de bien lutter contre les nuisibles par rapport à la pasteurisation en vérifiant l'étanchéité des portes d'accès aux locaux »*. Après avoir revu de nombreuses règles, les fromagères icaunaises se rendent à la remise des lots du Concours des Fromages de Bourgogne, qui a eu lieu en Côte d'Or, en octobre 2025.

## Un palmarès présent entièrement féminin !

C'est en compagnie de Jean-Baptiste Thibaut, 1er vice-président à la Chambre d'agriculture de l'Yonne et de Colette Lerman, vice-présidente au Conseil départemental en charge notamment des questions agricoles, que les prix du Concours des fromages fermiers de Bourgogne ont été remis.

- Le p'tit chèvre de Bernouil : une médaille en or dans la catégorie Lactique frais (chèvre) et une médaille en bronze dans la catégorie lactique affiné (chèvre) ;
- Le SCEA La Ferme d'Ultéria : deux médailles d'or dans la catégorie Lactique affiné (chèvre) et dans la catégorie fromage cendré (chèvre) et deux médailles d'argent dans la catégorie Vézelay (chèvre) et Lactique frais (chèvre) ;
- L'EARL Baudot : une médaille en or dans la catégorie Lactique frais (vache) et une médaille en argent dans la catégorie Lactique affiné (vache) ;
- Le Gaec du Champ Beaublé : deux médailles en or dans la catégorie Pâte pressée (vache) et dans la catégorie lactique frais (vache) ;
- Le Gaec Boutaut : une médaille en argent dans la catégorie Pâte molle à croûte fleurie (vache) et trois médailles en bronze dans les catégories Lactique mi-sec (vache), pâte pressée (vache) et lactique frais (vache) ;
- Le Gaec Leclere : une médaille en argent dans la catégorie soumaintrain IGP (vache) et une médaille en bronze dans la catégorie Chaource AOP (vache) ;
- La Ferme Gillot : une médaille en or dans la catégorie pâte molle à croûte fleurie (vache), une médaille en argent dans la catégorie Chaource AOP (vache) et deux médailles en bronze dans les catégories pâte pressée et Soumaintrain IGP (vache) ;
- Caroline Paquette : deux médailles en argent dans les catégories Lactique affiné et pâte pressée (chèvre) ;
- Le Gaec Desmoutiers Breton : une médaille en argent dans la catégorie lactique mi-sec (chèvre) ;
- Le Missa Capri : une médaille en argent dans la catégorie Lactique mi-sec (chèvre) ;
- L'EARL les Montants : deux médailles en argent dans les catégories Vézelay (chèvre) et lactique mi-sec (chèvre) ;
- La Chèvrerie des Dames Douces : deux médailles en argent dans les catégories lactique frais (chèvre) et lactique mi-sec (chèvre) et une médaille en bronze dans la catégorie lactique affiné (chèvre) ;
- La Ferme de l'Étang : deux médailles en argent dans les catégories lactique frais (chèvre) et lactique affiné (chèvre) et une médaille en bronze dans la catégorie lactique mi-sec (chèvre) ;
- Les Brebis de Pauline : une médaille en argent dans la catégorie pâte molle (brebis) ;
- La Ferme Lorne : une médaille en bronze dans la catégorie pâte molle à croûte fleurie (vache) ;
- L'EARL Chevrette et Grenouillettes : une médaille en argent dans la catégorie lactique frais (chèvre).

**Charlotte Sauvignac**

// INTERVIEW

# Former 30 % d'apprenants supplémentaires d'ici 2030

**Luc Maurer, directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture, revient sur les orientations de cette année scolaire 2025-2026.**

**L'année scolaire 2025-2026 a-t-elle débuté sous les meilleurs auspices ?**
**Luc Maurer :** *« Un chiffre me semble parlant : la hausse de 7 % en cinq ans des effectifs des apprenants dans les établissements agricoles. Dans les formations dites de « production agricole », dont la filière Conduite à la gestion d'exploitation agricole (CGEA) est un des principaux diplômes, ils ont crû de 0,8 % en 2024, après avoir progressé de 2,9 % en 2023. Nous sommes donc sur le chemin de l'objectif inscrit dans la loi d'orientation agricole de mars 2025 : accroître de 30 % le nombre d'apprenants dans les filières agricoles et agroalimentaires d'ici 2030. L'année scolaire a aussi commencé avec la certitude que les apprenants ne rencontreront pas de problèmes pour s'insérer professionnellement une fois leur diplôme en poche. Un an après leur sortie de l'enseignement agricole, 60 % d'entre eux travaillent contre 54 % pour ceux issus de l'éducation nationale. Quant aux 40 % d'apprenants restants, nombre d'entre eux poursuivent leurs études ».*



Ministère de l'Agriculture

Pour Luc Maurer, le nouveau Programme national d'orientation et de découverte des métiers du vivant (PNOD), déployé en ce début d'année, constitue un outil d'attractivité important pour l'enseignement agricole.

**En créant le bachelor agro, la rénovation des programmes scolaires prend-elle une dimension particulière cette année ?**
**L.M. :** *« Ce nouveau diplôme national de niveau Bac + 3 sera lancé en septembre 2026. Il offrira la possibilité aux apprenants de BTSA de se former une année de plus avant de s'installer en agriculture ou, pour ceux qui veulent poursuivre leurs études, d'être un pont entre le BTSA et les écoles d'ingénieurs agronomes ou vétérinaires. Le bachelor agro vient consolider cette offre en proposant une formation et un diplôme reconnus par l'État, qui bénéficient d'une accréditation nationale. Pour développer ce nouveau diplôme, nous ne partons pas de rien. Il existe déjà des licences professionnelles dispensées dans des établissements agricoles. Elles forment, par exemple, les apprenants à la gestion des exploitations (comptable, managériale, etc.) ».*

> ***« Un an après leur sortie de l'enseignement agricole, 60 % des apprenants travaillent contre 54 % pour ceux issus de l'éducation nationale »***

**Quels moyens supplémentaires faudra-t-il déployer pour augmenter de 30 % les effectifs d'apprenants aux métiers de l'agriculture et l'agroalimentaire ?**
**L.M. :** *« Nous allons remplir les classes et en ouvrir de supplémentaires. Les moyens nécessaires ont été demandés au Budget. L'effectif par classe est en moyenne de 20 élèves dans les lycées agricoles publics et privés. Mais on compte aussi 210 classes, dans des formations directement en lien avec l'agriculture, avec moins de dix élèves. Or elles pourraient en accueillir 2 700 en plus. Par ailleurs, la formation continue, qui n'est pas directement financée par les moyens de l'État, constitue aussi un vivier pour attirer des adultes, notamment en reconversion, vers l'installation ».*

**Dans les lycées agricoles, la parité fille-garçon est en voie d'être atteinte mais peu de jeunes femmes s'installent agricultrices ?**
**L.M. :** *« L'enseignement agricole connaît une évolution positive de la place des femmes dans ses formations. S'agissant de l'enseignement supérieur agricole long (études agronomiques, vétérinaires et de paysage), les étudiantes représentent 61 % des effectifs, alors qu'elles n'étaient que 20 % en 1975. S'agissant de l'enseignement agricole technique, les femmes représentent 44 % des effectifs des apprenants. Cependant, les femmes et les hommes continuent à se conformer à des schémas socioprofessionnels stéréotypés. C'est pourquoi nous étudions les obstacles qui empêchent des jeunes femmes diplômées de se projeter dans le métier d'agricultrice. Nous allons par exemple approcher les maîtres de stage pour lever leurs réticences à accueillir des jeunes filles en stage en valorisant leur potentiel ».*

**Quels modèles agricoles promeuvent les établissements agricoles ?**
**L.M. :** *« Le ministère de l'Agriculture souhaite faire de l'enseignement agricole un moteur des transitions climatiques et environnementales mais les établissements agricoles ne promeuvent pas un modèle agricole plutôt qu'un autre. Au cours de leurs études, les apprenants acquièrent les compétences nécessaires pour choisir la voie qu'ils suivront pour réaliser leur projet d'installation. Les stages en entreprise et dans les exploitations agricoles les aident notamment à faire ces choix ».*

**Comment allez-vous rendre la profession agricole et l'ensemble des métiers du vivant plus attractifs ?**
**L.M. :** *« Nous allons nous appuyer sur le nouveau Programme national d'orientation et de découverte des métiers du vivant (PNOD) qui est déployé à compter de ce mois de janvier. Il vise à toucher un public large allant des élèves de primaire ou de collège jusqu'aux personnes en réorientation ou reconversion professionnelle. Elles découvriront les opportunités qu'offrent les métiers et formations des filières agricoles et agroalimentaires, et plus généralement les métiers du vivant ».*

**2025 marquait les 60 ans de la création de l'éducation socioculturelle (ESC). Un anniversaire important ?**
**L.M. :** *« L'ESC est un des marqueurs forts et reconnus de l'enseignement agricole, tant public que privé. C'est aussi un des leviers essentiels de la réussite de nos apprenants. Cet anniversaire a été fêté tout au long de l'année 2025 avec une série d'évènements portée par les établissements d'enseignement agricole pour montrer les réalisations des élèves et leurs liens avec les territoires ».*

Propos recueillis par Actuagri






// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

# Pas cool pour les MFR

**L'aide à l'embauche d'apprentis est supprimée pour les formations après le bac, suite à la non-adoption de la loi de finances pour 2026. Les Maisons familiales et rurales sont forcément impactées.**

Les maîtres d'apprentissage percevaient jusqu'à présent une aide de 5 000 euros pour accueillir un apprenti. La note montait même à 6 000 euros pour un apprenant en situation de handicap. Ce dispositif se retrouve gelé pour les formations post-bac, suite à la non-adoption de la loi des finances pour 2026. Dans les MFR, on fait grise mine et cela se comprend : cette aide était un réel coup de pouce pour les employeurs. *« Les fébrilités du gouvernement nous inquiétaient depuis un petit moment déjà et cela n'a pas raté… C'est effectif depuis le 1er janvier : il n'y a plus d'aides pour l'alternance au-delà du bac. Forcément, c'est un coup dur pour les BTS, les licences pros et les Bachelors. Certaines de nos formations sont uniquement sur de l'apprentissage… S'il n'y a pas de signature de contrat, il n'y aura pas d'élève ! »*, déplore Sophie Chainey, directrice de la MFR de Quetigny. Celle-ci poursuit : *« cette situation n'évoluera pas tant qu'il n'y aura pas de nouveau budget, et tant que le gouvernement ne se positionnera pas clairement sur les dotations à l'apprentissage. Cela est d'autant plus contraignant que nous avons déjà débuté notre campagne de recrutement pour l'an prochain avec un forum de l'orientation dès le 7 janvier. Et notre première porte ouverte de l'année est déjà le 31 janvier ».*

## Dur pour les CFA

Sophie Chainay a une pensée toute particulière pour un type d'établissement : *« à la MFR, nous avons heureusement des plans B dans plusieurs cas de figure. Nous avons des formations initiales dans lesquelles un jeune sans maître d'apprentissage pourra se rabattre, à l'exception du BTS Acse que nous ne proposons que par alternance. Environ 170 de nos 230 apprenants ne sont d'ailleurs pas apprentis. Mais je pense à tous les CFA qui se sont créés dans le supérieur : la situation sera beaucoup plus alarmante pour eux. Cela ne fait aucun doute : les branches professionnelles vont monter au créneau ! »*. La directrice rappelle que les formations avant le bac ne sont — fort heureusement — pas concernées par cette suppression d'aide : *« le dispositif est inscrit dans la loi et le gouvernement ne peut pas revenir dessus, ouf ! Ceci étant dit, il est tout de même regrettable que l'éducation soit systématiquement la cinquième roue du carrosse : ce n'est pas la première fois que le budget n'est pas voté et nous sommes constamment impactés. Il y a déjà eu des contraintes sur l'apprentissage, des coups de rabais sur les investissements des lycées, sur les dispositifs du Conseil régional… Je pense aussi au service civique, au pass culture… ».* Sophie Chainey regrette plusieurs orientations prises lors de la réforme du bac en 2020 : *« les aides avaient été accordées à tout le monde, y compris à de très grandes entreprises qui n'en avaient pas vraiment besoin ! Les vannes étaient grandement ouvertes, nous payons toutes ces dérives aujourd'hui ».*

AG



Sophie Chainay, directrice de la MFR de Quetigny, livre son ressenti.

// EPL DES TERRES DE L'YONNE

# Rester à la page

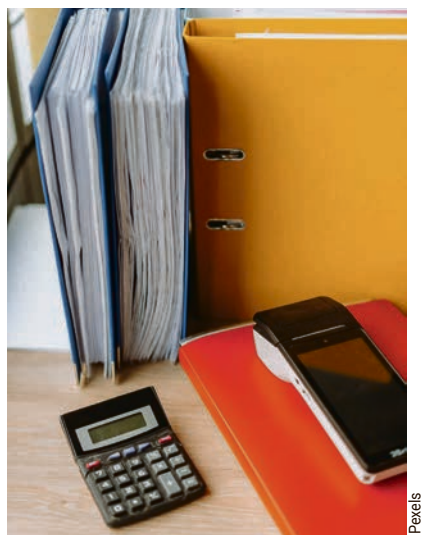
**En entamant cette nouvelle année, l'EPL des Terres de l'Yonne relance ses différents projets au sein de ses centres. Retour sur ce qui va évoluer.**

Michèle Leblanc Albarel, proviseure de l'EPL des Terres de l'Yonne et Jean-Baptiste Thibault, président de l'EPL du centre font le point sur l'année à venir. Pour commencer, *« nous souhaitons tous nos vœux de réussite à nos jeunes »*, confient les deux responsables. En feuilletant les différents dossiers, la proviseure débute par le projet d'avoir *« des panneaux photovoltaïques »* au sein de l'exploitation du Lycée agricole la Brosse. Ce projet résulte d'une volonté de *« faire de l'ombrage sur prairie pour protéger les vaches de l'exploitation du lycée lors des grosses chaleurs. Pour les élèves, cela leur permettra de faire du suivi pédagogique sur la complémentarité entre le secteur de l'élevage et de l'énergie »*. En ce qui concerne le sujet de l'énergie, *« nous souhaitons que les panneaux photovoltaïques soient reliés à une borne ressource qui arrivera dans le courant 2029-2030 à Venoy »*. Afin que tout puisse se faire dans les meilleures conditions, les deux responsables confient qu'ils *« souhaitent que le projet soit déposé en 2026 pour qu'il puisse être finalisé en 2028 »*. En attendant que ce projet d'ampleur soit finalisé, le Lycée agricole a répondu à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par le Conseil régional pour l'implantation de « trackers » au sein de lycées agricoles pour *« faire de l'expérimentation »*. En Région, quatre lycées agricoles au total sont favorables à ce projet au sein de leur établissement. Pour l'instant, *« le développeur TSE Energy a postulé pour participer au projet sur notre établissement. Nous en saurons plus au cours de l'année »*, ajoute Michèle Leblanc Albarel. L'EPL des Terres de l'Yonne poursuit sur une belle lancée, avec le projet *« du pôle de santé animal »*. *« Ce vendredi 16 janvier, nous avons deux réunions avec l'ensemble des acteurs engagés de ce projet pour clôturer la partie financière et commencer l'étude technique »*, annonce à son tour Jean-Baptiste Thibault. *« Nous allons désormais entrer dans une étape avancée du projet, en commençant par se pencher sur l'étude technique »*. Également, 1er vice-président de la Chambre d'agriculture, Jean-Baptiste Thibault rappelle *« tout le sens et l'utilité qu'à ce projet au sein du territoire »*, car *« le lycée est un emplacement stratégique pour la médecine rurale »*. De son côté, Michèle Leblanc Albarel convient que c'est idéal pour la formation au sein du centre. *« Nous avons de nombreux élèves à qui cela pourra profiter, notamment ceux qui tentent les concours vétérinaires, comme en filière anabiotec ou en filière générale »*, mentionne-t-elle.

## En perpétuelle évolution

En ce qui concerne les formations, Michèle Leblanc Albarel suit de près son projet de « Bachelor du génie agronomique et transition ». En tant que lycée, *« nous ne pouvons proposer des classes que de la troisième au BTS. Nous ne sommes pas habilités pour proposer un Bachelor. Nous sommes donc en discussion avec l'Université de Dijon pour qu'ils puissent être le porteur du diplôme et donc garantir la légalité, la reconnaissance académique et la qualité du Bachelor »*, affirme-t-elle. *« Nous pourrons donc être porteurs de la formation, sous la convention de l'institut d'études supérieur »*. À cela s'ajoute le fait que l'établissement souhaite *« pouvoir accueillir davantage d'élèves à la rentrée prochaine »*. Actuellement, *« nous comptons 750 élèves, tout centre confondu, ainsi que 186 professionnels, tout secteur confondu »*, chiffre-t-elle et ajoute, un brin de regret dans la voix, *« l'an passé, nous avons dû refuser des élèves »*. Face à la position du lycée, Michèle Leblanc Albarel, espère avec assurance pouvoir avoir des classes *« plus importantes dès la prochaine rentrée »*. Du côté des professeurs, avec *« des départs en retraite prévus chaque année »*, Michèle Leblanc Albarel souhaite pouvoir recruter. *« Nous avons de plus en plus de difficultés à trouver des enseignants, notamment dans les secteurs de l'agronomie et de la biologie écologie. On retrouve d'ailleurs le même problème partout »*. En attendant, l'EPL des Terres de l'Yonne annonce les dates de ses prochaines journées portes ouvertes. *« Nous accueillons de potentiels futurs élèves et leurs parents à venir les 24 janvier, 14 mars et 6 mai prochains à nos journées portes ouvertes »*, invite-t-elle, le sourire aux lèvres.

Charlotte Sauvignac



L'EPL des Terres de l'Yonne présente ses projets pour les années à venir.

Pexels



ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// EPLEFPA DE NEVERS-COSNE-PLAGNY

# 58 Engager des réflexions pour l'avenir

**Pour cette nouvelle année, Guillaume Dupuits, directeur de l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny, revient sur les axes de travail de l'établissement.**

Afin d'entamer la nouvelle année, Guillaume Dupuits, directeur de l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny, met en lumière deux éléments *« phares et symboliques des missions de l'Eplefpa »*. Ainsi, il évoque l'année 2025 avec la 2e fête de l'alimentation coorganisée avec le Pays Val-de-Loire Nivernais et l'Agglomération de Nevers. *« Elle s'est tenue le 20 novembre et a rassemblé environ 500 élèves (de notre établissement mais également de ceux de l'Éducation Nationale) »*. Cette journée s'articulait autour de l'alimentation… *« C'est un sujet transversal qui rapproche de nombreux domaines mais aussi de nombreux partenaires comme la Chambre d'agriculture de la Nièvre, BioBourgogne Franche-Comté, le Gabni, le Cerd ou encore des acteurs de l'aide alimentaire et de la solidarité »*. Pour lui, ce rendez-vous, outre le fait de porter une visée pédagogique, est *« fédérateur, car il réunit les acteurs du territoire autour d'une question fondamentale de l'alimentation tout en insufflant des interrogations et des réflexions pour tendre vers un système plus vertueux et plus cohérent »*. Ainsi, si la journée de 2025 fut un succès, Guillaume Dupuits l'affirme, *« nous réitérerons le concept pour 2026, et les années suivantes, avec toujours une volonté de renouvellement »*.



Un des ateliers de l'édition 2024 de la Journée de l'alimentation à l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny.

## Eau : matière à penser

Afin de rester dans la thématique de l'innovation, il poursuit sur le deuxième axe de travail en cours au sein de l'Eplefpa qui concerne l'eau. *« Nous nous plaçons dans une perspective d'adaptation face au changement climatique avec la recherche de systèmes agricoles plus robustes. Là encore, cette question de l'eau est transversale et nous travaillons depuis six mois avec le Conseil départemental de la Nièvre pour la mise en œuvre de méthodes innovantes de renaturation de cours d'eau pour répondre à une problématique agricole, former des techniciens de rivière et créer un site d'expérimentation et de démonstration. En effet, le cours d'eau présent sur l'exploitation de Challuy, au milieu de parcelles en cultures, a été recalibré il y a plusieurs décennies et a perdu ses fonctionnalités. Par ailleurs, l'exploitation cherche à sécuriser son système d'élevage face au changement climatique, en recréant des prairies humides. Dans cette optique, nous allons expérimenter des méthodes dites "low tech" consistant à mettre en place sur le cours d'eau des obstacles inspirés de ce que font les castors afin de le reconnecter à la plaine alluviale. Le chantier est prévu pour avril prochain, et un suivi sur la durée sera mis en place pour documenter les impacts agronomiques, économiques et environnementaux, et les partager avec les professionnels et les collectivités. Toujours dans le domaine de l'eau, l'établissement commence à construire un projet global autour de l'hydrologie régénératrice pour développer une sorte de fédération du milieu agricole et viticole – et des autres productions du territoire – sur cette question de la gestion de l'eau.*

*Enfin, le dernier point est de s'inscrire totalement dans la loi d'orientation agricole de 2025 qui prévoit un nouveau diplôme de Bachelor agro (un diplôme intermédiaire entre le BTS et celui d'ingénieur), avec le projet de mise en place d'une mention spécifique sur le génie de l'eau en agriculture pour la rentrée 2027 »*. En attendant que ces projets voient le jour plus concrètement, Guillaume Dupuits annonce les prochains rendez-vous de l'établissement, avec le 17 janvier la porte ouverte du site de Challuy, le 5 février l'Aquaforum (à Challuy), le 7 mars les journées portes ouvertes de tous les sites de l'EPL et, toujours en mars, une conférence organisée par les BTS Gemeaux de Challuy, ouverte à tous sur la renaturation des cours d'eau. Guillaume Dupuits n'en dis pas plus car *« les élèves sont chargés de la communication »*. En effet, faut-il rappeler pour finir que dans la quasi-totalité des projets de l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny, les élèves et apprentis sont eux aussi des moteurs d'actions pour l'avenir…

**Chloé Monget et Guillaume Dupuits**

// DÉCOUVERTE

# 21 Du nouveau dans les MFR de Côte-d'Or

**Les 7 et 10 janvier, les Maisons familiales rurales (MFR) de Côte-d'Or étaient rassemblées pour une nouvelle édition du Forum de l'orientation et de l'alternance. L'occasion de faire un tour des évolutions en matière de formation agricoles et viticoles.**

Lors du Forum de l'orientation et de l'alternance organisé à Dijon les 7 et 10 janvier, nous avons eu l'occasion de rencontrer les représentantes de deux Maisons familiales rurales (MFR) du département et de faire le point avec elles sur des évolutions qui les concernent. Du côté de Pouilly-en-Auxois, samedi 7 mars la MFR, qui accueille 110 élèves, de la 4e au BTS, proposera la seconde édition de son forum Agri Avenir, organisé par des élèves de classes de seconde. Cette année, l'évènement se veut plus ouvert sur l'extérieur. Il interviendra en parallèle des portes-ouvertes de la MFR et se tiendra, de 9 heures à 17 heures, à la salle polyvalente de Pouilly-en-Auxois. *« L'idée est à la fois d'accueillir le grand public,* précise Nadine Jeannin, la directrice, *et de faire venir des professionnels, des organisations professionnelles agricoles, afin que les métiers de l'agricole et du para-agricole et les formations qui s'y rattachent soient présentés. On veut instaurer une circulation entre nos portes-ouvertes et le forum Agri Avenir, pour que les deux événements se nourrissent mutuellement et soient profitables au plus grand nombre, en termes d'informations disponibles. »* Lors de ce forum, d'anciens élèves de la MFR, aujourd'hui installés ou salariés de structures agricoles, témoigneront de leurs parcours et de leurs expériences. Une nouveauté est à noter au sein de la MFR de Pouilly depuis septembre 2025 : la semestrialisation du BTS Acse agri. Les étudiants valident désormais une partie de leur diplôme à chaque semestre et n'ont plus à passer une épreuve terminale au terme de leurs quatre semestres. *« Cela n'existe pas dans tous les établissements et c'est une véritable plus-value,* précise Nadine Jeannin, *puisque le jeune qui s'engage n'a plus ce couperet des épreuves terminales. »*







Juliette Geoffray, assistante administrative et formatrice (à gauche), et Nadine Jeannin, directrice de la MFR de Pouilly-en-Auxois.

## Formations en réflexion

Enfin, l'établissement est actuellement en réflexion sur le Bachelor Agro, mention « Entreprendre en agriculture ». Ce diplôme de niveau Bac+3, acté par la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture de mars 2025, devrait accueillir ses premiers étudiants à la rentrée de septembre prochain. Autre MFR, autre évolution : celle de Beaune-Grandchamp (une centaine d'élèves) dont les cursus sont plus orientés viticulture. Parmi les formations détaillées par sa directrice, Maud Fréville, il faut noter le titre d'Assistant de gestion en petit entreprise (AGPE) (Bac+2) qui va être réinstauré dans l'offre « maison » à la rentrée de septembre prochain. Un diplôme qui forme de manière globale au métier d'assistant de gestion dans le milieu de l'entreprise, mais qui pourrait connaître un développement plus spécifique sur les métiers de la viticulture *« notamment pour tout ce qui concerne les déclarations de douane ou le secrétariat de comptabilité des domaines viticoles »* détaille Maud Fréville.

**Berty Robert**

// DÉVELOPPEMENT

# Le travail en réseau, un incontournable de l'enseignement agricole

**Face aux nécessités de faire exister l'enseignement agricole aux yeux d'un public élargi, d'innover dans les approches pédagogiques, de renforcer la position d'établissements confrontés à une inévitable baisse de la démographie, fonctionner individuellement ne suffit plus. Le Repafeb est un réseau qui accompagne les démarches collectives dans le cadre de l'adaptation à ces défis.**

On évoque souvent, lorsqu'on parle des métiers agricoles, l'isolement comme une caractéristique de ces professions. Un sentiment qui peut aussi s'éprouver parmi les dirigeants d'établissements d'enseignement ou même les enseignants. Favoriser et accompagner des fonctionnements en réseau plutôt qu'en silo devient aujourd'hui indispensable dans l'univers de l'enseignement agricole. C'est la raison d'être du Réseau des établissements publics agricoles de formation et d'enseignement (Repafeb) Bourgogne-Franche-Comté. Sa mission première est d'assurer la promotion de l'enseignement agricole, à travers les Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (Eplefpa), les Centres de formation pour apprentis (CFA) et les Centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA). On y travaille sur le recrutement des élèves, des apprentis et des apprenants en formation continue. Le Repafeb permet également à différentes filières ou métiers de travailler en collectif, procéder à des échanges de pratiques et monter des actions de soutien. *« Aujourd'hui,* souligne Alexandra Peyraud-Magnin, animatrice au sein du Repafeb pour les Eplefpa, *diriger un lycée agricole ou un CFA-CFPPA demande beaucoup de courage. Il est essentiel pour ces personnels de bénéficier de lieux et de temps en commun, pour parvenir à échanger et construire des fonctionnements en collectif. »*



L'équipe du Repafeb (de gauche à droite) : Lucas Finez, Alexandra Peyraud-Magnin et Laure Binet.

## Deux piliers

Le Repafeb repose sur deux piliers : des collectifs de directeurs (de lycées, d'exploitations, de CFA, de CFPPA) et des commissions thématiques (transitions, politiques éducatives, coopération internationale, et communication). Autant d'outils destinés à renforcer le positionnement de l'enseignement agricole face au défi de la baisse démographique, en plus d'une présence accrue sur les salons dédiés à l'orientation ou l'apprentissage. Au-delà des deux animatrices que le Repafeb emploie aujourd'hui avec Laure Binet sur les CFA et CFPPA *(voir encadré)* le réseau vient aussi de renforcer ses capacités en recrutant Lucas Finez, un alternant de l'Université de Bourgogne, en charge de la communication. Pour illustrer les actions que mène le Repafeb, on peut revenir sur la rencontre régionale de fin 2025 dans le Jura. Cet événement, organisé sur deux jours, était destiné à former les délégués, élus pour chaque établissement (lycée, CFA ou CFPPA) parmi les apprentis, adultes en formations ou lycéens. 135 jeunes étaient réunis à cette occasion.

## Découverte du supérieur

L'évènement proposait des ateliers pour former les participants à ce qu'impliquent l'engagement et le fait d'être le représentant d'un collectif, au sein de son établissement mais aussi, plus largement, dans la société. *« Ces délégués,* précise Alexandra Peyraud-Magnin, *représentent les publics qui sont accueillis et formés dans nos établissements. Certains peuvent même intégrer le Conseil régional de l'enseignement agricole (Crea) ou son pendant national. Durant les deux jours de cette rencontre régionale, j'ai été impressionnée par la capacité de ces jeunes à prendre la parole, argumenter, débattre, écouter… Au-delà de la formation, on sent que l'enseignement agricole a une vraie volonté d'ouvrir sur l'extérieur, la citoyenneté. »* Autre illustration de ce fait : les lycées, CFA et CFPPA de BFC vont contribuer aux Assises de l'agroécologie qui vont avoir lieu à Dijon les 21 et 22 septembre. On peut enfin évoquer l'action Pass' au Sup, dont la 4è édition s'est tenue le 13 janvier à Agro Campus, à Quetigny, près de Dijon. Mise en place par un collectif des adjoints de direction d'établissements agricoles, elle poursuit l'objectif d'ouvrir des horizons sur des filières proches du milieu agricole, mais parfois peu connues, à des jeunes qui, parfois, s'arrêtaient au bac, sans avoir toujours conscience qu'ils pouvaient poursuivre leurs études. *« Elle s'adressait,* explique Alexandre Adam, directeur-adjoint d'Agro Campus Dijon, *aux élèves de terminal STAV et bac pro de l'enseignement agricole. 500 jeunes des établissements de toute la BFC étaient rassemblés à cette occasion pour découvrir un panel de 21 BTS. »*

**Berty Robert**

*www.lescampusduvivant.fr*

## Pour les CFA et CFPPA, le besoin d'élargir, là aussi

**Laure Binet est animatrice du Repafeb pour les CFA et CFPPA. Un secteur préoccupé par la réforme de l'apprentissage et de ses financements. Dans ce contexte, les Opérateurs de compétences (Opco) tels qu'Ocapiat pour l'agriculture, voient leurs budgets fragilisés ce qui pose la question de leur pérennité. *« Les CFA et CFPPA,* précise Laure Binet, *travaillent pour s'adapter à cette nouvelle donne, poursuivre leurs actions de promotion des formations agricoles et, en parallèle, diversifier leurs offres de formations. Il s'agit aussi de faire prendre conscience à un public élargi des profondes innovations qui traversent aujourd'hui les métiers agricoles ».* C'est d'autant plus important que la part des hors-cadre familial parmi les jeunes qui se dirigent vers les CFA va croissant. Pour les CFPPA, le questionnement est identique, en regard de la réforme en cours. La quête d'un public élargi est là aussi une piste possible. Laure Binet cite l'exemple d'un appel d'offres récent émanant du ministère des Armées, portant sur la reconversion des militaires, à la fin de leur carrière : *« Les CFPPA de toute la France, qui ont répondu à l'appel d'offres de manière collective, ont remporté cet appel d'offres. »* En BFC, on compte 15 CFPPA et 12 CFA pour le secteur agricole.**

## Les portes ouvertes à noter sur vos agendas

**Exemple de travail en collectif réalisé par le Repafeb : la mutualisation des communications concernant les portes ouvertes organisées dans les établissements agricoles de BFC. Voici ce qu'il en est de ces rendez-vous pour les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne :**
**En Côte-d'Or :**
**- À Agro Campus Dijon (Quetigny et Plombières-lès-Dijon) : journées portes ouvertes toutes formations les 31 janvier et 21 mars. Spécial apprentissage le 6 juin.**
**- À Beaune Viti Agro Campus : journée portes ouvertes toutes formations le 7 mars de 9 heures à 16 heures.**
**- À l'EPL de La Barotte, Haute Côte-d'Or de Châtillon-sur-Seine : journée portes ouvertes toutes formations le 14 mars de 9 heures à 17 heures. Matinale orientation le 25 avril de 9 heures à 13 heures.**
**Dans la Nièvre :**
**- Morvan Château-Chinon : matinale post-bac le 24 janvier de 9 heures à 13 heures. Journée porte ouvertes le 14 mars de 9 heures à 17 heures. Après-midi de l'orientation le 29 avril de 13 h 30 à 18 heures.**
**- Nevers-Challuy/Plagny/Cosne : journée portes ouvertes toutes formations le 7 mars de 9 heures à 17 heures.**
**Dans l'Yonne :**
**- EPL des Terres de l'Yonne, à Venoy et Champs-sur-Yonne : journées portes ouvertes toutes formations les 24 janvier, 14 mars et 6 mai, de 9 heures à 17 heures.**



// CHANGEMENT CLIMATIQUE

# Un jeu pédagogique pour préparer les futurs agriculteurs

**En février, les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté lancent un dispositif pédagogique unique : « Jm'acclimate ». Cette formation immersive, combinant jeu et apports techniques, est destinée aux lycéens et aux étudiants de l'enseignement agricole et a pour but de comprendre et anticiper les impacts du changement climatique sur les exploitations.**

Sécheresses à répétition, épisodes de gel tardifs, canicules estivales… le changement climatique bouleverse déjà l'ensemble des filières agricoles. Face à ces défis, les futurs installés doivent être outillés pour anticiper, s'adapter et faire évoluer leurs pratiques dès la conception de leur projet.

C'est tout l'enjeu du projet européen IACCA (Innovation et adaptation au changement climatique agricole), porté par les JA de Bourgogne Franche-Comté depuis 2021. Financé dans le cadre du Partenariat Européen d'Innovation (PEI-Agri), ce projet réunit 8 partenaires (établissements agricoles, réseaux de formation, Chambres d'agriculture, experts pédagogiques) autour d'un objectif commun : coconstruire des outils pédagogiques concrets et innovants pour préparer la génération à venir.

Après quatre années de développement collaboratif, le jeu *Jm'acclimate* est finalisé. Il constitue le cœur d'une journée de formation intitulée *« Agriculture et climat : comprendre, anticiper, s'adapter »*, conçue pour les classes de première, terminale et BTS, toutes filières confondues.

## Une journée immersive : du jeu à la stratégie

Le dispositif repose sur une approche pédagogique originale, alliant expérimentation ludique et réflexion technique.



Après quatre années de développement collaboratif, le jeu Jm'acclimate est finalisé et entrera en phase de test en février.

JA BFC

**Le matin : le jeu sérieux Jm'acclimate.** Pendant environ 1 h 30 à 2 h 00, les élèves endossent le rôle de jeunes agriculteurs fraîchement installés en Bourgogne Franche-Comté. Par équipes de 2 à 3 joueurs, ils gèrent une exploitation sur plusieurs années (manches de jeu), prennent des décisions stratégiques et affrontent des aléas climatiques réels : sécheresse, gel, inondations…

Chaque joueur/équipe pilote une filière différente parmi une quinzaine représentée (grandes cultures, élevage laitier, viticulture, apiculture, maraîchage…), avec ses spécificités techniques et sa sensibilité propre aux événements climatiques. L'objectif ? Maintenir un équilibre entre économie, environnement et qualité de vie, trois critères matérialisés par des jauges que les joueurs doivent faire progresser simultanément pour gagner la partie.

Le jeu intègre également des leviers d'adaptation concrets : assurance récolte, coopération entre agriculteurs (Cuma), diversification des productions, investissements en matériel ou transformation des produits… Autant de choix stratégiques qui permettent aux élèves de vivre les dilemmes réels d'une installation agricole, sans risque.

**L'après-midi : apports techniques et projection dans l'avenir.** La journée se poursuit par un débriefing collectif du jeu, puis par des apports adaptés à toutes les filières : notions de climatologie, apport de connaissances fondamentales, leviers adaptés à chaque filière, évolution des pratiques…

Les élèves sont ensuite invités à construire leur « ferme idéale », en intégrant progressivement les enseignements de la journée. Ce fil rouge pédagogique leur permet de se projeter concrètement dans leur futur métier, en tenant compte des réalités climatiques à venir.

## 2026 : une année test pour affiner et déployer

Dès février, 80 journées de formation gratuites seront proposées aux établissements agricoles de Bourgogne Franche-Comté. Cette phase test vise à valider la pertinence pédagogique du dispositif, mesurer son impact auprès des élèves et des enseignants, et ajuster le contenu si nécessaire avant un déploiement élargi.

Les interventions sont entièrement prises en charge et animées par une intervenante des JA, formée à l'animation du jeu et aux enjeux climatiques. Aucune préparation spécifique n'est demandée aux enseignants : le dispositif est 100 % clé en main.

Les établissements intéressés peuvent réserver leur créneau via le calendrier en ligne : https://calendly.com/climat-jabfc/formation-changement-climatique

FD, d'après communiqué

*Contact : Noémie Prudhon, animatrice projet climat et environnement, climat.jabfc@gmail.com, Tél. 06 31 83 21 24.*




// OVINPIADES BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ 2026

# La relève ovine en route pour Paris

**Passion et rigueur étaient au rendez-vous le 10 décembre dernier au Pôle régional ovin de Charolles, où s'est tenue la finale régionale des Ovinpiades des Jeunes Bergers. Près de 90 jeunes de l'enseignement agricole ont rivalisé de technicité et de précision pour décrocher leur ticket vers Paris.**

Organisé par Interbev Ovins et l'ensemble de la filière dans le cadre du programme Inn'Ovin, ce concours s'adresse aux jeunes de 16 à 24 ans en formation agricole.

Ce concours, créé il y a plus de 20 ans, met en lumière un métier moderne, polyvalent et porteur de sens. Les jeunes concurrents y ont démontré leurs compétences à travers une série d'épreuves techniques et pratiques, directement inspirées des gestes quotidiens de l'éleveur de brebis : poser une clôture électrique (nouveauté 2026), trier les brebis avec un lecteur électronique, apprécier la santé et l'état corporel d'une brebis, parer les onglons, choisir un bélier pour la reproduction, reconnaître les races ovines… Ces épreuves, mêlant technicité, observation et maîtrise du geste, reflètent la réalité du métier : un équilibre entre savoir-faire manuel, compréhension du vivant et utilisation d'outils connectés.

Pour cette édition, la Bourgogne a réuni 82 participants venus de la MFR Auxois Sud- Morvan, du CFPPA du Morvan, de la MFR Quetigny, des lycées agricoles de Château-Chinon, Challuy, Fontaines et La Brosse, de la MFR Mazille, de la MFR Anzy-le-Duc, du CFA et du CFPPA de Fontaines. Au terme de cette journée intense, Romain Rogemont (CFPPA Charolais - 71) et Arthur Iwasuila (Eplefpa Fontaines - 71) se sont imposés comme les deux meilleurs jeunes bergers de Bourgogne. Ils représenteront la région, aux côtés des deux lauréats francs-comtois, lors de la finale nationale du samedi 21 février, au Salon de l'Agriculture.

Publié par FD



Romain Rogemont et Arthur Iwasuila, les deux finalistes, iront défendre les couleurs de la région lors de la finale nationale le 21 février prochain.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

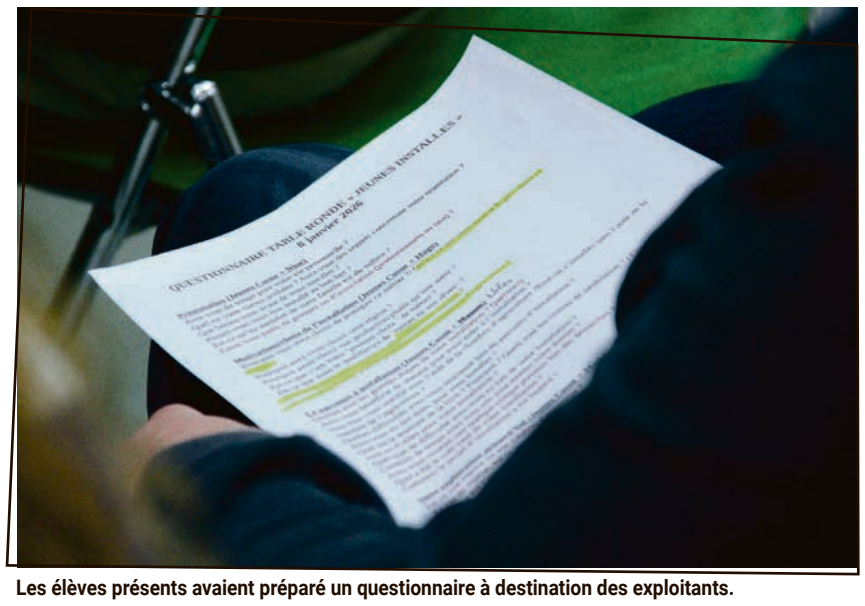
// TABLE RONDE « JEUNES INSTALLÉS »

# Tout ira bien…

**Afin de présenter le parcours d'installation aux élèves de première année de BTS ACS'Agri et de 1re Bac Pro CGEA et CGEVV, une demi-journée était organisée à Challuy le 8 janvier.**

Comme tous les ans, l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny propose aux élèves une présentation du parcours d'installation. Cette année, ce sont les élèves de première année de BTS ACS'Agri du Legta de Challuy et les premières Bac Pro Conduite et gestion de l'exploitation agricole et vitivinicole du Legta de Cosne qui suivirent le rendez-vous le 8 janvier dans les locaux de l'Eplefpa à Challuy. Afin d'éclairer les différentes interrogations ciblées par la cinquantaine d'élèves, l'évènement se déroula en deux temps, avec le premier dédié au panorama du parcours d'installation dépeint par Justine Gamet, conseillère installation à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Elle insista sur divers points comme l'importance de l'étude économique pour bien cibler son projet, le temps long à prendre en compte entre le premier rendez-vous au Point accueil installation (PAI) et l'installation véritable ou encore les temps incompressibles de l'administration. Elle rappelle également qu'une fois l'installation faite, d'autres démarches sont à effectuer pour *« être véritablement installé »* comme la création de l'entreprise pour obtenir le numéro Siret nécessaire aux autres démarches professionnelles




Les élèves présents avaient préparé un questionnaire à destination des exploitants.

notamment auprès de la MSA ou encore de la déclaration Pac. Enfin, elle conclut : *« si vous bénéficiez de la DJA, attention aux contrôles en fin d'engagement, car, si ce dernier n'est pas respecté, de l'argent peut vous être redemandé »*. Suite à cela, le second temps fut dédié à une table ronde qui réunit quatre exploitants : Amélie Boissinot (éleveuse), Baptiste Naudin (maraîcher), Fanny Cadoux (apicultrice spécialisée en gelée royale) et Jérôme Seguin (apiculteur). Stéphanie Moulin, enseignante en gestion et coordinatrice du BTS ACS'Agri, stipule : *« Leurs profils sont diversifiés avec le point commun d'avoir créé leur entreprise de A à Z, ce qui nous semblait pertinent de mettre en lumière auprès de nos élèves »*. Ainsi, les échanges furent nourris autour de différentes thématiques : la formation, le financement, la création de trésorerie, les difficultés rencontrées lors de l'installation et au quotidien, le conseil des pairs, la création d'un réseau, le mûrissement du projet ou encore la gestion du temps entre entreprise et vie de famille.

## Leurs visions

Ainsi, de nombreux conseils furent prodigués par les exploitants, notamment sur l'apprentissage perpétuel, comme le détaille Fanny : *« formez-vous avant de vous lancer, et essayez de vous créer un réseau avec d'autres collègues car cela peut devenir un soutien technique et social à portée de téléphone »*. La question des motivations fut aussi abordée face à la complexité apparente des parcours d'installation, mais Jérôme insiste : *« Si vous êtes passionné, que vous avez une bonne gestion de votre trésorerie et que vous êtes un des meilleurs dans votre domaine, vous y arriverez. Je vous conseille d'aller faire vos armes avant de vous installer pour découvrir d'autres univers et manières de faire. En plus, cela pourra éventuellement vous permettre de vous créer un premier fonds financier ; utile pour l'installation »*. Amélie revient alors sur l'importance de prendre le temps de la réflexion : *« Vous pourrez avoir des craintes lors de la première année d'installation notamment pour les remboursements d'emprunts. Mais, si votre projet a été assez mûri et bien ficelé, cela ne posera pas de problème, d'où l'importance de prendre son temps pour le monter »*. Baptiste rebondit : *« Visez l'autonomie financière dans votre projet, certes les aides sont là pour épauler, mais la viabilité de votre installation ne peut pas reposer uniquement sur elles. Dans tous les cas, n'hésitez pas à prendre de la hauteur pour ne pas rester dans une impasse »*. Pour ceux issus du milieu agricole, Fanny rappelle : *« vous n'êtes pas obligés de faire comme vos parents, que ce soit dans les choix techniques ou carrément dans celui de la production ; restez libre ! »*. Enfin, Amélie conclut : *« Armez-vous de patience, ça ira »*. Avec une passion non dissimulée pour leur profession, les quatre intervenants ne cachèrent pourtant pas leurs inquiétudes concernant la protection de l'agriculture française face aux importations. Malgré tout, ils transmirent de l'espoir puisqu'ils évoquèrent de nombreux projets à venir pour leurs exploitations ; peut-être là une preuve de leur intime conviction que, finalement, tout ira bien dans le futur.

**Chloé Monget**

# Faire rayonner les filières // CFA DE CHALLUY

**Le 7 mars, les apprentis en Bac pro aménagements paysagers et Bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole, proposent un événement de sensibilisation dans le cadre de la porte ouverte du CFA de Challuy.**

Tous les ans les apprentis en Bac Pro aménagements paysagers (AP) et Bac Pro conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA), doivent orchestrer de A à Z un projet collectif répondant à une commande établie par l'Amicale des Lycées agricoles de Magny-Cours et Challuy (AMC 2), le tout pour valider une épreuve de leur diplôme.

Ainsi, ils ont décidé de créer une exposition de matériel ainsi qu'une présentation des équipements de protection individuelle (EPI – soutenue par la MSA de Bourgogne) pour les deux filières, le 7 mars, dans le cadre de la porte ouverte de l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny. Baptiste, 17 ans en CGEA, pointe : *« Nos métiers sont peu visibles, et il nous semblait important de les mettre en avant afin que les personnes se déplaçant à l'Eplefpa durant la porte ouverte puissent avoir une idée plus précise de ce qui est enseigné ici et comment »*. Un point mis en lumière par Noah, 17 ans en AP. *« Je savais que je ne voulais pas aller en général et j'ai découvert cette filière. Je l'apprécie car je suis en extérieur et j'apprends mon métier en le faisant »*. De son côté, Mattéo, 18 ans en AP, évoque son parcours : *« j'ai choisi cette filière par passion, car je pense qu'on ne peut pas trouver mieux pour avoir de la satisfaction. En effet, quoi de mieux que de voir un beau jardin ? Et cette passion peut se transmettre j'en suis sûr »*. Plus en détail, Malone, 16 ans en CGEA développe : *« Nous sommes dans un cadre de travail agréable et en plus, comme nous sommes en apprentissage, c'est assez intéressant car nous sommes rémunérés. C'est appréciable car nous avons un vrai retour sur notre travail, le tout en apprenant. C'est super car on se sent utile et en plus cela nous met un pied dans la vie active et la réalité professionnelle »*. Steven, 20 ans en AP, rajoute : *« Nous acquerrons une véritable expérience qui aura du poids dans notre future carrière. Et notre événement permettra de mettre tout cela en exergue »*.

## Donner l'envie

Outre leur implication pour animer la journée du 7 mars, les jeunes ont prévu de réaliser deux vidéos sur leurs filières respectives afin de les présenter aux collégiens lors d'interventions dans leurs établissements. Pour Paul, 19 ans en AP, cela est indispensable. *« On se sent parfois perdus lors des orientations scolaires et souvent nos filières sont peu représentées. On les découvre tard, alors qu'elles offrent de belles perspectives »*. Malone poursuit : *« il faut montrer que les agriculteurs existent au-delà des manifestations, et il faut rappeler que nos métiers respectifs ne sont pas toujours faciles et qu'ils méritent de l'engagement »*. Ronan, 17 ans en CGEA rebondit : *« c'est une fierté de se dire que nous donnerons à manger aux gens, mais avant tout il faut leur montrer comment on en arrive jusque-là »*. Enfin, Nathan, 16 ans en CGEA, espère : *« Nous croisons les doigts pour voir beaucoup de monde le 7 mars, car nous espérons pouvoir attirer de nouveaux apprentis ici »*, Sacha, 16 ans en AP, conclut : *« nous serons là pour discuter de métiers, alors n'hésitez pas à venir ! »*. Le rendez-vous est donc donné le 7 mars, de 9 heures à 17 heures au CFA de Challuy.

**Chloé Monget**

*Renseignements : 06 41 26 18 93 (Baptiste Lapeyre, apprenti en CGEA).*



Les apprentis en AP et CGEA qui accueilleront les visiteurs le 7 mars remercient leurs partenaires dont les Ets Maréchal, SV Pro Imphy, Depussay, Malécot Poirier, Dachard, Würth, etc.



ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// CENTRE DE FORMATION DE CHATEAUFARINE (25)

# Agent de scierie, un métier attendu

**Disparu des radars de la formation régionale depuis une vingtaine d'années, le baccalauréat professionnel « Agent polyvalent de scierie » revient au CFAA de Chateaufarine à Besançon. Profils des jeunes recrues, temps de formation et débouchés… Pierre Bassez, responsable de la formation, nous livre son point de vue.**

**L'ouverture de la formation agent polyvalent de scierie répond à un besoin des acteurs professionnels de la région. Étaient-ils nombreux à solliciter ce retour ?**

**Pierre Bassez :** *« Toutes les scieries étaient favorables à l'ouverture de ce bac professionnel. C'est un besoin de main-d'œuvre qualifié et récurrent auquel nous tentons de palier. Les besoins des scieries sont différents. En fonction de leurs spécificités, résineux ou feuillus, destination du bois, taille de l'entreprise… Les exigences sont multiples. C'est la raison pour laquelle j'insiste sur le qualificatif polyvalent qui accompagne le diplôme. Chaque scierie a des attentes particulières auxquelles nous répondons. Au centre de formation, nous allons balayer assez large pour former des agents polyvalents capables de travailler dans l'une ou l'autre de ces entreprises ».*



Pierre Bassez est responsable du bac pro « Agent polyvalent de scierie » au CFAA de Chateaufarine.

**La première session de formation a ouvert en septembre dernier. Quatre jeunes suivent le cursus. De quelle filière sont-ils issus ? Faut-il être apprenti pour intégrer cette formation et quelle en est la durée ?**

**P. B. :** *« L'apprentissage est obligatoire pour la formation que nous proposons. Les jeunes sont issus de CAP travaux forestiers ou de CAP menuiserie ou de seconde professionnelle Pimia (métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées). Si la théorie est importante, la pratique s'acquiert principalement sur le terrain. Comprendre le bois, être capable de lire une qualité de bois, aiguiser son œil et saisir les rouages du métier ne peut pas se faire qu'en salle. Pour cette première session, nous avons un effectif de quatre apprenants. Nous sommes quasi sur du cours particulier, c'est une chance pour nos jeunes. Avec une implication remarquable des scieurs de la région, nous avons aussi chaque jeudi de présence au centre des TP (travaux pratiques) sur site professionnel.*

*C'est une sacrée chance pour eux. Les apprentis sont une semaine au centre, une semaine en entreprise et la formation s'étend sur deux années ».*

**Quels sont les débouchés ?**

**P.B. :** *« En sortie de baccalauréat, les jeunes auront l'opportunité de trouver du travail en région. L'implication des scieurs, de leurs syndicats, leur investissement tant au niveau de la communication et de la promotion du métier que sur le plan de la mise à disposition de matériels et de personnels en nous accueillant sur site en sont les preuves concrètes.*

*Poursuivre en BTS, technico-commercial, est aussi une option intéressante. Quoi qu'il en soit, des perspectives de carrière s'ouvrent à ces jeunes qui auront choisi cette filière qui recrute ».*

Propos recueillis par Séverine Vivot, La Terre de Chez nous

## La filière bois régionale en chiffres

La région Bourgogne Franche-Comté se classe 5e des régions les plus boisées de France.

La forêt couvre 1,74 million d'hectares soit 37 % du territoire régional et 18 % du volume national. L'activité de sciage hisse la région au 4e rang national. 1 410 000 m³ de bois sciés par an pour 202 entreprises de sciage.

Le volume de sciage résineux est plus important que celui des sciages feuillus. (77 % du volume de sciages produits est issu des résineux contre 23 % en feuillus).

En résineux, il existe de grandes entreprises capables de scier 500 000 m³ par an et des entreprises de plus petites tailles. Les scieries « feuillus » sont plutôt des entreprises de taille moyenne.

L'ensemble du cœur de la filière régionale (sylviculture, sciage, travail du bois, industrie du papier et du carton) compte plus de 12 500 postes salariés (chiffres 2019) répartis dans près de 4 800 établissements.

## L'ADN du métier

**Le technicien de scierie exerce dans des scieries de toutes tailles, en particulier celles dont l'activité est complétée par la fabrication industrielle de produits divers tels que les palettes, emballages, parquets… Nombre de compétences sont attendues.**

**Acteur d'une des principales ressources régionale (le bois et la forêt), l'agent de scierie doit avoir plusieurs cordes à son arc. Avec le développement des nouvelles technologies, les compétences attendues ont évolué et nécessitent une solide formation.**

**• Le métier**

**L'agent participe à l'approvisionnement de matières premières en fonction des contraintes de l'entreprise et du produit fabriqué. Il prépare le processus de réalisation d'un produit à partir du dossier de fabrication ou de la demande du client. Il réalise les produits selon les techniques et procédés attendus, met en œuvre, organise, anime et gère le suivi de la réalisation d'un produit dans le cadre d'une équipe de plusieurs ouvriers.**

**• Le diplôme**

**La formation s'étend sur 2 ans après une seconde générale ou une seconde professionnelle PMIA (Pilotage et maintenance d'installations automatisées). Les CAP travaux forestiers, CAP Conducteur opérateur de scierie, mécanicien de scierie ou menuiserie sont acceptés.**

**Elle se réalise en apprentissage avec un contrat de 2 ans signé exclusivement avec une scierie. Cela permet une immersion complète dans le monde du sciage tout en validant un diplôme reconnu.**

**• Les débouchés**

**Un panel large s'ouvre aux futurs diplômés. Avec les professionnels de la filière, sont recensés plusieurs métiers :**

**- Agent polyvalent de scierie**
**- Gestionnaire de production**
**- Conducteur de ligne**
**- Opérateur de scierie**
**- Chef d'équipe**
**- Responsable de production**
**- Responsable de scierie**

**Les salaires se négocient en fonction du secteur géographique et des compétences acquises. Au cours de la formation, les jeunes ont le statut d'apprentis et sont rémunérés en fonction de leur âge.**






# TABLEAU DE BORD

## L'AGENDA PRO'

### CÔTE D'OR

### // Semaine commerciale charolaise

**• Du 19 au 23 janvier**

Le Comité d'agriculture de Semur-en-Auxois et la Fédération charolaise de Côte-d'Or organisent une semaine commerciale dans les élevages charolais participants au concours de Semur et les adhérents de la Fédération du 19 au 23 janvier.

Au programme : visites d'élevages avec de nombreux reproducteurs disponibles à la vente, suivies d'une exposition-vente de reproducteurs charolais (sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à cette date).

*Renseignements : Lydie Perrin (03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr, bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/)*

### NIÈVRE

### // Inno'vente au Marault

**• 22 janvier**

Une vente aux enchères de reproducteurs aura lieu au Marault. Baptisée Inno'vente, cette vente regroupera une quarantaine d'animaux inscrits A + recrutés par les experts raciaux HBC et présentant des qualités « Bien naître » garanties.

*Liste des animaux et informations : https://www.charolaise.fr/innovente/*

### // Assemblée générale de la SDAE

**• 20 février**

La Section départementale des anciens exploitants de la Nièvre se tiendra le 20 février à la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy – horaire à confirmer – en présence d'Hélène Blaud, présidente de la SNAE.

*Renseignements : 03 86 93 40 92.*



## LES FORMATIONS

### CÔTE-D'OR

### // Sauveteur secouriste du travail

**• Recyclage le 28 janvier**

À Nuits-Saint-Georges

*Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr*

### // Marchés agricoles : les clés pour comprendre et agir sur mes marges

**• 19 et 20 janvier**

À Bretenière

*Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr*

### // Mieux comprendre la filière bovine

**• 22 et 30 janvier**

Jeunes agriculteurs BFC et ses partenaires proposent une nouvelle formation, pour aider les agriculteurs dans leurs choix stratégiques d'exploitation et pour mieux comprendre le marché et ses tendances. Elle est intitulée « Comprendre la filière viande bovine pour mieux positionner son exploitation » et se déroule sur deux jours avec des interventions d'experts et des visites de sites. Attention, le nombre de places est limité. Inscription au plus tard le 18 janvier.

*Inscription : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdreb7BYBCvYV53RE-m4aQD1RJBOA0PGbYH4fUCFs29g5Q0Wrw/viewform*

### // CERTIPHYTO

**• 22 et 23 janvier**

Initial DENSA et Opérateur VITI à Bretenière

**• 18 et 19 mars**

Initial DENSA et Opérateur AGRI à Bretenière

**• 10 mars**

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Beaune

**• 12 mars**

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Châtillon-sur-Seine

**• 9 avril**

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Francheville en AB

*Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr*

### NIÈVRE

### // Réaliser et mettre en place un plan de maîtrise sanitaire

**• 2 février**

Venez apprendre les exigences de la réglementation sanitaire pour votre activité. Formation d'une journée, lieu à définir.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Taille et greffe des arbres fruitiers

**• 2, 3 et 4 février**

3 journées de théorie et pratique pour apprendre à tailler et greffer vos arbres fruitiers. Le 2 février sera dédié à la greffe et les 3 et 4 février à la taille. Lieu : Challuy/ Plagny.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Webinaire : savoir utiliser les réseaux sociaux de manière professionnelle

**• 6 février**

Tirez parti de vos réseaux pour mieux communiquer : apprenez à préparer vos publications, créer du contenu adapté et maximiser leur impact. Durée : 1 h 30.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Les règles d'hygiène en transformation végétale

**• 10 février et 3 mars**

Maitriser les exigences sanitaires applicables à la transformation végétale anticipez les risques et garantissez la conformité de votre atelier et de vos produits. Formation de deux jours ; lieu : Plombières-lès-Dijon.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Webinaire: animer ses réseaux sociaux sur le long terme et cibler la bonne audience

**• 16 février**

Faites durer l'effet de vos publications ! Initiez-vous au calendrier éditorial, à la programmation des posts et à l'analyse des statistiques pour booster votre visibilité. Durée : 1 h 30.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Utiliser Mes parcelles pour répondre au registre phyto-numérique

**• 27 février**

Soyez toujours à jours de vos enregistrements phytosanitaires : une formation pratique et synthétique pour maîtriser les enregistrements de vos interventions phytosanitaires en conformité avec les dernières évolutions réglementaires et techniques. Durée : 2 h ; lieu : Nevers.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

## Vos repères

### SALAIRES ET COTISATIONS

### // GRILLE DE SALAIRES

#### Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

**Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025**

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

| Coefficient | Palier | Taux horaire (en €) |
|---|---|---|
| 9 - 11 | 1 | 11,88 |
| 12 - 16 | 2 | 11,97 |
| 17 - 24 | 3 | 12,14 |
| 25 - 35 | 4 | 12,40 |
| 36 - 51 | 5 | 12,93 |
| 52 - 73 | 6 | 13,54 |
| 74 - 104 | 7 | 14,33 |
| 105 - 143 | 8 | 15,32 |
| 144 - 196 | 9 | 16,58 |
| 197 - 270 | 10 | 18,36 |
| 271 - 399 | 11 | 20,90 |
| 400 | 12 | 23,88 |

### INDICES DES FERMAGES

#### **Foncier** L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

**Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :**

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

**Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :**

| Année | Indice | Variation |
|---|---|---|
| 2010 | 98,37 | -1,63 % |
| 2011 | 101,25 | +2,92 % |
| 2012 | 103,95 | +2,67 % |
| 2013 | 106,68 | +2,63 % |
| 2014 | 108,3 | +1,52 % |
| 2015 | 110,05 | +1,61 % |
| 2016 | 109,59 | -0,42 % |
| 2017 | 106,28 | -3,02 % |
| 2018 | 103,05 | -3,04 % |
| 2019 | 104,76 | +1,66% |
| 2020 | 105,33 | +0,55% |
| 2021 | 106,48 | +1,09% |
| 2022 | 110,26 | +3,55% |
| 2023 | 116,46 | +5,63% |
| 2024 | 122,55 | +5,23% |
| **2025** | **123,06** | **+0,42%** |

# COURS ET MARCHÉS

## MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/01/2026

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 595 - Vente : 97 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | < 200 kg | 7,24 | 8,13 | 7,35 | |
| | | 200-250 | 6,75 | 7,01 | 6,84 | |
| | | 250-300 | 7,01 | 7,18 | 7,13 | + 0,20 |
| | | 300-350 | 6,42 | 7,28 | 6,97 | + 0,51 |
| | | 350-400 | 5,97 | 6,43 | 6,21 | + 0,16 |
| | | 400-450 | 5,69 | 6,12 | 5,92 | + 0,09 |
| | | 450-500 | 5,64 | 5,76 | 5,64 | + 0,12 |
| | R | < 200 kg | 6,11 | 6,48 | 6,36 | |
| | | 200-250 | 5,94 | 6,05 | 6,03 | |
| | | 350-400 | 5,80 | 5,87 | 5,82 | |
| | | 400-450 | 5,56 | 5,83 | 5,62 | - 0,06 |
| F | U | 250-300 | 5,94 | 6,30 | 6,11 | + 0,13 |
| | | 300-350 | 5,64 | 5,81 | 5,74 | - 0,12 |
| | | 350-400 | 5,54 | 5,78 | 5,68 | + 0,10 |

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 64 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 500 et + | 4,21 | 5,35 | 5,18 | |

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 319 - Vente : 99 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | R | + 500 kg | 3,47 | 3,74 | 3,63 | |
| F | E | 24 à 36 mois | 4,85 | 6,05 | 5,22 | - 0,05 |
| | | - 5 ans | 4,80 | 4,93 | 4,84 | + 0,04 |
| | | 5 à 10 ans | 4,56 | 5,10 | 4,76 | + 0,16 |
| | | + 10 ans | 4,64 | 4,64 | 4,64 | |
| | U | 24 à 36 mois | 4,30 | 4,78 | 4,53 | + 0,09 |
| | | - 5 ans | 4,27 | 4,70 | 4,48 | + 0,19 |
| | | 5 à 10 ans | 4,01 | 4,77 | 4,39 | + 0,17 |
| | | + 10 ans | 3,85 | 4,43 | 4,10 | + 0,10 |
| | R | 24 à 36 mois | 3,90 | 4,22 | 4,05 | = |
| | | - 5 ans | 3,92 | 4,27 | 4,16 | + 0,12 |
| | | 5 à 10 ans | 3,86 | 4,34 | 4,09 | + 0,18 |
| | | + 10 ans | 3,90 | 4,22 | 4,05 | + 0,34 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 978 - Taux de vente : 98 %.**

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

12/01/2026

**Effectif : 170**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Broutards : | (300 - 360 kg) | 1590 - 2160 € | 4,53 - 6,05 €/kg |
| Broutards : | (370 - 420 kg) | 2070 - 2410 € | 5,67 - 6,03 €/kg |
| Broutards : | (430 - 480 kg) | 2300 - 2550 € | 5,27 - 5,79 €/kg |
| Laitonnes Charolaises : | (320 - 380 kg) | 1830 - 2060 € | 5,42 - 5,83 €/kg |
| Génisses 24 - 36 mois : | (620 - 770 kg) | 2560 - 3500 € | 4,04 - 4,61 €/kg |
| Taureaux : | (1020 - 1040 kg) | 3000 - 3930 € | 2,94 - 3,79 €/kg |
| Vaches légères : | | 1770 - 2530 € | |
| Vaches entre deux : | | 2600 - 2970 € | |
| Vaches lourdes : | | 3000 - 4020 € | |

Augmentation des tarifs dans les broutards et les laitonnes, mais la demande est plus orientée vers les sujets dépistés ou vaccinés MHE. Le commerce est plus actif dans les vaches, tarifs en hausse.

**Bovins gras : 7**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Vaches de viande : | 7,44 | à | 7,66 | € kg de viande. |
| Génisses de viande : | 7,40 | à | 7,78 | € kg de viande. |

Placement rapide à des tarifs en progression. Pas d'invendus.

## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

15/12/2025

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 686 - Vente : 98 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 4,41 | 4,83 | 4,67 | + 0,10 |
| | | de 38 à 44 kg | 4,55 | 5,23 | 4,78 | + 0,06 |
| | | de 44 à 50 kg | 4,18 | 5,05 | 4,70 | + 0,10 |
| | | + de 50 kg | 3,47 | 4,25 | 4,02 | + 0,08 |
| | R | de 32 à 38 kg | 4,00 | 4,60 | 4,29 | +0,24 |
| | | de 38 à 44 kg | 4,02 | 4,44 | 4,15 | - 0,25 |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 109 - Vente : 88 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | | | 1,79 | 2,78 | 2,02 | - 0,37 |
| F | U | + de 60 kg | 2,16 | 2,37 | 2,27 | + 0,02 |
| | R | - de 60 kg | 1,80 | 2,07 | 1,94 | |
| | | + de 60 kg | 1,86 | 2,12 | 2,03 | - 0,06 |

**CAPRINS (€/tête)** — *Effectif : 43 - Vente : 65 %*

| Catégorie | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|
| Première qualité | | 34 | 60 | 50 | - 4,00 |

**AGNEAUX MAIGRES (€/tête)** — *Effectif : 113 - Vente : 90 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | R | 25 à 35 kg | 91 | 129 | 116 | + 1,00 |

**AGNEAUX LAITONS (Typologie locale)** — *Effectif : 17 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | 38 à 44 kg | 4,95 | 4,99 | 4,96 | + 0,22 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 968 - Taux de vente : 94 %**

**Agneaux :** Les cours sont plus fermes et gagnent même quelques centimes à l'approche des fêtes de fin d'année.

**Brebis / Béliers / caprins :** Bonne demande et cours reconduits facilement.

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

12/01/2026

**Effectif : 70**

| | | |
|---|---|---|
| Agneaux : | 162 - 210 € | 3,75 - 5,35 €/kg |
| Béliers : | 105 - 170 € | 1,67 - 1,95 €/kg |
| Brebis : | 104 - 193 € | 1,70 - 2,06 €/kg |

Peu d'apports mais les cours sont en hausse dans toutes les catégories.

## MARCHÉS VOISINS *Ovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

07/01/2026

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 236 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 4,89 | 5,17 | 5,11 | + 0,73 |
| | | de 38 à 44 kg | 3,93 | 5,41 | 4,70 | + 0,19 |
| | | > 44 kg | 4,20 | 4,84 | 4,71 | |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 40 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | + de 60 kg | 1,88 | 2,36 | 2,10 | + 0,18 |

**CAPRINS (€/tête)** — *Effectif : 35 - Vente : 100 %*

| Catégorie | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|
| Première qualité | | 40 | 88 | 64 | - 30,00 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 311 - Taux de vente : 100 %**

**Agneaux :** Tendance haussière, aucun invendus.

**Brebis :** Très peu de volumes, cours haussiers, vente totale.

**Retrouvez-nous sur**

**agribourgogne.fr**

L'information
vous accompagne
partout !



# ANALYSES ET TENDANCES

## TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

12 Jan. 2026

### TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

#### MARCHÉ

**Gros bovins finis** : offre modérée, reprise positive pour ce début d'année.

**Bovins maigres** : maintien des cours.

#### POLITIQUES

Le texte prévoyant le report et la simplification du règlement "déforestation" est définitivement en vigueur. Ainsi, l'application du règlement est reportée d'une année, soit au 30 décembre 2026 pour les grands et moyens opérateurs, et au 30 juin 2027 pour les micros et petits. Des mesures de simplification sont également prévues. Ainsi, pour les micros et petits opérateurs (dont la majorité des exploitations agricoles) des pays à faible risque, est désormais prévue une déclaration unique simplifiée. De plus, ils en sont dispensés lorsque les informations requises sont déjà disponibles dans des bases de données. Cela va dans le sens des demandes portées.

#### SANITAIRE

Concernant la DNC :
- Foyers : depuis le 29 juin, 117 foyers ont été confirmés, pour 82 élevages. Le dernier foyer confirmé remonte au 2 janvier.
- Vaccination : à date, plus de 1 700 000 bovins ont été vaccinés sur l'ensemble du territoire. Le suivi quotidien du nombre de bovins vaccinés dans chacun des 10 départements du sud-ouest est mis à jour sur le site internet du ministère de l'agriculture : https://agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-des-bovins-dnc-point-de-situation

### MERCOSUR – TOUS À STRASBOURG LE 20 JANVIER !

Malgré une opposition massive du monde agricole et des citoyens, la Commission européenne poursuit le passage en force de l'accord UE–Mercosur, avec l'aval du Conseil, une véritable trahison et un coup de poignards dans le dos des éleveurs. Face à cette situation, la Fédération Nationale Bovine appelle les eurodéputés à voter la saisine de la Cour de justice de l'Union européenne, seul levier pour empêcher la ratification d'un accord inacceptable et profondément déséquilibré. En parallèle, **la FNB appelle tous les éleveurs à se mobiliser une aux côtés du réseau FNSEA-JA à Strasbourg le 20 janvier, pour exiger l'arrêt définitif du Mercosur et défendre l'avenir de l'élevage bovin !**

#### FAIT DE LA SEMAINE

Vendredi dernier, au Coreper, une majorité d'États membres a voté en faveur de l'accord UE–Mercosur. Pour les éleveurs, c'est un coup de poignard ! Malgré une opposition massive, l'Union européenne fait le choix de sacrifier l'élevage au profit du libre-échange. Cet accord déloyal met en danger les exploitations et les consommateurs. La FNB dénonce un passage en force inacceptable et appelle à une mobilisation totale pour stopper définitivement cet accord d'un autre temps !

#### FOCUS

Conformément à la loi EGALIM, l'Autorité de la concurrence lance, pour la première fois, un bilan concurrentiel concernant deux centrales d'achat (AURA - Intermarché, Auchan et Casino - et CONCORDIS - Carrefour et Coopérative U). Celui-ci consiste en l'examen des effets des accords passés par ces centrales, tant sur le marché amont de l'approvisionnement que sur le marché aval de la distribution. L'Autorité vérifie ainsi si ces accords ne portent pas atteinte à la concurrence, au détriment des fournisseurs et des consommateurs.

#### CHIFFRE A RETENIR

720 députés

Les 720 députés européens seront amenés à se prononcer le 20 janvier sur la saisine de la cour de justice européenne, levier pour empêcher la ratification de l'accord Mercosur.
Pour rappel, il faut que la majorité des députés présents votent cette saisine pour que cela fonctionne. Dès à présent, sollicitons les 81 eurodéputés français pour leur faire comprendre l'enjeu du sujet et les inciter à voter le 20 janvier prochain !

#### EN REGION

**Reconquête de l'élevage, passer de la parole aux actes !**
La FNB tiendra son congrès les 4 et 5 février 2026 à Cournon-d'Auvergne. Tables rondes, groupes de travail et débats porteront notamment sur la reconquête de l'élevage, la PAC post-2027 et le renouvellement des générations. Ce congrès sera un temps fort syndical pour faire émerger des propositions concrètes en faveur de l'élevage bovin. Pour vous inscrire, vous pouvez vous rapprocher de de vos Fdsea.

## INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

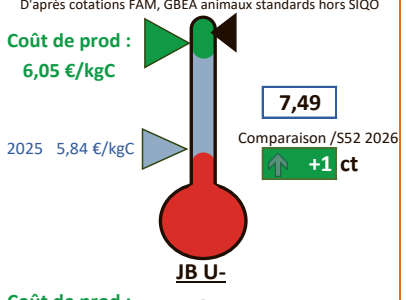
### Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 1 (4 jours ouvrés)

**Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards**

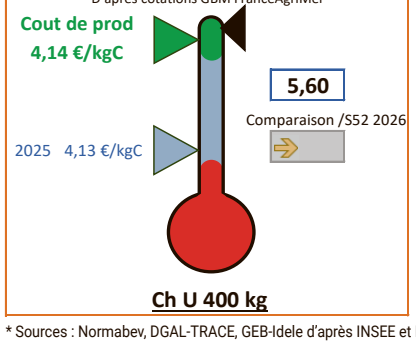
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO




*Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.*

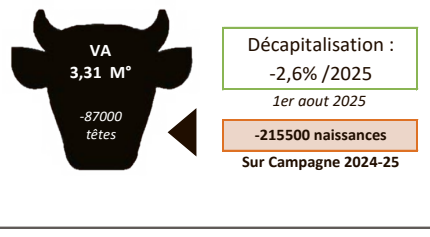
**Cotations françaises maigre**

D'après cotations GBM FranceAgriMer



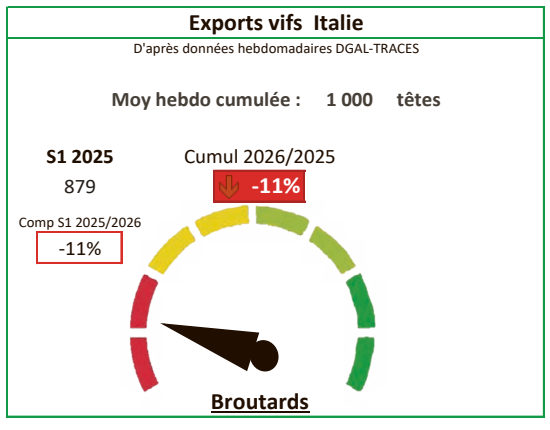

**Effectifs d'animaux**

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



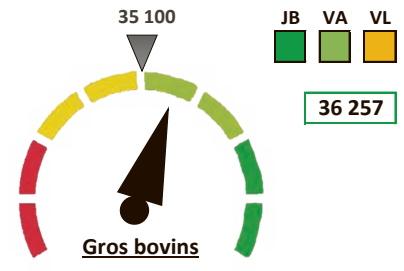

**Exports vifs Italie**

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES




**Abattages hebdo gros bovins**

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)




**Indicateurs de prix de revient**

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

| | |
|---|---|
| 6,25 | Vache Charolaise R = (€/kg éc.) |
| 6,84 | Génisse R + (€/kg éc.) |
| 6,05 | Jeune Bovin U - (€/kg éc.) |
| 4,14 | Broutard 400 kg (€/kgvif) |

1er semestre 2025

**Le ciseau des prix....**

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

| | |
|---|---|
| +100% | Sur les prix à la consommation |
| +105% | Sur les charges en élevage |
| +80% | Sur les prix payés aux poducteurs |

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

## TENDANCES

### Synthèse générale

**Tendances des Marchés aux Bestiaux**

**Semaine 2 du 3 au 9 janvier 2026**

*Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.*

• **Broutard(e)s :** l'activité commerciale est mesurée pour cette semaine de reprise, dans un contexte marqué par de faibles volumes et diverses contraintes extérieures. Les apports demeurent limités sur de nombreux marchés, ne permettant pas toujours l'établissement de cotations, tandis que la demande reste globalement présente avec une majorité d'acheteurs au rendez-vous. Lorsque les lots sont proposés, la commercialisation se montre fluide, avec des cours parfois revus à la hausse. Les conditions climatiques, le redémarrage partiel de l'export et le contexte sanitaire continuent toutefois de freiner l'activité, sans remettre en cause la bonne tenue des marchés lorsque l'offre est suffisante. En femelles, les volumes proposés restent modestes, favorisant un commerce rapide et fluide.

• **Gros bovins maigres :** le commerce reste dynamique pour les bovins bien conformés et présentant de l'état, avec une demande active et des ventes fluides. Les cours sont globalement fermes et fréquemment orientés à la hausse lorsque la qualité est au rendez-vous. Les lots plus hétérogènes se négocient de manière plus mesurée, mais l'ambiance commerciale demeure satisfaisante malgré des volumes parfois limités.

• **Boucherie :** dans un contexte de reprise encore fragile, les échanges restent correctement orientés malgré des volumes très réduits. La demande se montre suffisante pour absorber l'offre disponible, permettant le maintien de cours fermes et le plus souvent reconduits.

• **Veaux :** les apports restent variables selon les marchés pour cette semaine de reprise, dans un contexte toujours contraint par le cadre sanitaire et les conditions climatiques. Lorsque l'offre est structurée, la demande est bien présente et la commercialisation se déroule de manière fluide, avec des cours globalement reconduits et parfois orientés à la hausse sur les veaux de qualité. À l'inverse, les sujets légers ou moyens rencontrent davantage de difficultés, avec un commerce plus sélectif. Plusieurs marchés restent encore privés de cotations en raison de la complexité des zones vaccinales.

• **Ovins :** le commerce s'oriente favorablement cette semaine, porté par une demande bien présente face à des apports souvent insuffisants. Les agneaux se négocient dans de bonnes conditions, avec des cours fermes et fréquemment orientés à la hausse. En brebis, l'activité reste fluide, avec des cours majoritairement reconduits.

# PETITES ANNONCES

## Matériel

### Tracteurs

**03 -** Cse cess vds JD3650 mot refait à neuf. Deutz 8006 an 90 ; Renault R7635 av équip forest, chargeur ; presse Claas Rollant 62S, div mat.
✆ 06 75 66 88 32

**18 -** Vends tracteur Case Puma 215CVX de 2014, 6300 heures, autoguidage d'origine, pneu 50% (XEOBIB en 710 et 650), 68000 euros.
✆ 06 19 82 10 03

**38 -** Cause cessation vend tracteur Deutz K420, 110 cv, pont avant et cabine suspendues, 4100 heures, pneus avant neufs.
✆ **06 81 62 15 57**

**71 -** Vends tracteur TM135, 9.200 h, A. 2000, TBE, aplatisseur à céréale Acemo, avec vis de reprise 5 mètres, 1 cornadis 5 m 8 places, 1 cornadis 6 m 9 places.
✆ 06 26 11 17 39

### Récolte

**18 -** Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8060, 8070 ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

**71 -** Vends faneuse 540, Fella, hydro revise pro, bon état, et vends foin 2024 70 € + char, et foin 2025, 85 € + cha.
✆ 06 80 65 86 32

### Elevage

**39 -** Vends panneaux barres obliques + 10 panneaux galva pleins, 6m. Bon foin 2025 + médiocre 2024.
✆ **06 84 21 69 15**

### Divers

**01 -** Vends cellule à grains 60 m3 Diam 3 m 25, H= 6 m, galva, 300 euros à démonter ; 1 cuve fioul 3000 l en fer ronde 400 euros.
✆ **06 07 68 22 34**

**19 -** AV chambre froide 5.80x4.70 hauteur 4m panneau de 100 MN porte 1m40x1x50 neuve.
✆ 06 45 99 96 47

**21 -** Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (0301)
✆ 06 30 11 59 25

**Monsieur Franck**
**GRAND VOYANT MÉDIUM MARABOUT GUÉRISSEUR**
Retour affectif, chance aux jeux, protection, désenvoûtement, etc.
**07 51 92 92 20** *Travail sérieux et efficace*

**38 -** Vends broyeur Berti 2,50 m, rotolabour Kuhn 3 m, Pulvérisateur Tecnoma 800 l rampe 12 m, charrue trisoc Huard 365 sécurité boulons, lève-sac pour épandeur engrais.
✆ 06 81 62 15 57

## Véhicule

### Utilitaire

**34 -** Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

### Tourisme

**01 -** Vends voiture Dacia Duster - DCI - 120 cv - Expression - 2023 - 30 000 kms - entretien révision OK - parfait état - 4x2 - 2 pneus neufs avant.
✆ **06 73 53 09 35**

**03 -** Vends Berlingo HDI 130 2020 70000 km 3PL attel caméra recul motricité renf pneus neufs.
✆ 06 23 46 73 24

## Achat-Vente

### Récolte

**69 -** Vends foin prairie naturelle stockée à l'abri, BR 120 - 130
✆ 06 59 64 66 74

## Fourrage

**01 -** Vends foin + foin de luzerne et luzerne enrubanné BR 120X120.
✆ 06 77 82 95 33

**21 -** Vends paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (0303)
✆ 06 75 39 31 86

**58 -** Sud Nevers, cause cessation, vd foin bottes rondes, diam 150 et vente d'herbe 50 ha (possibilité de détaillé). (0304)
✆ 06 62 11 09 65

## Propriété

*Recherche exploitations*
**Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.**
*Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.*
**C2F-Agri 04 70 58 32 82**

## Location

### Agricole

**69 -** Distributeur automatique FAS EASY 6000 PRO - idéal ventes produits alimentaires froids : à disques rotatifs (pas de chute d'aliments) - rentabilité assurée - excellent état -neuf - vente cause cessation d'activité -Paiements CB. en plus Panneau de signalisation.
✆ **06 51 67 07 50**

**Suivez-nos publications sur Instagram**

## Emploi

### Offre

**18 -** Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13,54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

### Demande

**71 -** Cherche tous travaux viticole, taille, tirage de bois, expérience plus de 25 ans, travail soigné. (4702)
✆ 06 29 47 88 45

### Offre de service

**69 -** Urgent cherche producteur from chev. vache, œufs produits fer. assure marché samedi matin en remplacement d'un producteur parti à la retraite.
✆ **06 60 18 89 25**

## Animaux

### Bovin

**01 -** Vends 1 génisse Tarine terme le 17 février 2025.
✆ 06 16 33 36 94

**21 -** Elevage charolais HBC vend taureaux 13 à 15 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ **06 31 23 56 01**

**21 -** Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (4601)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
**06 67 58 18 03 Michel**
**06 74 69 62 41 Bertrand**

**42 -** Vends taureaux charolais 14-15 mois, génotypés, issus IA. EARL Elevage Plasse, Régny.
✆ 06 84 53 10 12

**58 -** Elevage HBC origines insémination, vds 1 taureau de 2 ans et 17 repro nés à partir d'octobre 24. Certains : vêlage facile, ss cornes, génotypés. Sélection sur les facilités d'élevage et qualités maternelles. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0202)
✆ **06 16 07 54 55**

**58 -** Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

**69 -** Race 46 VL terme janv., fév., génisses prêtes à partir de mars, génisses nées en 2024 et 2025.
✆ 06 88 57 57 52

**74 -** Vends taureaux charolais de 12 mois à l'attache vaccinés.
✆ 06 19 33 56 77

**VENTES AUX ENCHÈRES**
**REPRODUCTEURS CHAROLAIS**
**LE 21 JANVIER 2026**
**Charmoy (89)**
Union Charolais Croissance
**Prochaines dates : 4 et 11 février**
E. DESMAIZIERES - 06 86 27 58 94
H.PERSON - 06 12 74 52 27
Union Charolais Croissance
www.charolaiscroissance.fr

**42 -** Arrivage de Normandes : 13 gén. 1 an ; 12 gén. 18 mois ; 11 gén. 2 ans dont 6 ins. ; 10 gén. prêtes et pleines ; 5 vaches prêtes. Livraison ass.
✆ **06 86 57 38 41**
**Michel Garrivier**

**58 -** Vends grand choix de taureaux de 14 à 24 mois HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (0306)
✆ **François 06 08 78 05 01**
**Vincent 06 99 25 33 53**

**58 -** Elevage reproducteur limousin Thoulé David vend veaux de l'année avec ou ss cornes. (0305)
✆ **06 10 09 65 69**
**03 45 82 90 10**

**89 -** Elevage charolais HBC, vend taureaux de 18 mois, mâles 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (4901)
✆ **06 89 18 05 87**
**06 79 50 15 71**
**Gaec Cadoux**

### Caprin

**69 -** A vendre, troupeau de 42 chèvres Alpines plus 16 chevrettes – pleines - échographies ok – mises bas prévues pour mi-février-Non cornues. 2 boucs. Cause arrêt activité fromagère. Moyenne 800 Kg lait/ chèvre/an.
✆ **06 51 67 07 50**

## // PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

**1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE** (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

**2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)**

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

**3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX**

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

**4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE**

Raison sociale : .....
N° TVA : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
❑ Je joins un chèque de ..... €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de ..... €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque : .....

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

**Votre justificatif comptable**

**À découper et à conserver**
parue le : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : ..... € TTC
(dont TVA 20 % soit ..... €)

# PETITES ANNONCES

## Ovin

**38 -** Vends 2 brebis 1 bélier mangeoires ratelier pour ovins foin BR 2025.
✆ 06 75 23 63 50

**58 -** Vends 4 agnelles. (0302)
✆ 06 86 96 39 15

## Chien

**38 -** Vends 5 chiots mâles Border Collie, non LOF, nés le 15/10/2025, N° immatriculation mère 25026864143352005, parents travaillent sur bovins, prix 250 euros.
✆ 06 63 25 20 32

Suivez-nous sur notre page Facebook

La terre, les cultures, les hommes :
**explorez l'univers agricole à travers nos articles.**

Bienvenue sur notre site
**www.agribourgogne.fr**

Terres de Bourgogne

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GEOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

MIZ'FAB PERFORMANCE WELDING
Tel. 07 68 39 70 58
mizzfab.weld@gmail.com
ACIER, INOX, ALU ET TITANE
Procédé SAEE, MIG/MAG et TIG
RÉPARATION / REFABRICATION
TRAVAUX DE SOUDURE
Secteur Seurre / St Jean de Losne

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
CHAQUE VENDREDI à la maison et accessible PARTOUT et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
ABONNEMENT 03 80 78 90 40




Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

# Abonnement

Terres de Bourgogne

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

**Choisissez votre revue parmi les titres suivants**
*Cochez la case correspondante*

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc — PORCS
☐ La Chèvre — LA CHÈVRE
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

**JE M'ABONNE POUR**

☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

# ANNONCES LÉGALES

## CÔTE D'OR

### // MODIFICATION

#### TRANSFORMATION

**3RL**
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Immeuble Baccara
18 A Avenue de Langres
21000 DIJON
980 182 364 RCS DIJON

Par décision du 01/01/2026, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en EURL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 €, divisé en 100parts sociales de 10 € chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : M. Romain MIOT (4 Impasse du Château, 71350 PALLEAU)
Sous sa nouvelle forme d'EURL, la Société est gérée par M. Romain MIOT, associé unique.
POUR AVIS

*AL26021439*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision en date du 18/11/2025, l'associée unique de la société SCI OUIRGANE, SCI au capital de 100 euros, Siège social : 59 Chemin de la Motte, La Grande Bodinière 44240 SUCE-SUR-ERDRE,RCS NANTES 539 684 548, a décidé de transférer le siège social au 7 Rue des Bouchots 71460 SAINT-MAURICE DES CHAMPS à compter du même jour, et de modifier en conséquence les statuts.
La Société, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 539 684 548 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de CHALON SUR SAONE.
Les Gérant sont Monsieur Gilles JOLY et Madame Brigitte JOLY demeurant tous deux 59 Chemin de la Motte, La Grande Bodinière 44240 SUCE-SUR-ERDRE.
Pour avis, La Gérance.

*AL26021440*

#### TRANSFORMATION

**LLB**
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Immeuble Baccara
18 A avenue de Langres
21000 DIJON
980 184 295 RCS DIJON

Par décision du 01/01/2026, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour,sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : M. Lucas BOUCHEROT (10 rue du Loup, 39500 TAVAUX)
Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par M. Lucas BOUCHEROT, Associé Unique.
POUR AVIS

*AL26021442*

#### TRANSFORMATION

**LUMAIN**
Société à responsabilité limitée
Au capital de 30 000 euros
Siège social : Immeuble Baccara
18 A Avenue de Langres
21000 DIJON
921 840 484 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2026, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 30 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Lucas BOUCHEROT et M. Romain MIOT, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : 3RL, SARL au capital de 1 000 euros, ayant son siège social Immeuble Baccara - 18 A Avenue de Langres 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 980 182 364,Représentée par M. Romain MIOT.
DIRECTEUR GÉNÉRAL : LLB, SARL au capital de 1 000 euros, ayant son siège social Immeuble Baccara - 18 A Avenue de Langres 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 980 184 295,Représentée par M. Lucas BOUCHEROT.
Pour avis, Le Président.

*AL26021444*

#### MODIFICATION DES DIRIGEANTS

**S.A.S. DOMAINE HUBER-VERDEREAU**
SAS à capital variable
Au capital plancher de 60 000 €
Siège social : Les Magnys
23 route départementale 974
21190 MEURSAULT
394 794 093 R.C.S. DIJON

L'AGO Annuelle du 8 Mars 2024 a rappelé le décès de M. Christophe REYNAUD, membre du Conseil de Direction, et a nommé M Patrice LEFEBVRE, demeurant à MONT SAINT AIGNAN(76130) 26 bis Sente des Bulins, en qualité de membre du Conseil de Direction pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'AGO Annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 31 JUILLET 2029 et ce, conformément aux dispositions des statuts de la Société.
Pour avis, Le Président

*AL26021452*

#### MODIFICATION DU CAPITAL

**2 BTP**
SARL au capital de 40 000 €
Siège : 3 Lotissement Le Paquis de Borelets
21200 COMBERTAULT
484 055 512 RCS DIJON

Par décisions du 08/01/2026,l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 160 000€ par incorporation de réserves pour le porter à 200 000 €.
Les articles 8 et 9 ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention : Capital 40 000 €
Nouvelle mention : Capital 200 000 €
Mention au RCS de DIJON.
Pour avis, La gérance.

*AL26021481*

#### MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

**DOLIA STUDIO**
SARL au capital de 40 000 €
Siège social : 10 rue du 19 mars 1962
21490 VAROIS ET CHAIGNOT
RCS DIJON 790 934 582

L'AGE du 02/01/2026 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article article 2 objet social les activités suivantes :
La société a pour objet, en France et à l'étranger :
La conception, le développement et l'exploitation de services, produits et projets dans les domaines du numérique, de l'informatique, de la communication et du merchandising ; la création et gestion de bases de données, travaux de photographie et d'infographie, développements informatiques, études informatiques, maintenance et installation informatiques
La création, l'édition, la diffusion et la valorisation de contenus culturels, artistiques, scientifiques, intellectuels et médiatiques, sous toutes formes et sur tous supports ; la prestation de services et de conseils en médiation culturelle, communication, valorisation du patrimoine et diffusion de la recherche scientifique ;
L'organisation, la production et la gestion d'événements, d'expositions, de conférences, de formations et d'actions de médiation ou de valorisation du patrimoine ;
La collaboration avec les établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que toute activité d'enseignement, de formation, de conseil, d'accompagnement, de diffusion des savoirs auprès de tous publics ;
La conception, l'organisation, la promotion et la réalisation de prestations touristiques sous toutes leurs formes.
Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement..
La décision sera effective à compter du 02/01/2026, l'article article 2 objet social des statuts a été modifié en conséquence.
Le reste est sans changement.
Modification au RCS DIJON.
Claire Mercier

*AL26021484*

#### MODIFICATIONS MULTIPLES

**FRAGECO**
SARL au capital de 40 000 euros
Siège social : 4 Rue du Champ aux Pierres
21850 ST APOLLINAIRE
792 879 967 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 22/12/2025, l'AGM a décidé d'étendre l'objet social à l'activité, en sous-traitance, de contrôle, maintenance, entretien et dépannage relative au second œuvre du bâtiment (dont notamment tous systèmes de fluides) ainsi que de transférer le siège social du 4 Rue du Champ aux Pierres, 21850 ST APOLLINAIRE au 13 avenue des stades 21200 BEAUNE à compter du 22/12/2025, et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.
Pour avis, La Gérance.

*AL26021498*

#### MODIFICATION DU CAPITAL

**ATS GROUPE**
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 348 000 euros
Porté à 1 374 960 euros
Siège social : Impasse Briquessou
21310 ARCEAU
993 913 334 RCS DIJON

- Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22/12/2025,
- Du certificat de dépôt des fonds établi le 06/01/2026 par la banque CREDIT MUTUEL,
- Du procès-verbal des décisions du Président du 08/01/2026 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 26 960 euros par émission de 2696 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 348 000 euros à 1 374960 euros.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :Le capital social est fixé à 1 348 000 euros.
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à 1 374 960 euros.
POUR AVIS, Le Président.

*AL26021505*

#### MODIFICATION DU CAPITAL

**HFBC**
Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 000 €
Siège social : 17 Bis Route de Seurre
21200 BEAUNE
487.555.591 RCS DIJON

Aux termes des décisions prises par l'associé unique en date du 16 octobre 2025 et aux décisions de la gérance en date du 15 décembre 2025, le capital social a été réduit à hauteur de 500 000 €, pour être porté de 1 000 000 € à 500 000 €, par voie de rachat et d'annulation de 2 500 parts sociales appartenant à l'associé unique, à la valeur unitaire de 200 €.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
La réduction de capital est devenue définitive le 16 octobre 2025.
Ancienne mention : 1 000 000 €
Nouvelle mention : 500 000 €.
RCS DIJON.

*AL26021520*

### // ADDITIF-RECTIFICATIF

#### RECTIFICATIF

Erratum à l'annonce parue le 9/1/2026 relative à la constitution de la société **THAJA**,il y a lieu de lire « aux termes d'un acte sous seing privé du 6/1/2026 » au lieu du 22/12/2025 et le siège est fixé 8 rue Edmé Bergeret 21700 Nuits-Saint-Georges.

*AL26021468*

### // DIVERS

LEGATIS DIJON GENLIS

#### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Guillaume LORISSON, Notaire Associé de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, CRPCEN 21012, le 8 janvier 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Gilles Claude Eugène BUGNOT, CSPS, et Madame Delphine PIMET, Comptable, demeurant ensemble à FAUVERNEY (21110) 3 rue d'Aval.
Monsieur est né à DIJON (21000) le 10 novembre 1967
Madame est née à DIJON (21000) le 22 octobre 1970.
Mariés à la mairie de FAUVERNEY (21110) le 3 juillet 1999 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité Française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

*AL26021499*

safer Bourgogne Franche-Comté

#### AVIS

Appel à Candidatures du 12/01/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
**La Roche-en-Brenil** : Libre – Pré – Urbanisme : RNU - 65 a 15 ca 'LES ATES' : A-0067
**Lusigny-sur-Ouche** : Bâtiments agricoles traditionnels et pré attenant (AB) - Urbanisme : RNU
33 a 80 ca 'LES LEVEES' : A-0519—0520—0521—0774
**Marey-sur-Tille** : Terres, landes – Urbanisme : RNU 54 a 10 ca 'GREVILLEUX' : A-0612 - 'EN CHARMONT' : B-0111—0123
**Détain-et-Bruant** : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Recherche investisseur pour maintien du fermier en place 4 ha 36 a 42 ca 'CHAMPS DE SEUILLET' : ZA-0035
**Griselles** : Vignes, landes - Urbanisme : RNU 3 ha 33 a 39 ca 'MONTAIGU' : ZO-0017 - 'VIGNES DU PONT DE BIZE' : ZP-0007—0008—0009
La Safer Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
**Pouilly-en-Auxois** : Prés - Urbanisme : Zone N du PLU 2 ha 23 a 90 ca 'LE RIEAU' : ZK-0035—0036
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/02/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

*AL26021526*

### // DISSOLUTION-LIQUIDATION

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**LA FONCIERE LORRAINE**
Société civile immobilière
au capital de 15 000 euros
Siège social et siège de la liquidation :
6, chemin de la Forge
La Villeneuve sur Vingeanne
21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE
RCS DIJON 505 140 376

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le 30.09.2025 au siège de la liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Bernard SIMON demeurant 6, chemin de la Forge La Villeneuve sur Vingeanne 21610 MONTIGNY MORNAY – VILLENEUVE SUR VINGEANNE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

*AL26021446*

### // CONSTITUTION

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24/12/2025, il a été constitué une EURL dénommée:
**HISTOIRE D'ARBRES**
**Objet social :** Travaux paysagistes, élagage, arboriste grimpeur, taille et abattage d'arbres, rognage de souche, haubanage d'arbres, débroussaillage, conseils, aménagement paysager, entretien d'espaces verts
**Siège social :** 5 RUE DE LA FARGE 21360 PAINBLANC
**Capital :** 1 500 euros
**Gérance :** M. Maxence POIRIER demeurant 5 Rue de la Farge 21360 PAINBLANC
**Durée :** 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de DIJON

*AL26021501*

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 07/01/2026, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HOLDING MIMOSA
Siège social : 12 Bis Rue du Chapeau Rouge - 21000 DIJON
Objet social : Acquisition et gestion de valeurs mobilières, de titres de sociétés, de portefeuilles de titres, d'actions et d'obligations. Prise de participations et d'intérêts dans toutes sociétés par tous moyens appropriés, d'instruments financiers et de capitalisation ou autrement à la diligence de la gérance. Acquisition de tous immeubles ou titres de sociétés immobilières, mise en valeur, transformation, aménagement, construction,administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tous moyens. Acquisition de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou complément des biens et droits immobiliers en question. Réalisation de tous services et prestations aux sociétés dans lesquelles une participation est détenue notamment, gestion de trésorerie, prestations administratives,comptables, financières, de conseil ou commerciales et l'exercice de tout mandat au sien de sociétés dont elle détient des participations. Obtention de toutes ouvertures de crédit,prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions de titres et ou de biens immobiliers, ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société. Animation des sociétés affiliées.
Cession d'immeubles. Gestion de tous capitaux propres dont elle pourrait disposer. Cession des valeurs mobilières et participations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Madame Magalie BAILLY, demeurant 12 Bis Rue du Chapeau Rouge 21000 DIJON, assure la gérance.
Pour avis, La Gérance.

*AL26021449*

**SOCIETE « SCI TOP DRIVE »**
Société civile immobilière
Au capital de 1000,00 €
Siège social : SAINT-APOLLINAIRE (21850), 639 Cours de Gray

#### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Patricia MUGNIER, Notaire à ANNECY, le 15 décembre2025, a été constituée la société :Forme : Société civile immobilière.
Dénomination : « SCI TOP DRIVE ».
Siège social : SAINT-APOLLINAIRE (21850), 639 Cours de Gray
Capital : 1000,00 EUR.
Objet : La Société a pour objet, dans la limite d'opérations de caractère strictement civil et à l'exclusion de toute opération de caractère commercial :L'acquisition par voie d'achat, d'apport, d'échange ou autrement, la construction, la prise à bail, la propriété, l'administration par bail ou autrement, la gestion et la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers ;L'emprunt avec ou sans constitution de garantie hypothécaire ou autres sur ses biens, en vue de l'acquisition, de la construction de tous immeubles ou de tous travaux y relatifs ;La prise de participation dans toute autre société ayant un objet similaire, notamment par voie d'apport, de fusion, d'achat, de souscription ou d'échange de droits sociaux ;Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.Occasionnellement la Société aura la faculté de se porter caution des engagements des associés, et ce à titre gratuit et uniquement si le cautionnement présente un intérêt direct ou indirect pour la Société.Et enfin, à titre exceptionnel et sous réserve d'une décision de l'assemblée générale ordinaire des associés, la revente desdits biens et droits immobiliers
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S
Gérance : Monsieur Pierre MARTINOT a été nommé gérant pour une durée illimitée.
Cession de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement entre associés.Les transmissions de parts (à titre onéreux ou à titre gratuit) par l'un des associés au profit de toute autre personne sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Tout apport à société, fût-ce par voie de fusion ou de scission, est assimilé à une cession entre vifs.
Immatriculation : RCS DIJON.
Pour avis

*AL26021470*

**NAIGE**
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 27 Grande Rue
21150 DARCEY

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 07/01/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : NAIGE
Siège social : 27 Grande Rue, 21150 DARCEY
Objet social : l'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification de locaux et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société, l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous immeubles bâtis ou on bâtis, la construction de tous immeubles,l'administration et l'exploitation, par tout moyen, bail, location ou autrement, des biens immobiliers dont elle est ou pourra devenir propriétaire.
Durée de la Société : 99 ans ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Nicolas MAZUE demeurant 27 Grande Rue 21150 DARCEY
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas.
Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

*AL26021478*

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 08/01/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MAJO
Siège : 59 rue des Godrans, 21000 DIJON - Entrée Cour Bareuzai
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital :1 000 euros
Objet : L'activité d'agence immobilière, incluant la transaction sur immeubles et fonds de commerce ; La gestion immobilière pour le compte de tiers ; Les prestations de conseil, d'architecture d'intérieur, de décoration,de design immobilier et de home staging, à l'exclusion de toute activité relevant de la compétence exclusive d'un architecte diplômé d'État; La réalisation d'opérations de restructuration, rénovation ou aménagement immobilier ne relevant pas du monopole des architectes ; L'acquisition, la détention,l'exploitation et la mise en location de tous biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'achat, d'apport ou autrement
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales,chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Benjamin TOMA,demeurant 9 rue en Chivalières, 21240 TALANT.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président.

*AL26021492*

## NIÈVRE

### // MODIFICATION

FIDAL AVOCATS

**Société d'avocats**
8 avenue du Général de Gaulle
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

#### MODIFICATION DU CAPITAL

**CHALMIN CEDRIC**
EURL au capital de 1 000 €
Porté à 68 140 €
Siège social : 8 Lancy
58300 COSSAYE
991 790 783 RCS NEVERS

Par décisions du 24/12/2025 le capital social a été augmenté de 67 140 euros pour être porté à 68 140 euros, par voie d'apport en nature.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis

*AL26021383*

#### TRANSFORMATION

**GAEC BOUCOMONT**
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Agréé par le préfet de la Nièvre
Le 13 novembre 2018
Siège social : Le Grand Champlong
58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT
328 400 049 RCS NEVERS

Suivant délibération d'AGE du 31 décembre 2025, les associés ont agréé à effet du même jour la transformation du Groupement agricole d'exploitation en commun GAEC BOUCOMONT en Exploitation agricole à responsabilité limitée EARL DU GRAND CHAMPLONG, motivant la publication des insertions suivantes
Dénomination : EARL DU GRAND CHAMPLONG
Siège social : 1695 chemin du Grand Champlong – 58240 CHANTENAY SAINT IMBERT
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime et exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la vente d'électricité
Durée : 99 ans à compter de son immatricula-tion au RCS soit jusqu'au 14 novembre 2082 sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social : 209 160,05 € (biens mobiliers, passif)
Gérance : M. Pierre-Jean BOUCOMONT, demeurant 1695 chemin du Grand Champlong – 58240 CHANTENAY SAINT IMBERT
Cession de Parts : Toute cession de parts sociales sauf entre associés, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés en assemblée générale extraordinaire.Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS
Pour avis et mention, la gérance.

*AL26021433*

#### DÉMISSION DE CO-GÉRANT

**GFA DES ORMOUSSEAUX**
Au capital de 407 740 €
Les Ormousseaux
58200 SAINT-PERE
RCS NEVERS 539 010 538

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 25/11/2025, il a été constaté la démission de Monsieur Jérôme VENEAU de ses fonctions de co-gérant.
Monsieur Bertrand VENEAU reste seul gérant du GFA.
Pour avis

*AL26021445*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**LUDOVIC THAUSE TOURISME**
Au capital de 51.500 euros
12 RUE GAY LUSSAC
ZA le Champ Mâle
58640 VARENNES-VAUZELLES
530 024 611 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE en date du 16/12/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 14 rue Jacques Duclos 58640 VARENNES-VAUZELLES et ce, à compter du 01/09/2025.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

*AL26021474*

#### CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

**PARAGON TRANSACTION**
Société par actions simplifiée
Au capital de 23 093 706 euros
Siège social : 39 rue des Rivières Saint Agnan
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
RCS Nevers 775 722 218

Le 28 novembre 2025, l'associé unique a nommé en qualité de Directeur Général Monsieur Laurent ESTIVAL, demeurant 1, Grande Rue 03140 CHARROUX, en remplacement de Monsieur Guilhem BOUCON, démissionnaire.
Pour avis.

*AL26021475*

#### MODIFICATIONS MULTIPLES

**ST ELOI**
Société civile de moyens
Au capital de 100 euros
Siège social : 22, Rue de la Poste
58000 ST-ELOI
982 438 269 RCS NEVERS

Le 31 décembre 2025, l'Assemblée Générale a :
- décidé et réalisé une augmentation du capital social de 50 euros par apports en numéraire.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : capital social est fixé à 100 euros.
Nouvelle mention : capital social est fixé à 150 euros.
- nommé en qualité de cogérant M. Benjamin DUCAMP, demeurant 664, Route du château de Mimont 58320 Parigny les vaux, pour une durée non limitée à compter du 1er janvier 2026.
Pour avis

*AL26021482*

**Maître Emilie GUERIN-PEREIRA**
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 05/12/2025, les associés de SCI DU JASMIN ETOILE, au capital de 100,00 €,ayant son siège social à SAINT PERE (58200), 28, rue du Champ de la Forge identifiée sous le numéro 930230149 au RCS de NEVERS, ont décidé de transférer le siège social à LA CELLE SUR LOIRE (58440), 60 rue de Paris, par délibération, et ce à compter du 05/12/2025.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Gérant : Madame Sophie BAILLY.
Pour avis.

*AL26021483*

#### TRANSFORMATION

**GAEC DE BOUARD**
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Agréé par le préfet de la Nièvre
Le 16 novembre 2022
Siège social : 906 Impasse de Bouard
58110 TINTURY
815 009 931 RCS NEVERS

Suivant délibération d'AGE du 31 décembre 2025, les associés ont agréé à effet du même jour la transformation du groupement agricole d'exploitation en commun « GAEC DE BOUARD » en exploitation agricole à responsabilité limitée « EARL DE BOUARD »,motivant la publication des insertions suivantes :
Dénomination : EARL DE BOUARD
Siège social : 906 Impasse de Bouard – 58110 TINTURY
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 2 décembre 2114 sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Nouveau capital social : 76 000 €
Gérance : M. Cédric EMILE, demeurant 906

# ANNONCES LÉGALES

Impasse de Bouard – 58110 TINTURY
Cession de Parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses descendants ou ascendants, à l'un de ses co associés ou au conjoint de l'un d'eux.
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance.

*AL26021506*

FIDACT

**Maître Amaury PANIER**
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

## CHANGEMENT DE GÉRANT

### BYBLYNE

Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 77 Faubourg de Paris
58120 CHATEAU-CHINON (VILLE)
989 311 816 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 19 décembre 2025, l'Associé Unique a nommé :Monsieur Bassam SOUAID et Madame Chantale HANTOUCHE, demeurant ensemble 8 Rue Sallonyer – 58290 MOULINS ENGILBERT, en qualité de gérants pour une durée illimitée, Monsieur Laurent GUERIN, cessant d'exercer les fonctions de gérant.
Pour avis, La Gérance

*AL26021521*

## MODIFICATIONS MULTIPLES

### CARS AND CO

SARL au capital de 10 000,00 €
Siège social : 97 avenue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE-SUR-LOIRE
522 099 209 R.C.S. NEVERS

Par AGE du 09/01/2026, il a été décidé ce qui suit :
- Renouvellement de la convention de prêt existant entre la SCI Les Grandes Perrières, immatriculée au RCS sous le numéro 382 780 559, et la SARL Cars And Co dans les mêmes conditions que précédemment.
- Madame Aïcha CHARIKI a démissionné de ses fonctions de gérante. Monsieur Philippe MEISNER a été nommé en qualité de gérant à compter du 10/01/2026, pour une durée indéterminée.
- Monsieur Richard MEISNER, associé majoritaire, a cédé l'intégralité de ses parts sociales. Ces parts ont été rachetées par Monsieur Philippe MEISNER.
Mention sera faite au RCS de Nevers

*AL26021539*

**SCP D'INFIRMIERES SAINT BENIN-MONTOTS**
CABINET INFIRMIER
SCP d'Infirmières au capital de 120 000 €
Siège social : 15 Bis, rue des Montots
58000 NEVERS
529 384 224 RCS NEVERS

## DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'un acte ssp du 31/12/2025 il a été pris acte de la démission de Mme Isabelle LOMBARD de ses fonctions de co-gérante de la société à compter du 30/12/2025 (12h).

*AL26021529*

## // VENTE AUX ENCHÈRES

**Selarl Isabelle MAUGUERE**
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél: 03 86 71 88 55
Email : mauguere.avocat@outlook.fr

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le MARDI 17 FEVRIER 2026
A 10 heures 45
Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
**Commune de POUGUES LES EAUX (58320), 207 rue du 19 mars 1962** :
Une maison d'habitation de plein pied comprenant : entrée avec placard, séjour avec cheminée avec insert, cuisine, arrière-cuisine, couloir, WC, salle de bain avec baignoire (+ douche en cours d'aménagement), trois chambres, garage, combles et Jardin.
Le terrain forme le lot 13 du groupe d'habitation dont le permis de construire a été accordé par arrêtés de Monsieur le Préfet de la Nièvre, l'un en date du 31 mai 1967 numéro 16956, l'autre du 06 avril 1976 numéro 38567.
Le groupe d'habitation a fait l'objet d'un cahier des charges déposé au rang des minutes de Maître JOUANNEAU, Notaire à POUGUES LES EAUX (Nièvre) le 30 juin 1977.
Figurant au cadastre de la manière suivante : section D, numéro 2040 lieudit 13 rue du 19 mars 1962 pour une contenance de 0 ha 7 a 32 ca.
Étant ici précisé que la parcelle a fait l'objet d'un changement de numéro et est désormais libellée 207 rue du 19 mars 1962.
Biens occupés.
**MISE À PRIX : CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 €) EN UN LOT.**
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 18 décembre 2025Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta
Tél : 03.86.71.88.55
- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aurélie GRAS, Commissaire de Justice à VARZY (Nièvre)
Tél : 03.86.29.41.33
Le mardi 27 janvier 2026 à 10 h 00 sur place.

*AL26021298*

**Maître Emilie CLEME**
Avocat au Barreau de NEVERS
10, avenue St Just, NEVERS (58)
Tél. : 03.86.21.96.41

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Le Mardi 17 Février 2026 à 10 H 45**
**Au Tribunal Judiciaire de Nevers**
Palais de Justice – Place du Palais
NEVERS
**Commune de PREMERY (58700)**, 21 route de Sangué, Cervenon
**Une maison à usage d'habitation**
Cadastré Section D n° 119, Section D n° 120, Section D n° 121, Section D n° 362, Section D n° 364, Section D n° 517, Section D n° 519, Section D n° 520, Section D n° 521, Section D n° 859
**Sur la MISE A PRIX de : 15.000, 00 €(QUINZE MILLE EUROS)**
Toute personne intéressée peut consulter le cahier des conditions de la vente définissant les charges, clauses et conditions de la vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS ou au Cabinet de l'Avocat du Créancier poursuivant.Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un Avocat du Barreau de NEVERS, muni d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque à l'ordre du séquestre, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.
**RENSEIGNEMENTS :**
- **Maître Emilie CLEME**, Avocat à NEVERS – Tél : 03 86 21 96 41, poursuivant la vente et rédactrice du cahier des conditions de la vente
- **Le Greffe du Juge de l'Exécution** près le Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de la vente peut être consulté sous le n° 25/00030.
**VISITES : le mercredi 28 janvier 2026 à 14 heures** par la SELARL GIMS CONSTATS, Commissaires de Justice à SANCERRE (18) – Tél : 02 48 54 24 05
**Emilie CLEME**

*AL26021367*

**Maître Emilie CLEME**
Avocat au Barreau de NEVERS
10, avenue St Just, NEVERS (58)
Tél. : 03 86 21 96 41

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Le Mardi 17 Février 2026 à 10 H 45**
**Au Tribunal Judiciaire de Nevers**
Palais de Justice – Place du Palais
NEVERS
**Commune de ENTRAINS-SUR-NOHAIN (58410)**
**Une maison à usage d'habitation** sise 3 Grande Rue
Cadastré Section AH n° 22, Lieudit « 3 Grande Rue », pour une contenance de 1a 98 ca
**Un garage séparé sis 4bis Rue des Fangeats**
Cadastré Section AH n° 25, Lieudit « 4 bis Rue des Fangeats », pour une contenance de67 ca
**Sur la MISE A PRIX de : 30.000, 00 € (TRENTE MILLE EUROS)**
Toute personne intéressée peut consulter le cahier des conditions de la vente définissant les charges, clauses et conditions de la vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS ou au Cabinet de l'Avocat du Créancier poursuivant. Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un Avocat du Barreau de NEVERS, muni d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque à l'ordre du séquestre, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.
**RENSEIGNEMENTS :**
**- Maître Emilie CLEME**, Avocat à NEVERS – Tél : 03 86 21 96 41, poursuivant la vente et rédactrice du cahier des conditions de la vente
**- Le Greffe du Juge de l'Exécution** près le Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de la vente peut être consulté sous le n° 25/00027.
**VISITES : le mercredi 28 janvier 2026 à 9h00** par la SELARL GIMS CONSTAT,Commissaires de Justice à SANCERRE (18) – Tél : 02 48 54 24 05
**Emilie CLEME**

*AL26021368*

**Maître Emilie CLEME**
Avocat au Barreau de NEVERS
10, avenue St Just, NEVERS (58)
Tél. : 03 86 21 96 41

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Le Mardi 17 Février 2026 à 10 H 45**
**Au Tribunal Judiciaire de Nevers**
Palais de Justice – Place du Palais
NEVERS
**Commune de CERCY-LA-TOUR (58340),** 4 et 4 bis avenue Louis Coudant
**Un immeuble ancien (construction 1900) en rez-de-chaussée avec un étage avec combles non aménagés**
Cadastré Section C n° 613 4bis avenue Louis Coudant pour une contenance de 8a 9 ca et Section C n° 208 4 avenue Louis Coudant pour une contenance de 2a 16 ca
**Sur la MISE A PRIX de : 30.000, 00 € (TRENTE MILLE EUROS)**
Toute personne intéressée peut consulter le cahier des conditions de la vente définissant les charges, clauses et conditions de la vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS ou au Cabinet de l'Avocat du Créancier poursuivant. Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un Avocat du Barreau de NEVERS, muni d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque à l'ordre du séquestre, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.
**RENSEIGNEMENTS :**
**- Maître Emilie CLEME**, Avocat à NEVERS – Tél : 03 86 21 96 41, poursuivant la vente et rédactrice du cahier des conditions de la vente
**- Le Greffe du Juge de l'Exécution** près le Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de la vente peut être consulté sous le n° 25/00028.
**VISITES : le vendredi 30 janvier 2026 à 14h00** par la SELARL GIMS CONSTATS,Commissaire de Justice à SANCERRE (18) – Tél : 02 48 54 24 05
**Emilie CLEME**

*AL26021369*

## // DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

### AVIS

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de Grenois (58) 2 ha 03 a 02 ca 'LES ARIGOTS' : A-0881-0892-0903- 'MONMIEN' : A-0706 - 'LES REVENUES' : A-1154-1162-1166-1178-1181-'SOUSMONMIEN' : A-0781-0782-0791—0792 - 'LE CROT DE FORET' : B-0787-0794-0801—0816 - 'EN CLAIR' : B-0559-0584 - 'LE BOURG' : E-0208 - 'SUR LA VILLE' : E-0679-0798-0800
Cmne de Saint-Firmin (58) 18 ha 66 a 76 ca
Avec bâtiments d'exploitation
'CHAMP DES GRANDES COUTURES' : A-0032—0033—0034—0035—0242 - 'CHAMP DES BELOUSES' : A-0172—0173—0174 - 'LE ROMPEZ' : A-0195—0201—0202—0203 - 'CHAMP DES ALLUEES' : A-0001—0002—0003—0004—0005 - 'CHAMP DES PETITES COUTURES' : A-0041—0042—0043—0044-0045Et par extension : Cmne de Saint-Sulpice (58) 1 ha 47 a 83 ca 'MANTELET' : C-0498—0500 - 'VIGNES DE MANTELET' : C-0364-0372
Cmne de Saint-Firmin (58) 8 ha 19 a 00 ca 'CHAMP DES COMES' : A-0106—0107—0108—0109—0110—0111—0115—0116—0117—0118—0119—0120—0121—0122—0123—0124—0125
Cmne de Arleuf (58) 11 ha 08 a 78 ca 'PRESPITOIS' : A-0149—0150—0151 - - 'LES CORVEES' : G-1023—1025 - 'LE PETIT LASSEAU' : H-0640 - 'LE TOURON' : H-0610—0611—0615 - 'LA MOUILLE' : H-0875—0881 - 'LA GRANDE ECHEINTRE' : H-0138—0139 - 'PRESDES CHARNES' : H-0360 - 'BOISILE' : H-0462 - 'LE CHAMP' : H-0893 - 'CHAMP FOUTIN' : H-0031—0032 - 'CHAMP DES VAUX' : H-0048 - 'LE CLOISEAU' : H-0022—0027 - 'LA FORET' : H-0114—0115—0116 - 'SOUSMOREAU' : H-0900 - 'PRESPIERRE' : H-0667—0669 - 'VERNAY DENIS' : H-0302-0303-0307 - 'PRESDES PIERRES' : H-0369 - 'LE GRAND CHAMP' : H-0249 - 'LA MOUILLE DESSUS' : H-0887 - 'CHAMP CROTIN' : H-0286 - 'OUCHES BRENETS' : H-0260
Cmne de Arleuf (58) 1 ha 16 a 31 ca 'SUR LES PROIES' : C-0381—0382 - 'CHAMPS DESSUS' : C-0259
Cmne de Neuville-lès-Decize (58) 17 ha 31 a 88 ca 'L ETANG DU FOURNEAU' : A-0046—0047 - 'LE PRE DE L OIE' : A-0015—0016 - 'LE CHAMP RAVIER' : A-0049 - 'LA CHAUME DU BERLA' : A-0131
Cmne de Marigny-l'Église (58) 46 ha 94 a 29 ca
Parcelles agricoles et forestières
Bien loué sur la partie agricole
'LES PALUS' : D-1521 - 'LA TAVERNE' : E-0423 - 'LES POMMERATS' : E-0439 - 'PETITS PRES' : E-0288 - 'LES PLATS' : W-0058 - 'LE CLOCHER' : W-0039 - 'MOUILLE PERNOTTE' : W-0056 - 'LES CHAMPS FUMES' : W-0028-0030 - 'LES MULOTS' : Y-0365 - 'SOUSMONT PEROU' : Y-0029 - 'LA COMME' : Y-0043—0408 - 'LES RINDIOS' : Y-0349—0350—0351 - 'LES FOSSES' : Y-0337—0341 - 'PRE GIRARD' : Y-0045 - 'CHAMPS DES PRES' : Y-0041—0413 - 'CHAMP VIRAU' : Y-0443 - 'LA CROIX DES CHAMPS' : Z-0023
Et, par extension, Cmne de Saint-André-en-Morvan (58) 11 ha 16 a 25 ca 'LES QUEFONDS' : C-0774 - 'PRE PRESENT' : C-0890—0892-0893 - 'CHAMP DU CHALAIS' : C-1418—1422 - 'L HATE SOIE' : C-0795—0806 - 'LA CROIX' : C-0834-0836 - 'PRE MICHOT' : C-1105-1107—1555 - 'LE CHAGNY' : C-0403 - 'LES PRES DES PRES' : C-1041—1043—1044 - 'LA GRANDE CROIX' : C-1074
Et Cmne de Saint-Martin-du-Puy (58) 80 a 10 ca 'LES HATES MILLAUX' : B-0003
Cmne de Vauclaix (58) 39 ha 72 a 75 ca
Domaine équin avec bâtiments d'habitation et exploitation
'0006 RTE DE CHATEAU CHINON' : A-0099 - '0004 RTE DE CHATEAU CHINON' : A-0097 - 'LE GRAND PRE DES CHAUMES' : A-0116—0117—0139 - 'TAILLE BONNARD' : A-0119—0120—0121 - 'PRE POIRIER' : A-0096 - 'LES CHAUMES' : A-0098 - 'LES MOUILLES AUX CHAMPS' : A-0079-0080 - 'LES MAYELLES' : A-0081—0082—0083 - 'LE GRAND PRE' : B-0165—0166 - 'CHAMP BONNET' : B-0093
Biens à louer (cession d'exploitation) :
Cmne de Alligny-Cosne (58) 7 ha 28 a 62 ca 'RTE DES BARBEZANS' : AC-0147 - 'LE FOND DU GROS BUISSON' : YA-0034 - 'LE NOYER ROND' : ZX-0043—0044—0047—0062—0064—0174
Cmne de Colméry (58) 73 a 30 ca 'LA VALLEE BREHANT' : ZA-0030
Cmne de Donzy (58) 23 ha 05 a 21 ca 'LES POITIERS' : YA-0032-0033-0035 - 'LES GRANDES VALLEES' : YB-0027-0028 - 'CHAMP DU PUITS' : YE-0144—0146YH-0078 - 'CHAMP DE FEE' : YE-0076 - 'L AUBUE' : YI-0006 - 'LA GATINE' : YN-0001—0002 - 'CHAMP DU MINERAI' : YO-0050
Cmne de Perroy (58) 41 ha 82 a 35 ca 'ORMEAUX' : AB-0022 - 'LE BOURG' : AC-0007—0109 - '0016 RUE DES BERTHIERS' : AC-0107 - '0005 RUE DES BERTHIERS' : AC-0115 - 'LES AUBUES DE VAUCHERY' : ZB-0028 - 'LES RABIONS' : ZB-0014—0017—0018ZC-0031ZT-0059-0061-0062-0079 - 'CHAMP DE DERRIERE' : ZB-0011 - 'CHAMP DES RABIONS' : ZB-0019—0021 - 'MAUBUISSON' : ZB-0727 - 'LES FONTENOTTES' : ZC-0033—0034—0036 - 'MARAIS DE LA CROTTE' : ZO-0017 - 'BOIS DES GRANDS CHAMPS' : ZR-0019—0020 - 'CHAMP DE LA VIGNE' : ZR-0009 - 'CHAMP DU GUE' : ZS-0046 - 'MARAIS DE PERROY' : ZS-0034-0040 - 'MARAIS DE L ETANG' : ZT-0006 - 'LA CHABANNE' : ZT-0003
Cmne de Saint-Vérain (58) 1 ha 54 a 35 ca 'LES RENFERMES' : A-0009
Cmne de Ciez (58) 3 a 28 ca 'PRES DES THIZOTS' : YC-0177
Cession d'une exploitation (Domaine de GY), comprenant :
Bâtiments d'habitations et d'exploitations
Cheptel, matériel.
Foncier en location
Biens à vendre :
Cmne de Saint-Parize-le-Châtel (58) 3 ha 37 a 82 ca
'DOMAINE DE GY' : B-0287—0288—0289—0292 '0699 CHE DE GY' : B-0291'0700 CHE DE GY' : B-0290 'L OUCHE RENARD' : B-0469 'LE RABOIN' : B-0471 'LES QUARTIERS' : B-0473 'DOMAINE DE GY' : B—0476—0492
Biens à louer :
Cmne de Saint-Parize-le-Châtel (58) 110 ha 45 a 42 ca 'PRE DE LA GAGNE' : B-0284 - 'CHAMP PRENY' : B-0225 - 'LES VIGNOTS' : B-0303 - 'PRE GIRAUD' : B-0223 - 'RECULEES' : B-0224 - 'CHAMP DE LA FONTAINE' : B-0307 - 'LE MAUPAS' : B-0308-0309 - 'LE ROMPOI' : B-0191-0192 - 'LA CAYETTE' : B-0190 - 'PRE DES VACHES' : B-0195 - 'PRE DE L ALLEE' : B-0294—0295 - 'L OUCHE RENARD' : B—0470 - 'LE BICHET' : B-0193—0194 - 'DOMAINE DE GY' : B-0475—0477- 'LE SAVERON' : B-0310 - 'LES QUARTIERS' : B-0473—0474 - 'CHAMP DE CRAIE' : B-0452 - 'PRE DU CHATEAU' : B-0197 - 'LE RABOIN' : B-0472 - '0700 CHE DE GY' : B- '0699
et par extension, Cmne de Saint-Pierre-le-Moûtier (58) 15 ha 84 a 05 ca 'L OZIERE' : B-0077 - 'LA ROCHE MAILLOT' : B-0082-0083-0084
Cmne de Azy-le-Vif (58) 4 ha 70 a 70 ca 'LES PRES GIRAUD' : D-0043-0044-0045—0046
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/02/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

*AL26021525*

## TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

LE TERPS - RCS Nevers 489 721 936 - acquisition de terrains,équipement desdits terrains et leur vente sous forme de lotissement, marchand de biens - RN 7 les Coques 58150Pouilly-sur-Loire. Jugement en date du 05/01/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

*AL26021493*

SARL ACE TRANSPORTS - RCS Nevers 789 186 863 - transports légers de proximité - le Moulin de Chazeau 58110 Rouy.Jugement en date du 05/01/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

*AL26021494*

CASA DI ROMA - RCS Nevers 844 435 974 - restauration rapide pizza sandwicherie sans vente d'alcool - 19 rue François Mitterrand 58000 Nevers. Jugement en date du 05/01/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

*AL26021495*

ALGORUN - RCS Nevers 848 232 955 - création et développement de site internet - 24 grande rue Rue 58700 Prémery.Jugement en date du 05/01/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

*AL26021496*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### GAEC ANGEL

Groupement Agricole d'Exploitation En Commun en liquidation
Agréé par le préfet de la Nièvre le 18 avril 2018
Siège de liquidation : Les Avenières
58170 LUZY
RCS NEVERS – N° 839 291 044

L'assemblée générale réunie le 5 janvier 2026 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2025, déchargé Mme Marie-Josèphe ANGEL de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, le liquidateur

*AL26021395*

Notaires

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

### PETCH-HOME

Forme : SCI société en liquidation
Capital social : 123 000 euros
Siège social : 400 route des Bertigneaux
58400 RAVEAU
SIREN n°535263511 RCS de Nevers

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 octobre 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 octobre 2025. Madame Martine PESCE née DEMANGE, demeurant 400 route des Bertigneaux 58400 RAVEAU a été nommé liquidateur.
Il lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social,adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis, Le Notaire.

*AL26021512*

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

### EARL DU BON ACCUEIL

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 43 249,79 Euros
Siège social : Osseux – 58110 ROUY
RCS NEVERS – N°326 506 292

Suivant délibération d'AGE du 31 décembre 2025, les associés ont décidé à effet du 31 décembre 2025 la dissolution anticipée de la société.
M. Jean-Paul LOISY, demeurant 7 rue du Colombier - 58110 ROUY, est nommé liquidateur.
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé : 7 rue du Colombier - 58110 ROUY.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

*AL26021514*

## // CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI J2C ; Siège social : 6, Grande rue – 58130 GUERIGNY ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Co-Gérance : M. Jean-Christophe HUBER dt à SAINT SULPICE (58) – 2, route de Saint Saulge et Mme Coralie FREBY dt à VARENNES VAUZELLES (58) – 29, avenue François Mitterrand ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

*AL26021434*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MILLAY du 1er janvier 2026,il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : EURL MONTCHARMONT Mathieu
Siège social : 295 Impasse du Plongeon, 58170 MILLAY
Objet social : Prestations de travaux agricoles
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 500 euros
Gérance : M. Mathieu MONTCHARMONT, demeurant 188 La Vigne 58170 MILLAY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, la Gérance

*AL26021436*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : JBG HOLDING
Forme sociale : SAS
Capital social : 551 170 €
Siège social : 14, rue Saint Gervais – 58140 BRASSY
Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations – Définition de la politique industrielle ou commerciale – Animation de services communs des sociétés qu'elle contrôle – Assistance administrative, financière et commerciale
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Jonathan GARLOT dt à BRASSY (58) – 14, rue Saint Gervais
Directeur Général : Mme Bénédicte PELTIER dt à BRASSY (58) – 14, rue Saint Gervais
Immatriculation : RCS de NEVERS

*AL26021509*

Notaires

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Frédéric BAYOU, Notaire à LIERNAIS (21430) le 22 mai 2023, a été constitué un Groupement Forestier dénommé « GROUPEMENT FORESTIER DE PENSIERES »
Siège social : ALLIGNY EN MORVAN (58230), 3 route de l'Ormeau, Pensière
Objet social : la constitution,l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires et leurs dépendances inséparables, sur les terrains boisés ou à boiser objets des apports ci-après énoncés et sur tous autre terrains que le Groupement Forestier pourrait acquérir à titre onéreux ou à titre gratuit.
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS de NEVERS.
Capital social : TRENTE MILLE EUROS
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Gérance : Monsieur CHEVIGNY Guillaume François, demeurant à ALLIGNY EN MORVAN (58230),Pensières, né à LE CREUSOT (71200), le 16 septembre 1978 et Madame PROMMER-ROUILLER Fanny Germaine, demeurant à ALLIGNY EN MORVAN (58230), Pensières, née à SEMUR EN AUXOIS (21140),le 09 février 1983.
Pour insertion, Le Notaire.

*AL26021511*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée MAINVI IMMO au capital de 1.000€,ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers.
Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Les gérants sont : Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE et Monsieur Thierry BARBET demeurant 61 avenue Jean Baptiste Champeval - 94000 CRETEIL.
Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

*AL26021516*

FIDACT

**Maître Amaury PANIER**
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

## AVIS DE CONSTITUTION

**SCI LOC58**
**Société civile immobilière**
**Au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 680 Route de Roche**
**58110 MONT ET MARRE**
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONT ET MARRE du 24.12.2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI LOC58Siège social : 680 Route de Roche, 58110 MONT ET MARRE
Objet social : - la location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,- l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou encours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,- la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis,- l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement,- plus généralement, la réalisation de toutes opérations, de quelque nature que ce soit se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société,- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société
.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Nicolas BAUDE demeurant 680 Route de Roche – 58110 MONT ET MARRE
Clauses relatives aux cessions de parts :dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

*AL26021522*

**YONNE**

## // MODIFICATION

S.J.B. Société d'Avocats

## MODIFICATION DU CAPITAL

### DOUADY

Société à responsabilité limitée
Au capital de 233 000 euros
Siège social : Terres de Vauplaine
89700 TONNERRE
529 888 752 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 novembre 2025 et du procès-verbal de la gérance en date du 31 décembre 2025, le capital social a été réduit avec effet au 31 décembre 2025 d'une somme de 122 000 euros, pour être ramené de 233 000 euros à 111 000 euros par voie de rachat et annulation de 1 220 parts sociales appartenant à certains associés.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à deux cent trente-trois mille euros (233 000 euros).
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à cent onze-mille euros euros (111 000 euros).
La collectivité des associés a également nommé en qualité de co-gérant Monsieur Julien DOUADY,demeurant 14 Chemin de Ronde, 89160 LEZINNES, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2026.

*AL26021421*

S.J.B. Société d'Avocats

## CHANGEMENT DE GÉRANT

### HUGOT Jean -Pompes Funèbres

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 1 Rue Pasteur
89270 VERMENTON
383 114 865 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31décembre 2025, la collectivité des associés

# ANNONCES LÉGALES

a pris acte de la décision de Monsieur Jean-Victor HUGOT de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant,à compter du 1er janvier 2026, Monsieur Jean-Baptiste HUGOT, demeurant 33 Rue des Soupirs 89270 VERMENTON, pour une durée illimitée.
Pour avis, La Gérance.

*AL26021428*

## DÉMISSION GÉRANT

### EARL COULAUDIN-BUSSY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 180 300,00 euros
Siège social : 2 rue de Léchet
89800 CHABLIS
401 148 648 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2025, M. Lionel BUSSY a démissionné de la gérance avec effet au 31 décembre 2025.
Pour avis, la gérance.

*AL26021437*

## MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

### EARL LEMAIRE ET MAUPERTUIS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 224 500,00 euros
Siège social : Maupertuis
89560 DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES
437 951 585 RCS AUXERRE

Suivant décision de l'associée unique du 01/01/2026 prenant effet le même jour : ajout à l'objet social de l'activité d'expertise foncière à titre accessoire.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis, la gérante.

*AL26021443*

## MODIFICATIONS MULTIPLES

### BVM

Société civile immobilière
Villeneuve-sur-Yonne (89500),
7 rue des Pavillons
SIREN numéro 844.819.151
RCS de Sens

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2025 :
- Constatation de la démission de ses fonctions de co-gérant de Monsieur Mikaël BERGOUGNOUX.
Reste seul gérant : Monsieur Bertrand VERGNAUD, né à Sens (89100), le 22 octobre1980, demeurant à Villeneuve-sur-Yonne (89500), hameau des Flandres - 8 rue du Château.
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2025 :
- Transfert du siège social de Saint-Denis-les-Sens (89100), 7 rue des Wagons, à l'adresse suivante:
Villeneuve-sur-Yonne (89500), 7 rue des Pavillons.
Modification au RCS de Sens.

*AL26021447*

## MODIFICATIONS MULTIPLES

### Caroline BRISSON et Vincent VILLECOURT

Société d'exercice libéral
Par actions simplifiée (SELAS)
Ancienne forme :
Société civile professionnelle (SCP)
Siège social : AUXERRE (89000)
18-20 boulevard du 11 Novembre
Capital social : 200,00 €
RCS D'AUXERRE : 794 931 287

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale des associés en date du 22 juillet 2025, il a été décidé :
- la transformation de la société civile professionnelle (SCP) en société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) sans création d'une personne morale nouvelle
- la fin des fonctions de gérants exercées sous l'ancienne forme
- la nomination de Madame Caroline BRISSON en qualité de Présidente de la société
- la nomination de Monsieur Vincent VILLECOURT en qualité de Directeur Général de la société
- la division du capital social en 200 actions de 1,00€ chacune, en remplacement des 20 parts sociales existantes, sans modification du montant du capital social et dans le respect des proportions de détention antérieures.
Les statuts ont été modifiés en conséquence
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

*AL26021450*

## CHANGEMENT DE GÉRANT

### EARL DUTARTRE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital variable de 7 600 €
Siège social : La Petite Vesvre
89160 GIGNY
794 566 653 RCS AUXERRE

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 22 décembre 2025, la collectivité extraordinaire des associés a
- autorisé Monsieur Patrick DUTARTRE à démissionner de ses fonctions de co-gérant à compter du 31 décembre 2025
- nommé Monsieur Guillaume DUTARTRE,-demeurant lieu-dit La Petite Vesvre – 89160GIGNY, co-gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2026.
Pour avis, La gérance.

*AL26021473*

BDO

## CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

### 3JBAT

Société par actions simplifiée
Au capital de 150 000 euros
Siège social : 5 Impasse Sennepie
89100 ST CLEMENT
379 208 176 RCS SENS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 Décembre 2025, il résulte que :
La société YARA Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 314 000 euros, ayant son siège social , 34 Grande rue 89260 THORIGNY SUR OREUSE immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 993 935 139 RCS SENS,a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jean-Marc PIERRE, démissionnaire.
POUR AVIS, Le Président.

*AL26021491*

## MODIFICATIONS MULTIPLES

### GAEC LEBLANC

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Agréé le 9 décembre 1986
Au capital de 73 095,00 euros
Siège social : Lac Sauvin
89270 ARCY-SUR-CURE
348 124 041 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2025 a :
- Nommé Mme Laura BAILLET épouse LEBLANC,demeurant à SAINT-MORÉ (89270), 6 rue de la Roche, aux fonctions de gérante, en remplacement de M. Bernard LEBLANC,-démissionnaire
- Prorogé la durée de la société de 72 ans, soit jusqu'au 5 mars 2124
- Complété le libellé de l'adresse du siège social qui est désormais : 10 rue de l'Abreuvoir, Lac Sauvin, 89270 ARCY-SUR-CURE.
Pour avis, la gérance.

*AL26021508*

## MODIFICATION DU CAPITAL

### CYBHIL GROUP

Société par actions simplifiée
Au capital de 600 euros
Porté à 1 103 200 euros
Siège social : 3 Chemin du Pré au Curé
89200 MAGNY
992 679 100 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Décembre 2025 que le capital social a été augmenté de 1 102 600 euros par voie d'apport de droits sociaux.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à six cents euros (600 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à un million cent trois mille deux cents euros (1 103 200 euros).
POUR AVIS, Le Président

*AL26021534*

## // GÉRANCE

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Emilie BERARDO, le 5 décembre 2025, enregistré au SPFE de l'YONNE, le 22 décembre 2025 dossier 2025 00041218 référence 8904P01 2025 N 01370,
La société dénommée EURL APPARENCE COIFFURE Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à VERGIGNY (89600), 6 rue des Bruyères, a cédé à Mademoiselle Marina Mauricette Danielle MACHAVOINE, demeurant à HERY (89550), 3 rue du Pré Mathias, célibataire, le fonds de commerce de COIFFURE MIXTE ET ENFANTS, VENTE DE PARFUMERIE, exploité à VERGIGNY (89600), 6 rue des Bruyères, connu sous le nom de «APPARENCE COIFFURE», moyennant le prix de 22.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 17.525,00 € et aux éléments corporels pour 4.475,00 €. Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Julien MILLARD, notaire à SAINT FLORENTIN, où domicile a été élu à cet effet.

*AL26021535*

## // ENQUÊTE PUBLIQUE

**Commune de Chichée (89800)**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RELATIVE À LA VENTE DU CHEMIN N° 46 DIT « CHEMIN SOUS LE BLÉSOIS »

Par arrêté n°12/2025 en date du 6 novembre 2025, le maire de la commune de CHICHÉE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la vente du chemin n° 46 dit « Chemin sous le Blésois ».
A cet effet, Madame LAFORGE Sylvie a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice. Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront déposés et consultables en mairie de CHICHÉE, **du lundi 12 janvier 2026 au jeudi 29 janvier 2026 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.chichee.fr
Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par courrier postal à Madame la commissaire enquêtrice, mairie de CHICHÉE,9 place de la mairie 89800 CHICHÉE, ou encore par courriel à l'adresse suivante : mairie.chichee@orange.fr.
**La commissaire enquêtrice recevra le public pour recueillir ses observations en mairie de CHICHÉE :**
**- le lundi 12 janvier 2026 de 9h30 à 12h00**
**- le jeudi 29 janvier 2026 de 13h30 à 16h00**
A l'issue de l'enquête publique le conseil municipal de CHICHÉE délibèrera pour décider de la cession du chemin n° 46 ou la rejeter.
Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables par le public pendant un an en mairie de Chichée.

*AL26020837*

**Préfet de l'Yonne**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## SUR LA COMMUNE D'ÉTAIS-LA-SAUVIN

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-482du 17 décembre 2025, du Code de l'environnement et du Code de l'Urbanisme, une enquête publique relative à la demande de quatre permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque porté par la SAS ÉTAIS ÉNERGIES (groupe VALOREM), d'une emprise de 63 ha (surface clôturée) et d'une puissance totale de 22,4 MWc sur le territoire de la commune d'ÉTAIS-LA-SAUVIN.
Cette enquête se déroule en mairie d'ÉTAIS-LA-SAUVIN, siège de l'enquête,pendant 38 jours consécutifs, du lundi 12 janvier 2026 (09 h) au mercredi18 février 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier,contenant notamment l'étude d'impact, l'étude d'incidence « Natura2000 », l'étude hydrogéologique, l'étude préalable agricole, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Monsieur Michel BREUILLÉ est désigné commissaire enquêteur titulaire et Madame Jacqueline LAROSE est désignée commissaire enquêtrice suppléante, pour diligenter l'enquête.Monsieur Michel BREUILLÉ recevra, en personne, au sein de la mairie d'ÉTAIS-LA-SAUVIN, les observations et propositions éventuelles du public,écrites ou orales, de la manière suivante :
- lundi 12 janvier 2026 de 09 h à 12 h
- samedi 24 janvier 2026 de 09 h à 12 h
- mercredi 18 février 2026 de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-ep-etaislasauvin@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous)
- soit par écrit au siège de l'enquête :
sur le registre « papier » déposé en mairie d'ÉTAIS-LA-SAUVIN (18, Grande Rue - 89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN)
ou par courrier adressé à la mairie d'ÉTAIS-LA-SAUVIN, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État
www.yonne.gouv.fr
(Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes Publiques),
ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfecture, en mairie d'ÉTAIS-LA-SAUVIN, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier peuvent être obtenues auprès de Monsieur Baptiste MEDINA, Chef de projets EnR pour le Groupe VALOREM
Email : baptiste.medina@valorem-energie.com

*AL26021407*

## // DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

## AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
**- CHABLIS - vigne AOC Chablis - fonds occupé - l'exploitant en place sera prioritaire à l'attribution. S'il ne souhaite pas acquérir les biens, la SAFER attribuera les parcelles à un bailleur afin de le maintenir en place - 1 ha 29 a 50 ca -** 'LES PARGUES' : D - 1054 - 1055 - 1056 – zonage : RNU
**- EPINEAU LES VOVES - terre - fonds occupé - recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place - 55 a 80 ca** - 'LA COTE D ENFER' : ZA - 0020 ; zonage : RNU
**- MAILLY LA VILLE - landes - 44 a 88 ca** - 'ADROIT DE VAUX LAMBLIN' : B - 0947 - 0948 - 0949 - 0950 - 0961 - 0962 - 0973 - 0974 – zonage : zone N du PLU.
**- MALAY LE GRAND – terres occupées à urbaniser, vente dans le cadre de la convention entre la SAFER BFC et la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. Les biens étant occupés une indemnité sera due à l'exploitant en place à la signature de l'acte de vente par l'acquéreur - 11 a 80 ca -** 'LA BROUEE' : ZH - 0039 - zonage : zone 2AU du PLUi.
**- SAINT SAUVEUR EN PUISAYE - bois-taillis - 2 ha 96 a 42 ca -** 'BOISDES GIRARDS' : B-0015 - zonage : RNU
**- SENS - terres occupées à urbaniser, vente dans le cadre de la convention entre la SAFER BFC et la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. Les biens étant occupés une indemnité sera due à l'exploitant en place à la signature de l'acte de vente par l'acquéreur - 7 ha 48 a 80 ca** - 'LES GREVES' : YC - 0008 - zonage : zone 2AU du PLUi.
**- VALRAVILLON - terre - fonds occupé - recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place - 5 a 50 ca** - 'COTED ENFER' : ZA - 0005 ; zonage : zone A du PLU
**- VEZELAY – bois taillis, terres, vignes en partie occupées - 1 ha 00 a 73 ca** - 'LE CLOS' : D - 0218 - 0224 - zonage : zone A du PLUi.
**Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/02/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.** Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL26021533*

## TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/01/2026 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Davy BECKER – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - 9 Rue Germain Benard 89000 Auxerre (couverture). SIREN. CIP 5014. Date de cessation des paiements : 05/01/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26021453*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/01/2026 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 02/02/2026 au profit de la SAS SAS SFOC GRAVIER 25 rue de la Fête Dieu 89470 Monéteau (affûtage). SIREN. CIP 5017. Date de cessation des paiements : 05/01/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue du Temple 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26021454*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/01/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de l'EIRL GUYARD NICOLAS Rue des Relichiens 89700 Épineuil (maçonnerie). SIREN 802210948. CIP 5015. Date de cessation des paiements : 05/01/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26021455*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/01/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique CASA DERMA 30 place des Cordeliers 89000 Auxerre (prestation de services esthétiques à visée non médicale). SIREN 991586231. CIP 5016. Date de cessation des paiements : 18/09/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26021456*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/01/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS DAAP CT 5 rue Bercier 89000 Auxerre (conseil dans la gestion des données). SIREN 882739410. CIP 5018. Date de cessation des paiements : 05/07/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26021457*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/01/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Thierry David BIERRY – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - 23 rue Fécauderie 89000 Auxerre (Achat/vente d'escargots). SIREN 982215808. CIP 5019. Date de cessation des paiements : 05/07/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26021458*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/01/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS à associé unique JAY'S 2.0 6 rue de l'Église 89160 Ancy-le-Franc (Vente produit alimentaire et épicerie). RCS Auxerre 985327188. CIP 4978. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

*AL26021459*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/01/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique EPICERIE NOUVEL 3 Grande Rue 89450 Saint-Père. RCS Auxerre 849646443. CIP 4870.

*AL26021460*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/01/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique HERON ROMAIN 1 chemin Saint Eloi 89600 Vergigny. RCS Auxerre 820015576. CIP 4869.

*AL26021461*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/01/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique LES CUISINES DU CHATEAU les Moulins Neufs 89170 Lavau. RCS Auxerre 899274989. CIP 4907.

*AL26021462*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/01/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl LA POILLYSETTE 57 Rue d'En Bas 89310 Poilly-sur-Serein. RCS Auxerre 897667168. CIP 4707.

*AL26021463*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/01/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Madame Karine MOUCHOUX 2 avenue de la Gare 89160 Lézinnes. RCS Auxerre 499250702. CIP 4927.

*AL26021464*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/01/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl SARL LCPN 3 square Laperrine 89000 Auxerre. RCS Auxerre 914039276. CIP 4901.

*AL26021465*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/01/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Cyrille ANDRÉ 26 Rue Jean Michel Dosnon 89000 Auxerre. RCS Auxerre 849485743. CIP 4908.

*AL26021466*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/01/2026 prononçant l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de Monsieur Dominique VIBRAC en sa qualité de dirigeant de la Sàrl SOCIETE D'ACTIVITE MODELAGE MECANIQUE AUXERROISE 2 route de Montboulon Zone Artisanale 89000 Saint-Georges-sur-Baulche RCS Auxerre 440117521. CIP 4797

*AL26021467*

**Maître Sébastien FOSSOYEUX**
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**
Suivant testament olographe en date du 19 avril 2022,
M. Denis Gilles André PARIGOT, en son vivant sans profession, demeurant à CHAMPCEVRAIS (89220) 8 place Saint-Germain de Paris, divorcé de Mme Nadine LOMBARD,suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de CHÂLON-SUR-SAONE (71100) le 31 juillet 2013, et non remarié.
Né à LES LILAS (93260), le 18 janvier 1969.
Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à CHAMPCEVRAIS (89220), le 25 avril 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX,Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 29 novembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sébastien FOSSOYEUX, Notaire sus nommé référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL26021515*

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016**
Suivant testament olographe en date du 23 décembre 2014,Madame Elisabeth Marie-Thérèse Rolande ITSWEIRE, en son vivant retraitée,veuve de Monsieur René Julien TORREGROSSA, , demeurant à VILLENEUVE-SUR-YONNE(89500) 14 avenue Georges Bolnat Bâtiment E.
Née à LIMEIL-BREVANNES (94450), le 7 avril 1953.
Décédée à SENS (89100) (FRANCE) le 5 février 2025.
A consenti un legs universel.Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clotilde TATAT ,soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD,-Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28, avenue Georges Pompidou, le1er octobre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clotilde TATAT, notaire à SENS(89100) 28 avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS (89100) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, à savoir le 29 décembre 2025.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL26021519*

**COMMUNE DE LIGNY-LE-CHÂTEL**

## AVIS AU PUBLIC

**Mise à disposition du public de la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU)**
Le projet de modification simplifiée n°3 du PLU portant sur le point suivant :
réduction de la distance minimale d'implantation des constructions par rapport à l'alignement de certains types de voies en zones UE et AUE est tenu à la disposition du public en mairie de Ligny-le-Châtel durant une durée d'un mois, soit du 12 janvier 2026 au 13 février 2026 aux jours et heures habituels d'ouverture.
Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé à la mairie de Ligny-le-Châtel et communiquées par voie électronique à l'adresse suivante :
**mairie@lignylechatel.fr**
Le Maire, Chantal ROYER

*AL26021536*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### F.B. CONSEIL

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
29 rue de l'Église Saint Martin
89130 LEUGNY
Siège de liquidation :
74 Avenue Jean-Jacques Rousseau
78800 HOUILLES
424 543 601 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 27novembre 2025, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, arrêté au 31 octobre 2025, déchargé Monsieur François BRICE,demeurant 74 Avenue Jean-Jacques Rousseau 78800 HOUILLES, de son mandat de liquidateur,lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur.

*AL26021419*

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

### EARL DES RAGAUTS

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 26 000,00 euros
Siège social : 2 le Cormier
89150 COURTOIN
422 430 439 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions du gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par M.Marc AITA, demeurant à COURTOIN (89150), 2 le Cormier, qui a été nommé liquidateur.
Celui-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.Le siège de la liquidation a été fixé au siège social,à COURTOIN (89150), 2 le Cormier, où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

*AL26021422*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### EARL D'AUVERGNE

EARL en liquidation
Au capital de 90 091,86 euros
Siège social : 10 rue Saint-Martin
Aillant-sur-Tholon
89110 MONTHOLON
379 144 637 RCS SENS

Aux termes des décisions adoptées le 30 juin 2025par l'associé unique, ce dernier a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

*AL26021424*

S.J.B. Société d'Avocats

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

### Garage A. GUILLEMIN

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 18 rue de Montboulon
Zone d'activité des Champs Casselins
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
Siège de liquidation : 25 Rue de l'Abican
89250 SEIGNELAY
423 549 906 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31DECEMBRE 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Alain GUILLEMIN, demeurant 25 Rue de l'Abican,89250 SEIGNELAY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 25 Rue de l'Abican, 89250 SEIGNELAY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal des Activités Economiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

*AL26021430*

# ANNONCES LÉGALES

S.J.B. Société d'Avocats

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### SGPC

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège : Château de Châtres 89220 CHAMPCEVRAIS
Siège de liquidation :
53 Boulevard Victor Hugo
92200 NEUILLY SUR SEINE
537 972 614 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 5 janvier 2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, arrêté au 31 octobre 2025, déchargé Monsieur Christian DUCATTE, demeurant 53 Boulevard Victor Hugo 92200 NEUILLY SUR SEINE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur.

*AL26021432*

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

### SCEA DE CENTPIERRE

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 58 560,00 euros
Siège social : 42 grande Rue 89000 PERRIGNY
321 214 645 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale en date du 31 décembre 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions des gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par Mme Sylvia HITTIER et M. Vincent CONSTANTY,demeurant à PERRIGNY (89000), 42 grande-rue.
Ces derniers auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours,réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à PERRIGNY (89000), 42 grande-rue.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, les liquidateurs.

*AL26021441*

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

### LA MAISON DE L'ASSURANCE DU CENTRE EST

Société à responsabilité limitée
Au capital de 37 000 euros
Siège social: 46 Rue Bourneil AUXERRE (Yonne)
R.C.S. AUXERRE B 480 768 621

Par une A.G.E. en date du 17/12/2025, les associés ont décidé,
- de dissoudre par anticipation la société à compter du 17/12/2025
- de mettre fin au mandat de gérant à compter de la même date et de nommer en qualité de liquidateur, Monsieur Jean GABRIEL, demeurant à SAINT LYE (Aube), 19 Rue des Orges foins
- de fixer le siège de la liquidation pour la correspondance au siège social.
Dépôt des actes modificatifs au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, Le liquidateur.

*AL26021500*

S.J.B. Société d'Avocats

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### BATI T.2M

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 bis Lieudit La Bouloie 89240 PARLY
842 475 337 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 15 décembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 septembre 2025, déchargé Monsieur Thomas DE OLIVEIRA, demeurant 1 bis Lieudit La Bouloie – 89240 PARLY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

*AL26021471*

LDS GROUPE

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

### EARL FROMONOT CEDRIC

Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 9B Grande Rue 89230 ROUVRAY
813 628 989 RCS AUXERRE

L'associé unique le 29 septembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Il a nommé comme liquidateur Monsieur Cédric FROMONOT, demeurant à 3 Route de Varennes89144 LIGNY LE CHATEL, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 9B Grande Rue 89230 ROUVRAY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

*AL26021507*

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

### EARL GRZEZALKOWSKI RICHARD

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au
capital de 7 622,45 euros
Siège social : 89160 VILLIERS-LES-HAUTS
397 823 246 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associé unique du18 décembre 2025, la dissolution anticipée de la société a été décidée au 18 décembre 2025 et il a été mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date.
M. Richard GRZEZALKOWSKI, demeurant à VILLIERS-LES-HAUTS (89160), 31 rue Basse, a été nommé aux fonctions de liquidateur à compter du 18 décembre 2025.
Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à VILLIERS-LES-HAUTS (89160), 31 rue Basse, siège de la liquidation.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

*AL26021510*

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

### TOUT PROPRE 89

SASU au capital de 250 €
Siège social : 105 Rue des Mignottes 89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 848 471 652

L'assemblée générale extraordinaire du 15/11/2025 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 31/12/2025.
Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame MASSÉ Béatrice, demeurant 9 Allée la Bruyère, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce AUXERRE.
Beatrice Masse

*AL26021513*

In Extenso ENTREPRENEZ L'AVENIR.

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2025,l'Associé Unique de la SARL CCE, au capital de 10 000 €, ayant son siège social 6 rue des pommiers – VOLVENT, 89240 DIGES, et immatriculée au RCS AUXERRE n° 790202618, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable.
M. Cyril COUCKE, demeurant 6 rue des Pommiers - VOLVENT 89240 DIGES, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 6 rue des Pommiers – VOLVENT, 89240 DIGES.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, Le Liquidateur.

*AL26021527*

## // CONSTITUTION

### HOLDING MANA

Société par actions simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 404 000 euros
Siège social : 1 rue des Moulins 89800 CHABLIS

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électroniquement en date du 17 décembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : HOLDING MANA
Siège : 1 rue des Moulins, 89800 CHABLIS
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 404 000 euros
Objet : animation de sociétés contrôlées directement ou indirectement en tout et partie, en participant activement à leur contrôle ; acquisition, vente, gestion de tous titres de sociétés cotées ou non cotées, de tous portefeuilles de valeurs mobilières ; participation de la société, par tous moyens à toute entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelles, d'apport,commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou location-gérance ;participation directe ou indirecte dans toutes les opérations financières ayant un lien avec l'objet social ; réalisation au sein du groupe de services administratifs, juridiques,comptables, financiers, économiques ou immobiliers ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Manabu SATO, demeurant 1 Avenue d'Oberwesel,89800 CHABLIS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
POUR AVIS, Le Président.

*AL26021267*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du1er janvier 2026 à MALAY-LE-GRAND, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique.
Dénomination sociale : ELYPSE VRD
Forme : Société à responsabilité limitée
Objet : La Société a pour objet tous travaux d'ingénierie et toutes activités de bureau d'études infrastructures liées aux VRD (Voirie et Réseaux Divers), aménagements urbains, environnement,pilotage de chantiers, assistance à maître d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques,économiques, financières, civiles, commerciales,mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 11 rue du Closeau 89100 MALAY-LE-GRAND
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Gérant : M. Fabrice LECLERC demeurant 11 rue du Closeau 89100 MALAY-LE-GRAND
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, le fondateur.

*AL26021472*

### SELAS CLAIRE MOREAU

Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot,le 6 janvier 2026 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CARRIMMO
La société a pour objet, en France et à l'étranger :Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente, toutes actions de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil, toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction-vente, ainsi que la location de tous biens et droits immobiliers.
Siège social : FLEURY-LA-VALLEE (89113), 3 rue aux prêtres.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.
Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres.En cas de pluralité d'associés, les cessions sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.
L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Le président est Monsieur Amaury CARRE demeurant à FLEURY-LA-VALLEE(89113), 3 rue aux prêtres.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS(Yonne).
Pour avis, Le notaire.

*AL26021476*

In Extenso ENTREPRENEZ L'AVENIR.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SERY du 08/01/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : CEDRIC MOTOCULTURE.
Siège :5001 rue de Prégilbert, 89270 SERY.
Durée : 99ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 500euros
Objet : La réparation, l'entretien, le dépannage et la maintenance de matériels de motoculture de plaisance, de cycles, de machines agricoles, ainsi que de tout équipement motorisé ou non destiné à l'entretien des espaces verts.L'achat, la vente, la location, l'importation et l'exportation de matériels neufs et d'occasion dans les domaines précités, y compris les accessoires, équipements complémentaires et engins motorisés. La vente de pièces détachées,consommables, lubrifiants et produits d'entretien se rapportant aux activités ci-dessus
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément: Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Cédric PÂRIS, demeurant 1 route de Bazarnes, 89580 CHARENTENAY.
La Société sera immatriculée au RCS de Auxerre.
POUR AVIS, Le Président.

*AL26021489*

In Extenso ENTREPRENEZ L'AVENIR.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SERY du 09/01/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile et immobilière.
Dénomination : PÂRIS IMMO
Siège : 5001 rue de Prégilbert, 89270 SERY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 000euros
Objet : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction,l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société-
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de parts sociales au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales,chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts sociales.
Transmission des parts sociales : La cession des parts sociales entre associés sont libres.
Agrément: Les cessions de parts sociales, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Gérant :M. Cédric PÂRIS, demeurant 1 route de Bazarnes,89580 CHARENTENAY.
La Société sera immatriculée au RCS de Auxerre.
POUR AVIS, Le Gérant.

*AL26021490*

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé
Dénomination : GUICHET DIGITAL.
Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)
Objet : La conception, le développement, l'édition, l'exploitation et la gestion de plateformes numériques, sites internet
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros
Siège social : 9 rue des Givoirs 89000 Auxerre.
La société sera immatriculée au RCS auxerre
Gérant : Monsieur Jamal Elboubakkari demeurant 9 rue des Givoirs, 89000 Auxerre.
Elboubakkari

*AL26021497*

### BOUCHERIE HORIOT

Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 12 Rue de l'hôpital 89700 TONNERRE

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DANNEMOINE du 09 Janvier 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : BOUCHERIE HORIOT
Siège : 12 Rue de l'hôpital, 89700 TONNERRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 000 euros
Objet : Activité de boucherie, charcuterie, traiteur, transformation et commercialisation de tous produits alimentaires y compris vins et alcools.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
M. Stéphane HORIOT, demeurant 4 Rue Motte Mongin, 89700 DANNEMOINE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS, Le Président

*AL26021538*

## // ENTREPRISE

# Pour SV Pro : Lux en 2026 avant Selongey en 2027

**Depuis la reprise de la distribution John Deere sur la Franche-Comté en janvier 2025, SV Pro poursuit son maillage territorial. Pour couvrir le secteur Est de la Côte-d'Or, la concession s'est installée à Lux (21). Une installation provisoire en attendant un bâtiment neuf qui sortira de terre à Selongey.**

SV Pro a ouvert une agence à Lux près d'Is-sur-Tille (21) à l'automne dernier, dans un bâtiment qui accueille principalement un magasin libre-service, près du silo de Dijon Céréales. Le SAV est assuré en itinérance grâce à deux camions-atelier. Cette situation provisoire permet d'assurer un service client en attendant l'entrée en fonction d'un bâtiment neuf à Selongey dans un an. Sur 2 hectares de terrain, un bâtiment de 2000 m², dont la moitié dédiée à l'atelier, verra le jour. Particularité de ce site : en plus des services traditionnels (vente, magasin, SAV), il sera centre de préparation des tracteurs pour toutes les bases de Franche-Comté et Auxonne, Monéteau assurant la même fonction pour l'Yonne, la Nièvre et le reste de la Côte-d'Or. L'agence de Lux est animée par Fabien Chambellant, arrivé en décembre *(voir encadré)*.
Pour le moment, une petite équipe l'accompagne. Sylvain Lafaille, chef d'atelier, connaît bien la marque et le réseau,



L'équipe devant le bâtiment provisoire de Lux.

fort de ses 26 ans passés chez Giacomel. L'arrivée d'un technicien supplémentaire est annoncée pour le mois prochain. Loïc Estivalet, après des études agricoles et un parcours technique puis commercial, est arrivé comme commercial en mai 2025. Il couvre le secteur avec Paul Finel, commercial sur la base de Juilly (21). Damien Apert, fils d'agriculteur, occupe le poste de magasinier depuis mars, un poste démarré en itinérance. Enfin, Camille Hussenot a rejoint SV Pro début octobre en tant que coordinatrice pièces et animations commerciales. Itinérant également, Baptiste Blaise accompagne ses collègues et les clients dans l'agriculture de précision John Deere, regroupée sous le nom commercial d'AMS. Cette équipe est vouée à grossir dans les prochains mois. Fabien Chambellant estime que l'agence de Selongey aura besoin de 8 techniciens et 3 magasiniers pour un effectif total de 15 à 20 collaborateurs pour assurer la distribution et l'entretien de John Deere, Kramer, Pottinger, Amazone, Franquet, Lucas G, Jeantil et depuis peu les presses Big de Krone.

### Fabien Chambellant, nouveau responsable des agences de Lux et Juilly

**À 48 ans, Fabien Chambellant a intégré SV Pro le 1er décembre dernier.** *« Après des années chez des constructeurs, j'avais envie de travailler côté distributeur. Le projet et l'état d'esprit SV Pro m'ont plu »* **souligne ce natif de Véronnes (21), fils d'agriculteur. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en conception mécanique, il a travaillé 5 ans au bureau d'études chez Kuhn avant de passer un an et demi chez Arvalis où il a connu les débuts de l'AutoTrac de John Deere. Hasard ou pas, il passe ensuite 3 ans chez John Deere à Arc-lès-Gray, comme chef produit presses avant d'intégrer Horsch en 2010 : responsable SAV France puis responsable marketing et enfin au service Recherche et Développement, rattaché au siège allemand. Il prend donc en charge les agences de Lux et Juilly, soit une vingtaine de collaborateurs et dans un an, la nouvelle agence de Selongey.**

*Fabien Chambellant : 06 74 63 04 42*

COMITE D'AGRICULTURE DE SEMUR-EN-AUXOIS

# SEMAINE *Commerciale*

FÉDÉRATION CHAROLAISE CÔTE D'OR

## DU 19 AU 23 JANVIER 2026

**SCEA RIOTTE SCHRAPFER**
15 Rue des Sœurs - 89440 ANGELY
06 08 06 61 66



**GAEC LECHENAULT Y & G**
1 Rue des Forges - 21230 FOISSY
06 68 67 74 41 ou 06 58 00 48 40



**EARL GUENOT Nicolas**
La Menouillotte - 21230 ALLEREY
06 31 23 56 01



*Animaux visibles sur le site de Molphey*

**LUCAND François**
1 Route de l'Argentalet - 21210 MOLPHEY
06 76 52 81 85



**GAEC DE PERGEOT**
Dionne - 21320 CHATELLENOT
06 24 69 61 13



**GAEC DE LA FONTAINE**
11 rue du Gué - 21320 SAINTE SABINE
06 64 02 47 30 ou 07 81 99 63 16



**GAEC BAULOT Y & X**
4 Chemin du bois de Champeau
21140 VILLARS ET VILLENOTTE
06 70 12 20 09 ou 06 75 41 60 65



**GAEC NOIREAUT**
6 Rue croix poil blanc
21320 MEILLY SUR ROUVRES
06 14 13 59 11



**SCEA TURSIN Sébastien**
2 Route de Thoisy - 21210 VILLARGOIX
06 85 51 56 86



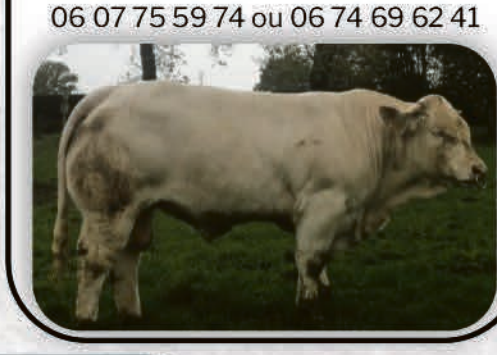
**GAEC MENETRIER PARIZOT**
Barain - 21350 AVOSNES
06 88 00 66 35



**EARL GABORY Bruno**
26 Rue des Tilleuls - 21460 JEUX LES BARD
06 87 43 40 33



**GAEC BAUDOT ELEVAGE**
29 Rue des Moulins
21140 PONT ET MASSENE
06 07 75 59 74 ou 06 74 69 62 41



**GAEC CADOUX Père & Fils**
1 Rue de la Fontaine
89420 ST ANDRE EN TERRE PLAINE
06 89 18 05 87



Renseignements : Comité d'Agriculture et Fédération Charolaise

**TEL : 03 80 90 68 80 - 06 07 75 59 74 - 06 24 69 61 13**

https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor

https://www.facebook.com/poleelevageCA21/